



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION
D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU

Eau Potable

2020

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	7
LE CONTRAT	8
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	9
Les avenants du contrat	9
Les collectivités adhérentes	10
Les conventions du contrat	11
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	13
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	14
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	15
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	18
LE PATRIMOINE DE SERVICE	19
VOTRE PATRIMOINE	20
LE RESEAU	20
Répartition par matériau	20
Répartition par diamètre	20
LES COMPTEURS	21
LE SERVICE AUX USAGERS	22
VOS BRANCHEMENTS	23
LES VOLUMES CONSOMMES	23
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	23
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	24
CAPACITE DE STOCKAGE	25
LE RENDEMENT DE RESEAU	25
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)	26
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)	26
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)	26
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	26
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	27
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020	28
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020	28
L'EAU TRAITEE	28
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	29
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE	29
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	30
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	31
LES INTERVENTIONS REALISEES	34
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	35
Mise en sécurité de nos réservoirs	35
L'Origine des fuites	35
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	36



LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	37
LE CARE	39
LE CARE	40
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	41
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	41
LE PATRIMOINE DE SERVICE	45
LE PATRIMOINE DE SERVICE	47
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes	47
Les ouvrages de stockage	47
Installations de surpression	48
Le réseau	48
Les équipements de réseau	50
Les compteurs	52
LE SERVICE AUX USAGERS	53
LA GESTION CLIENTELE	54
LA FACTURE 120 M ³	59
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	63
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	65
LES VOLUMES D'EAU	66
LES INDICATEURS	68
CONSOMMATION D'ENERGIE	69
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	70
L'EAU BRUTE	71
L'EAU TRAITEE	71
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION	71
L'EAU DISTRIBUEE.....	72
SYNTHESE	76
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	77
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :	78
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	82
LES INTERVENTIONS REALISEES	83
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	84
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	103
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	111
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU FOND CONTRACTUEL RESEAU	139
LES TRAVAUX NEUFS DE CANALISATIONS REALISES PAR LE SYNDICAT EN 2020	140
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	141
PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	141
APPREHENDER ET PREDIRE LE RISQUE DE MANQUE D'EAU SUR VOTRE TERRITOIRE ET VOS CAPTAGES	143
RESSOURCES EN EAUX : LA NECESSITE D'AGIR	143
LE NUMERIQUE AU SERVICE DES RESSOURCES EN EAU	143
PARTAGER L'INFORMATION : INFO-SECHERESSE.FR	144
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE	145
METABOLITES DE PESTICIDES.....	147
NITRATES.....	148
MANGANESE	148





CVM	149
TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA	150
1. Introduction.....	150
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC	150
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.....	151
4. Evolution et aménagement à prévoir	152
a. Nouveaux modes de communications	152
b. Cybersécurité.....	153
c. Aménagement à prévoir sur vos installations	153
LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION.....	154
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	156
Attestation Dommages aux Biens.....	156
Responsabilité civile	157
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	158
Attestation Tous risques chantiers	161
LE GLOSSAIRE	162
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	168





EDITORIAL:



Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégalement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur



Gilles DESLOGES

Le Directeur Territorial Vallée de la Seine

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

Etabli par le CPO : le 1^{er} juin 2021

Approuvé par la Direction Territoriale **Vallée de la Seine** : le 1^{er} juin 2021



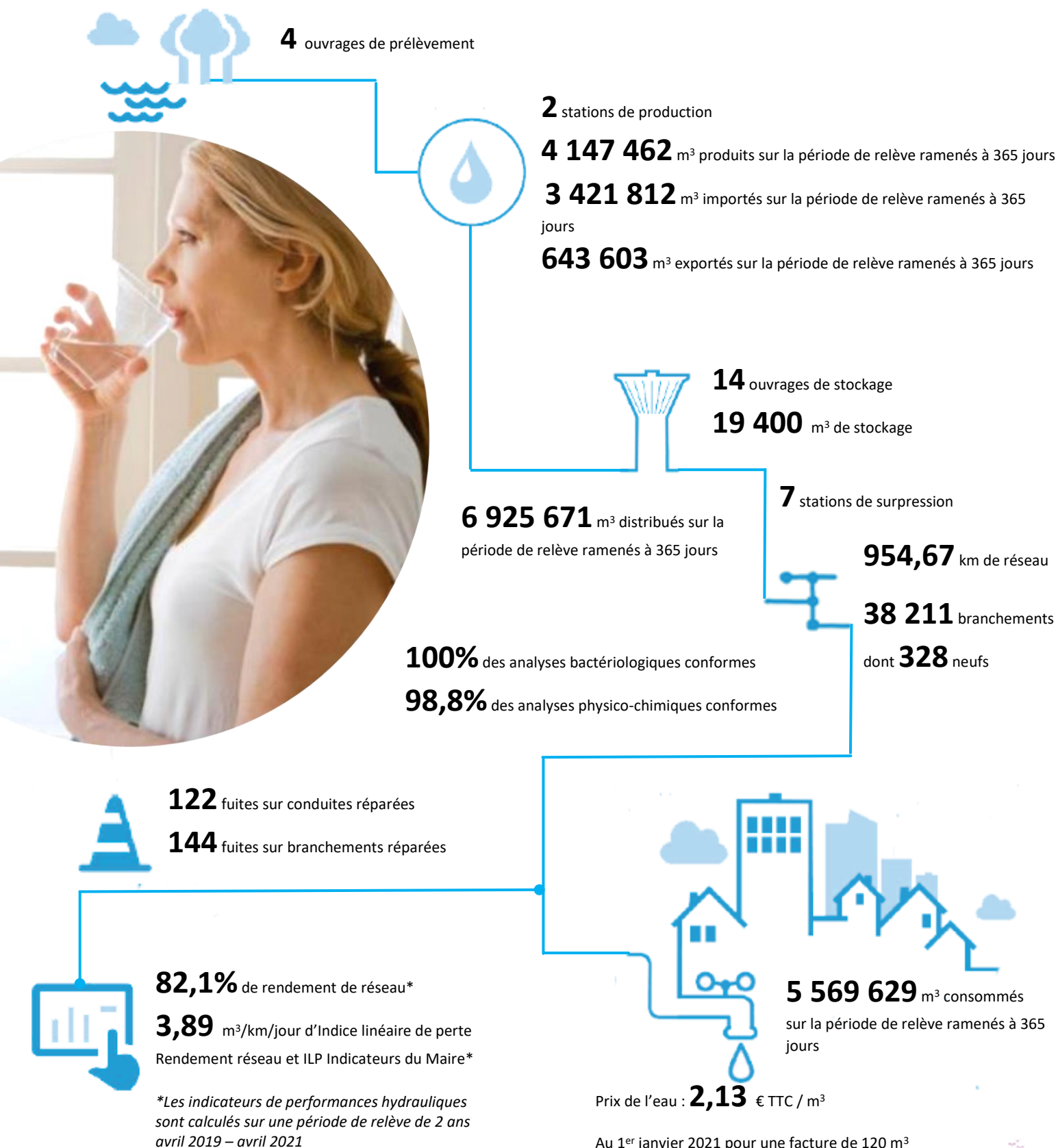


1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE





LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

La crise sanitaire due à la COVID nous a conduit à estimer les consommations en 2020, ce qui ne nous permet pas de produire des indicateurs réels de performances hydrauliques sur l'exercice 2020 (avril 2019 – avril 2020) : ces indicateurs sont donc calculés sur la période cumulée avril 2019 – avril 2021.

Février – Mai 2020 :

Achat d'eau non décarbonatée sur plusieurs mois en raison des travaux de renouvellement de canalisation sur l'interconnexion SUEZ 600mm de la Chapelle, ne leur permettant pas d'alimenter le SIRYAE avec de l'eau décarbonatée de l'usine de Flins-Aubergenville.

Juin 2020 :

Renouvellement et entretien de deux filtres bicouches des Bîmes et nettoyage annuel des tours de décarbonatation des Bîmes et de Rosay.

Pose de 3 comptages de vente d'eau en gros en limite de Jouars-Pontchartrain pour l'alimentation du hameau de Villeneuve, de la station d'épuration de la Courance et de l'aire des gens du voyage (ville de Maurepas, interconnexion SIRYAE/AQUAVESC)

Septembre 2020 :

Inspection de contrôle des usines de ROSAY par l'ARS.

Fin d'année 2020 (suite en 2021) :

Les ouvrages du SIRYAE ont fait l'objet d'une mise à niveau de la sécurité (échelles, garde-corps, crinolines, trappes, anti-chutes, etc.). Les chantiers se poursuivent en 2021.

Dégradation des performances hydrauliques du réseau :

Les performances hydrauliques du SIRYAE se sont dégradées entre 2019 et 2020-2021 (période calculée sur 2 années suite à l'absence de relève des compteurs abonnés en 2020 du fait du confinement).

Cette dégradation est due à plusieurs facteurs cumulatifs :

- Une fuite très importante sur la conduite de refoulement reliant l'usine de production de Rosay au château d'eau de St Martin des Champs (zone non sectorisée) ;
- Une augmentation des pertes sur la ville d'Elancourt, secteur sur lequel la recherche de fuites est rendue difficile car la majeure partie de la commune (réseau urbain très maillé) est desservie par un seul et unique comptage d'achat d'eau non équipable de satellite de télégestion, qui permettrait de suivre les débits nocturnes (comptage prévu au renouvellement) ;
- Une baisse des campagnes de recherche de fuites en 2020 du fait des périodes de confinement, pendant lesquelles seules les activités essentielles à la continuité de service ont été assurées ;
- Un taux de consommations estimées chez les abonnés exceptionnellement élevé du fait de la perturbation de la relève 2020 dans le contexte du confinement lié à la pandémie.



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1^{er} janvier 2013, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Les avenants du contrat

AVENANT N° 1	
Objet	Modification tarifaire
Visa de la préfecture	09/09/2013
Date d'application	01/01/2013

AVENANT N° 2	
Objet	Adhésion de la commune du Mesnil st Denis
Visa de la préfecture	10/07/2014
Date d'application	10/07/2014

AVENANT N° 3	
Objet	Nouvelles données financières – Modification de la formule d'actualisation – Modification du périmètre d'affermage – CSD – Construire sans détruire
Visa de la préfecture	27/09/2016
Date d'application	27/09/2016

AVENANT N° 4	
Objet	Nouvelles données financières – Modification du périmètre d'affermage
Visa de la préfecture	01/01/2019
Date d'application	01/01/2019

AVENANT N° 5	
Objet	Nouvelles données financières – Modification du périmètre d'affermage – Prise en compte de nouveaux ouvrages
Visa de la préfecture	20/07/2020
Date d'application	20/07/2020



Les collectivités adhérentes

Collectivité adhérente	Maire au 31/12/2020
ANDELU	M. Olivier RAVENEL
AUTEUIL LE ROI	Mme Marie-Christine CHAVILLON
AUTOUILLET	Mme Françoise LÉNARD
BAZAINVILLE	M. Daniel FÉRÉDIE
BAZOUCHES SUR GUYONNE	M. Dominique NICCO
BEHOUST	M. Guy PELISSIER
BEYNES	M. Yves REVEL
BOINVILLIERS	M. Jacques NEDELLEC
BOISSY SANS AVOIR	M. Grégoire CORBY
FLEXANVILLE	M. Didier SAUSSAY
GALLUIS	Mme Annie GONTHIER
GAMBAIS	M. Raphaël NIVOIT
GAMBAISEUIL	M. Claude CAZANEUVE
GARANCIERES	M. Christian LORINQUER
GOUPILLIERES	Mme Régine FRANCOIS
GROSROUVRE	M. Yves LAMBERT
JOUARS PONTCHARTRAIN	M. Philippe EMMANUEL
LA QUEUE LEZ YVELINES	M. Laurent LOUESDON
LE MESNIL ST DENIS	M. Christophe BUHOT
LE PERRY EN YVELINES	M. Geoffroy BAX DE KEATING
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	Mme Françoise CHANCEL
LES ESSARTS LE ROI	M. Ismaël NEHLIL
LES MESNULS	M. Michel ROUX
LEVIS ST NOM	Mme Anne GRIGNON
MARCQ	M. Pierre SOUIN
MAREIL LE GUYON	M. Michel LOMMIS

Collectivité adhérente	Maire au 31/12/2020
MAREIL SUR MAULDRE	Mme Nathalie CAHUZAC
MAULETTE	M. Eric TONDU
MERE	M. Michel RECOUSSINES
MILLEMONT	Mme Annie JOSEPH
MILON LA CHAPELLE	M. Pascal HAMON
MONTAINVILLE	M. Eric MARTIN
MONTFORT L'AMAURY	M. Hervé PLANCHENAUT
NEAUPHE LE VIEUX	Mme Denise PLANCHON
ORGERUS	M. Jean-Michel VERPLAETSE
OSMOY	M. Joël DURAND
PRUNAY LE TEMPLE	M. Jean MYOTTE
RICHEBOURG	Mme Bernadette COURTY
ROSAY	M. Bruno MARMIN
SAINT FORGET	M. Jean-Luc JANNIN
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	M. Bertrand HAUET
SAINT LAMBERT DES BOIS	M. Olivier BEDOUELLE
SAINT MARTIN DES CHAMPS	M. Stéphane BAZONNET
SAINT QUENTIN EN YVELINES	M. Jean-Michel FOURGOUS
SAINT REMY L'HONORE	M. Patrick RATEL
SAULX MARCHAIS	M. Jacques CHAUMETTE
TACOIGNIERES	M. Patrice LE BAIL
THOIRY	M. François MOUTOT
VICQ	M. Bernard JACQUES
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	M. Jean-Louis DUCHAMP
VILLIERS LE MAHIEU	M. Robert RIVOIRE

Les communes d'Elancourt et de Magny-les-Hameaux sont adhérentes du SIRYAE par le biais de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY).





Les conventions du contrat

Les conventions d'export :

Acheteur	Pour le compte	Date début	Durée
Lyonnaise des Eaux	Commune de Rambouillet	En cours	En cours
	SIAEP de Feucherolles	En cours	En cours
	CAMY	1/1/2011	8 ans + tacite reconduction
VEOLIA	SIAEP Forêt de Rambouillet	25/06/2019	20 ans
	Commune de Septeuil	1/1/2013	12 ans

D'autres échanges d'eau (à la fois importation et exportation) étant très excédentaires en achat d'eau, quatre autres exportations d'eau au sens hydraulique sont intégrées dans les conventions d'achat d'eau (voir ci-après) :

- vers le SIVRD entre Maulette et Houdan et entre Richebourg et Gressey : en déduction de l'achat d'eau en gros au SIVRD ;
- vers le SIAEP de Cernay la Ville, entre le Perray et Auffargis : en déduction de l'achat d'eau en gros à Lyonnaise des Eaux – Sud Parisien sur Magny les Hameaux.

Par ailleurs, les habitants de plusieurs écarts de communes non adhérentes sont directement clients du SIRYAE :

- hameau des Brûlins, Commune d'Auffargis, SIAEP de Cernay ;
- une rue de Vieille Église dont un côté est Vieille Église et l'autre Rambouillet ;
- plusieurs antennes en limite de communes (entre Neauphle et Villiers St Frédéric, entre le Tremblay et Maurepas).

Le recensement exhaustif a été réalisé afin que le Syndicat soit en mesure de décider s'il y a lieu d'établir des conventions à ce titre.

Les conventions d'import :

Vendeur	Zone desservie	Date début	Durée	Origine de l'eau	Particularité
SIVRD / SAUR	Ouest du SIRYAE	01/01/2011	20 ans	St Lubin de la Haye	secours du SIRYAE vers le SIVRD
Lyonnaise des Eaux	Est du SIRYAE et Elancourt	01/01/2013	12 ans	Aubergenville, la Chapelle, Morsang, Viry	quota la Chapelle = 500 000m3
SMG SEVESC	Elancourt ZAC des Côtes	01/01/2013	12 ans	Louveciennes	

SAUR n'est pas signataire de la convention avec Lyonnaise des Eaux.



Les autres conventions :

Conventions de reversement de redevances assainissement :

Communes concernées	Parties signataires (outre SAUR)	Service assainissement	Date de signature
Elancourt, Magny les Hameaux	CA SQY / SEOP	CA SQY	Non signée
Le Perray en Yvelines	Commune	Le Perray en Yvelines	Signée sans date
Les Essarts le Roi	Commune	Les Essarts le Roi (collecte)	24/03/2014
Levis St Nom	Commune	Levis St Nom (collecte)	17/03/2014
Richebourg	Lyonnaise des Eaux	Richebourg	05/11/2013
Maulette		SIA Houdan Maulette	
St Forget, Magny les Hameaux		SIA Dampierre/SIAHVY (collecte)	11/02/2014
Montainville, Mareil sur Mauldre	Lyonnaise des Eaux	SIA Vallée de la Mauldre	14/11/2013
Levis St Nom, Les Essarts le Roi	Syndicat	SIA des Sources de l'Yvette (traitement)	2014
St Forget, Magny les Hameaux	Syndicat	SIAAP (traitement)	Non signée
Neauphle le Vieux, Le Tremblay sur Mauldre, St Rémy l'Honoré, Saulx Marchais, Mareil le Guyon, Bazoches sur Guyonne, Galluis, Villiers le Mahieu, Les Mesnuls, Montfort l'Amaury, St Germain de la Grange, Jouars-Pontchartrain	Syndicat	SIARNC	10/12/2013
St Lambert des Bois	Commune	St Lambert des Bois	19/08/2013
St Martin des Champs	Commune	St Martin des Champs	02/10/2013
Andelu, Marcq, Thoiry	Aqualter	SIAR Thoiry	20/09/2013
Vieille Eglise en Yvelines	Commune	Vieille Eglise en Yvelines (collecte)	2014
Vieille Eglise en Yvelines	Syndicat	SI Région de Rambouillet (traitement)	Non signée

Les communes disposant de l'assainissement collectif et dont le délégataire est SAUR ne font pas l'objet d'une convention de reversement de redevances assainissement.

Les gestionnaires de service d'assainissement collectif n'ayant pas contracté de convention avec SAUR se voient néanmoins appliquer les mêmes règles et tarifs que les autres, en application des termes du contrat de délégation de service public du SIRYAE.



LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et Faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

*SAUR, une organisation et
une méthode éprouvée*

À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie



PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

→ 4 enjeux : des solutions innovantes



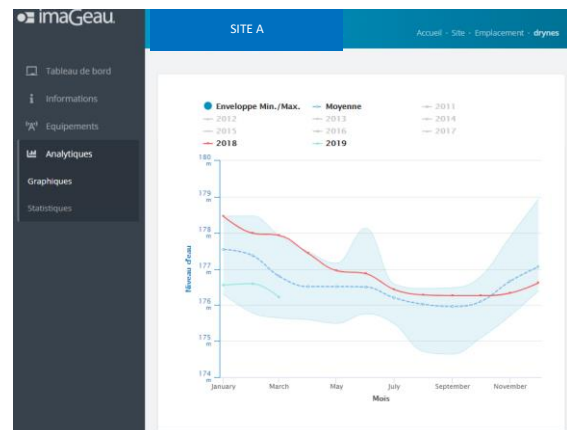
ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

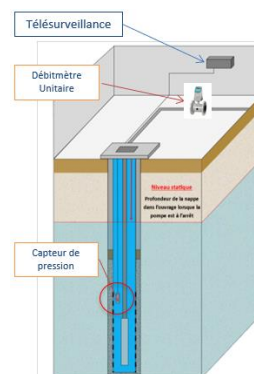
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

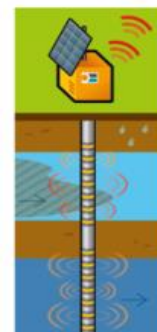
- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D



② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

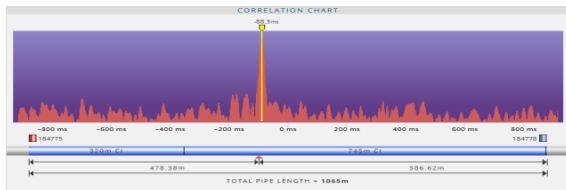
EAR© (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M© permet :

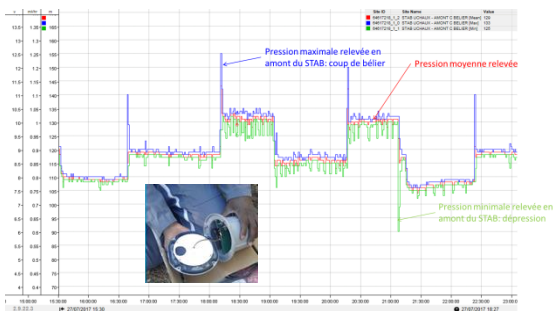
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

CELLO4S© permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

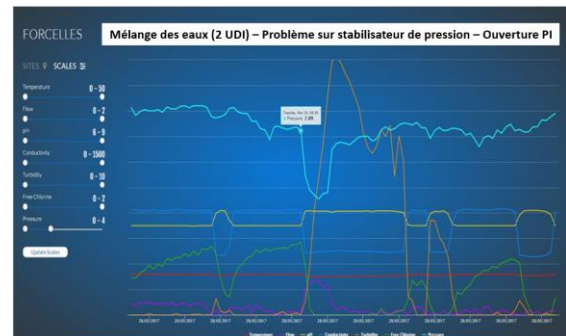
④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect© (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution



⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

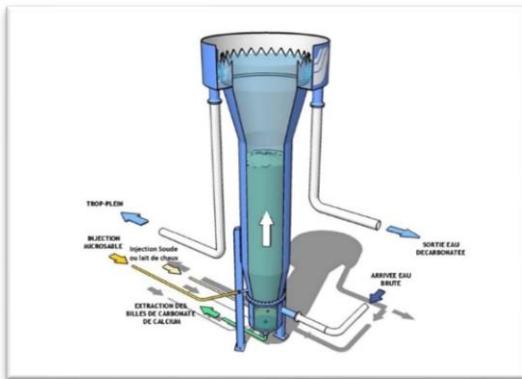
Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



Le CarboPlus© est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore OXA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- Le Calcycle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ REELLEMENT INTER-OPERABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



**PURE INNOVATION :
NOS SOLUTIONS AU SERVICE
DE L'EAU**



LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

TERRITOIRE VALLEE DE LA SEINE

Gilles DESLOGES

Directeur de Territoire
Vallée de la Seine

VAL-DE-REUIL
06 63 10 96 82
gilles.desloges@saur.com



Laurent VASSE

Chef de secteur
Seine Eure

BOURG-ACHARD
06 77 95 71 02
Laurent.vasse@saur.com



Gary BEUGNET

Chef de secteur
Yvelines

GALLUIS
06 65 69 49 92
gary.beugnet@saur.com





4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*



VOTRE PATRIMOINE

SYNTHESE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	4
Station(s) de production	2
Station(s) de surpression	7
Ouvrage(s) de stockage	14
Volume de stockage (m ³)	19 400
Linéaire de conduites (kml)	954,67

Matériau	Valeur (%)
Fonte	53,34
Pvc	30,94
Acier	10,07
Amiante ciment	3,07
Polyéthylène	1,99
Autres	0,59

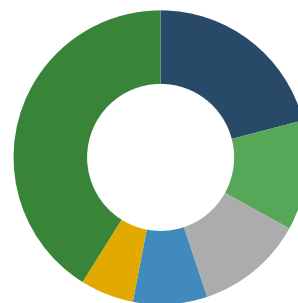


Répartition par diamètre

LE RESEAU

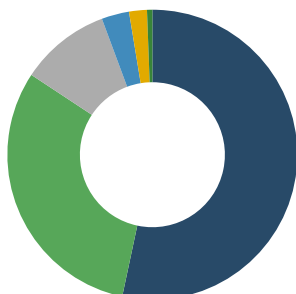
Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.



■ 150 ■ 63 ■ 110 ■ 100 ■ 80 ■ Autres

Répartition par matériau



■ Fonte ■ Pvc
 ■ Acier ■ Amiante ciment
 ■ Polyéthylène ■ Autres

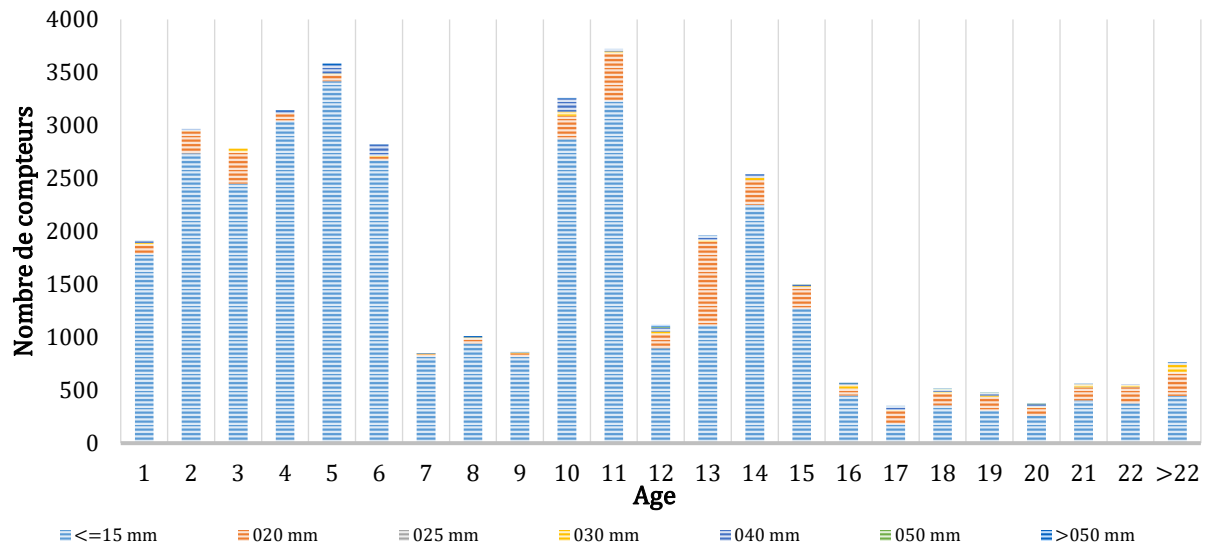
Diamètre	Valeur (%)
150	20,95
63	12,08
110	11,86
100	8,15
80	5,88
Autres	41,08



LES COMPTEURS

Il y a au total 38 217 compteurs. **2 551 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2020.**

Répartition par âge et par diamètre





5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2019	2020
Nombre de branchements	37 830	38 211

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

LES VOLUMES CONSOMMES

Volume consommé : Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (732j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

➔ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé : Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

ATTENTION ➔ Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

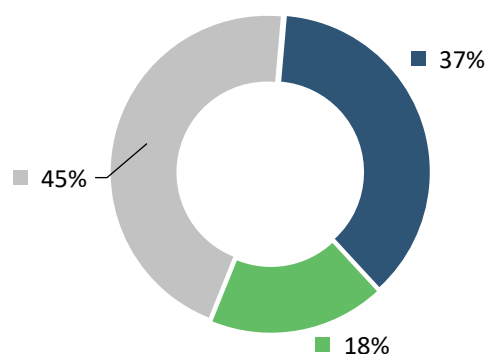
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2019	2020
Volume consommé hors VEG (m³)	5 069 972	5 539 927



LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2019	2020
Facturation encaissement	42	43
Produit	19	21
Qualité de service	88	53



■ Facturation encaissement
■ Produit
■ Qualité de service





**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité



Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de -j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Synthèse des volumes (m ³) transitant dans le réseau	2019	2020
Volumes produits	4 223 299	4 147 462
Volumes importés	2 850 397	3 421 812
Volumes exportés	862 148	643 603
Volumes mis en distribution	6 211 548	6 925 671
Volumes consommés	5 069 972	5 539 927

CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m ³)*	19 400
Volume mis en distribution moyen/jour (en m ³)	18 974
Capacité d'autonomie (en j)	1

*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

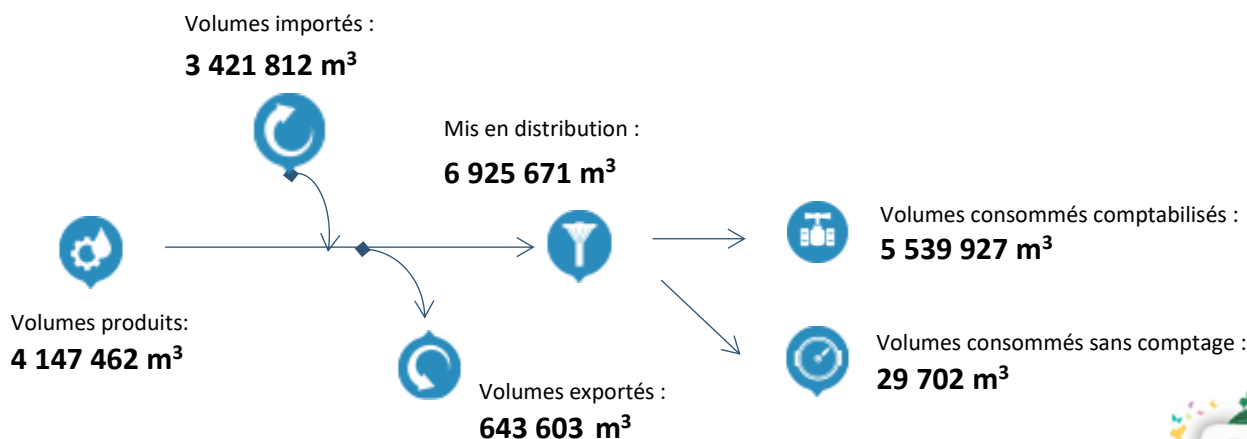
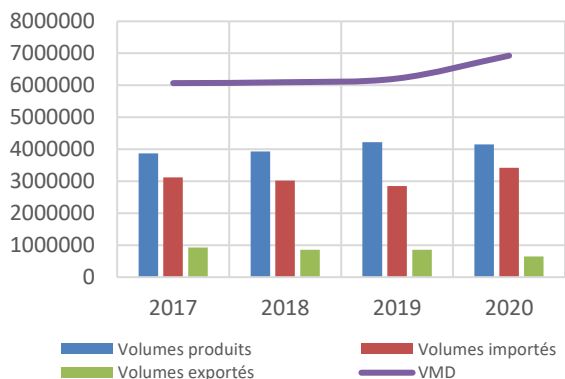
LE RENDEMENT DE RESEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2019	2020
Rendement primaire (%)	81,6%	80,0%
Rendement IDM (%)	84,3%	82,1%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

Volumes en m³





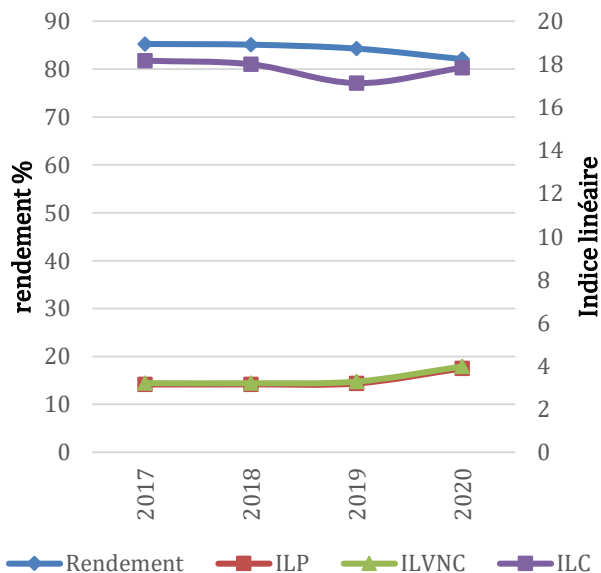
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	3,19	3,89

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	3,28	3,98

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2019	2020
Indice linéaire de consommation	17,13	17,84

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2019	2020
Consommation en KWh	4 655 784	4 679 644

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives





**LA QUALITE DE L'EAU
DISTRIBUEE**

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).

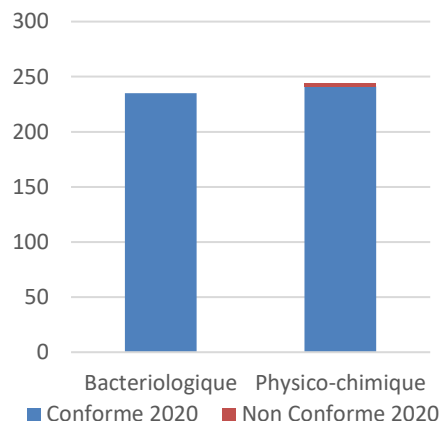
Nature de l'analyse	2019	2020
Bactériologique	4	5
Physico-chimique	6	5
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	6	5

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	99,6%	98,8%

Nombre total de non conformités	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	3

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

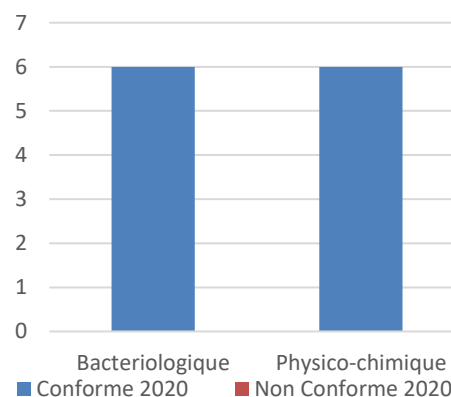
L'EAU TRAITEE

Les eaux traitées sont les eaux produites par les stations de traitement.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités eau traitée	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes sur l'eau traité





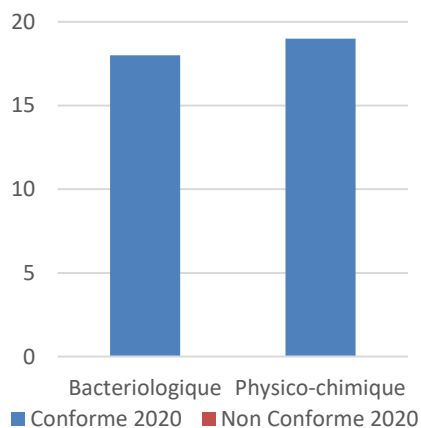
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

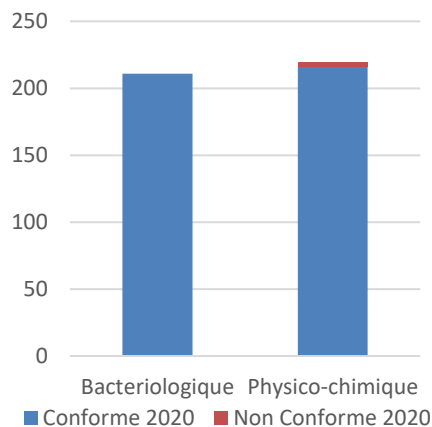
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	99%	98%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	3

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée





8.

LES INDICATEURS DE
PERFORMANCE
*Garantir la performance
de votre réseau*



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m ³)
100%	98,8%	6 183 530
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m ³)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
82,1	7 569 274	80	4 147 462
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,09	4,315	954,67	120
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
3,89	3,98	17,84	954,67
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
2,13	2,12	109 199	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel



SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
7,28	99,07
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2020 (€ HT)	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
1,51	162 893,68	10 773 395	0,92	38 210
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m³)
61	61	6 183 530
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours



LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2019	2020
Nettoyage des réservoirs	10	13
Nombre de campagnes de recherche de fuites	36	54
Linéaire inspecté (ml)	61 945	90 252
Nombre de fuites trouvées	29	36
Réparation fuites/casses sur conduite	153	122
Réparation fuites/casses sur branchement	128	144
Interventions d'entretien	104	87

Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

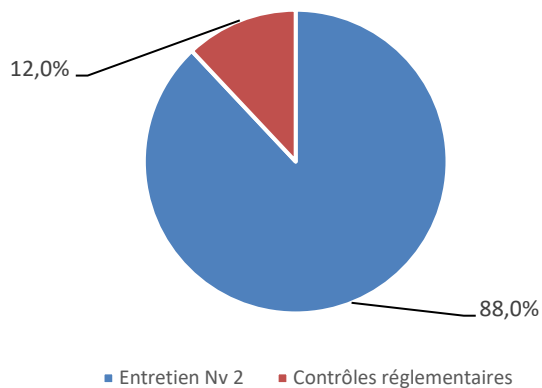




LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2019	2020
Entretien niveau 2	143	158
Contrôles réglementaires	28	23



Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers





10.

LES PROPOSITIONS
D'AMELIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



→ Pose de compteurs de sectorisation sur la commune de JOUARS PONTCHARTRAIN

Le calcul du rendement SIRYAE avec et sans JOUARS PONTCHARTAIN montre que les performances de la commune sont inférieures à celles du SIRYAE. Le Rendement SIRYAE est donc légèrement abaissé.

Le réseau de JOUARS PONTCHARTAIN fait plus de 50 km et nécessiterait d'être équipé de comptages intermédiaires.

→ Voir les termes du contrat d'affermage (investissements concessifs)

→ Programme annuel de travaux

Dans le cadre de son assistance technique en vue de maintenir ou d'améliorer l'état des stations de production, des réservoirs et du réseau de distribution et par là, d'assurer la qualité de l'eau et la continuité de service, SAUR communique chaque année des propositions de travaux au Syndicat et son maître d'œuvre.

Ces propositions, sous forme de programme chiffré par le maître d'œuvre, sont examinées par les membres du Bureau Syndical, afin d'établir le programme de travaux de l'année à venir.

Le programme de travaux est construit à partir des éléments suivants :

- expertises et audits techniques par l'exploitant des installations et du réseau ;
- analyse de l'historique des interventions sur le réseau ;
- analyse des événements exceptionnels rencontrés dans l'année ;
- analyse des demandes des communes du SIRYAE et collectivités, administrations et concessionnaires responsables de voirie et réseaux sur le périmètre syndical ;
- analyse des programmes de travaux de voirie des communes, lorsqu'ils sont communiqués suffisamment à l'avance ;
- analyse de l'évolution de la réglementation.

SAUR propose des degrés de priorité pour chaque opération mais celles-ci sont soumises à l'appréciation du Syndicat qui peut les modifier. Le programme prévisionnel de travaux pour l'année à venir se trouve sur la page suivante.

Par ailleurs, SAUR a achevé en 2010 le Schéma Directeur d'Eau Potable du SIRYAE, dont l'objectif est d'orienter et d'optimiser les choix d'investissements du Syndicat, pour pérenniser son patrimoine et améliorer le fonctionnement quotidien des infrastructures.

La modélisation hydraulique réalisée en 2006, suivie d'études détaillées du fonctionnement hydraulique du réseau de chaque commune, a permis la mise en évidence de zones de pressions anormalement faibles ou fortes, nécessitant des investissements de travaux de pose de stabilisateurs de pression ou de surpresseurs (phase 1 du schéma directeur).

De plus, l'étude de la gestion patrimoniale réalisée en 2010, a permis de montrer l'impact positif de la politique volontariste du Syndicat, menée depuis 20 ans, dans le renouvellement des canalisations vétustes. Ces investissements doivent se poursuivre dans les 20 à 30 prochaines années, avec comme premier objectif le remplacement des canalisations vétustes en acier posées à la création du Syndicat et jusqu'au début des années 1960.



11.

LE CARE
*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

SAUR

31/05/2021

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2020**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **NORD IDF NORMANDIE**
 Centre **VALLEE DE LA SEINE**
 Département **YVELINES**
 Collectivité **SIRYAE-ep**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
PRODUITS		11 022,8	10 902,5	-1,1
Exploitation du service		5 612,3	5 847,0	
Collectivités et autres organismes publics		4 440,0	4 433,0	
Travaux attribués à titre exclusif		830,3	565,4	
Produits accessoires		140,2	57,2	
CHARGES		10 740,8	10 701,1	-0,4
Personnel		1 232,1	1 042,5	
Energie électrique		269,7	342,6	
Achats d'eau		1 620,7	1 780,0	
Produits de traitement		397,7	454,5	
Analyses		28,8	23,6	
Sous-traitance, matières et fournitures		580,4	491,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		77,1	139,7	
Autres dépenses d'exploitation		682,0	604,8	
- Télécommunications, poste et télégestion		29,2	19,7	
- Engins et véhicules		213,4	208,3	
- Informatique		203,4	249,8	
- Assurances		21,6	29,8	
- Locaux		80,9	45,2	
- Divers		133,6	52,1	
Contribution des services centraux et recherche		568,8	569,5	
Collectivités et autres organismes publics		4 440,0	4 433,0	
- Part collectivité		1 932,0	1 903,0	
- Autres organismes publics		2 508,0	2 530,0	
Charges relatives aux renouvellements		338,5	305,6	
- Pour garantie de continuité du service		100,6	64,1	
- Fonds contractuel		238,0	241,4	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		159,6	160,0	
Charges relatives investissements du domaine privé		292,7	293,8	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		52,8	59,7	
RESULTAT AVANT IMPOT		282,0	201,5	-28,5
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		96,4	64,3	
RESULTAT		185,6	137,2	-26,1

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf: 110-013002 -780200 -01 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.



METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :





- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.



8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :





Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



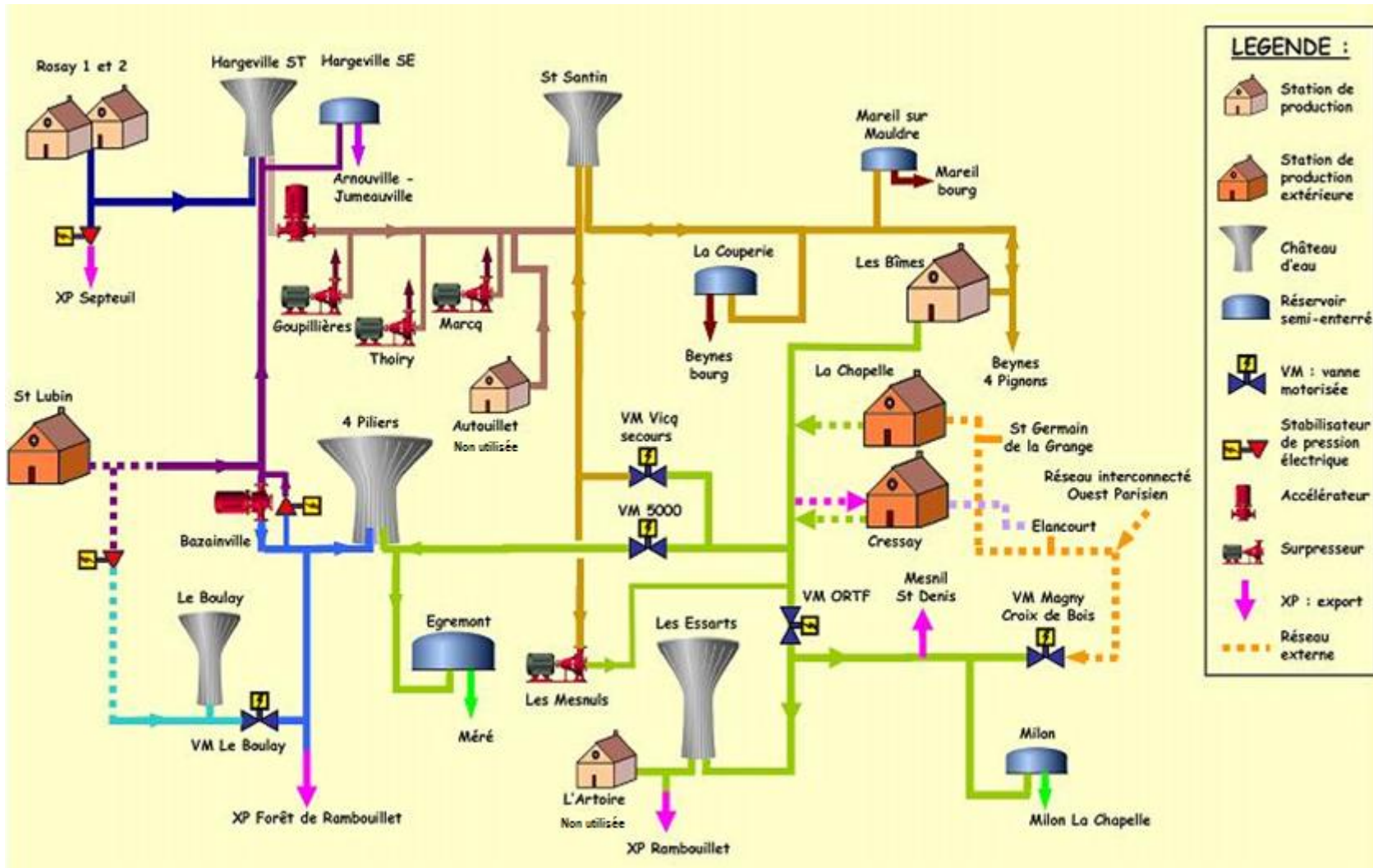
12.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*



Le schéma de fonctionnement





LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Ouvrage	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Station de production de Rosay	Rosay 1 : 1959 Rosay 2 : 1974	200 m ³ /h	Souterraine : Nappe – Calcaires de Septeuil	Oui	Non	ROSAY
Station de production des Bîmes	B1 : 1961 B2 : 1989	500 m ³ /h	Souterraine : Nappe – Craie du Sénonien	Oui	Non	MAREIL-SUR-MAULDRE

Chaque station comporte deux forages et est équipée d'une filtration sur charbons actifs en grains, d'une désinfection au chlore gazeux, d'une bache de stockage (voir ci-après) et de groupes de pompage de reprise. La station des Bîmes comprend en outre une pré-ozonation et une rectification du pH. La mise en œuvre des filières de décarbonatation sur les 2 sites complète le process de traitement depuis fin 2017.

Les forages de l'Artoire et d'Autouillet sont hors service.

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs sur tour :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télésurveillance	Commune
Réservoir des Quatre Piliers	5000 m ³	220	208	177	Oui	GAMBAIS
Réservoir du Boulay	1000 m ³	170	162	126,2	Oui	GAMBAIS
Réservoir des Essarts	2000 m ³	220	215	173,3	Oui	LES ESSARTS-LE-ROI
Réservoir de Saint Santin - Marcq - Cuve	2000 m ³	185	179	167	Oui	MARCQ
Réservoir de Saint Martin des Champs	2000 m ³	190	184	173,3	Oui	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Réservoirs semi-enterrés, Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche eau traitée production des Bîmes	500 m ³	Oui	MAREIL-SUR-MAULDRE	Bâche de reprise
Bâche eau traitée production de Rosay	200 m ³	Oui	ROSAY	Bâche de reprise
Bâche de Beynes	500 m ³	Oui	BEYNES	Bâche de surpression
Bâche de Mareil sur Mauldre	200 m ³	Oui	MAREIL-SUR-MAULDRE	Bâche de surpression
Bâche surpression de Egremont	1300 m ³	Oui	MERE	Bâche de surpression
Bâche de Milon-la-Chapelle	200 m ³	Oui	MILON-LA-CHAPELLE	Bâche de surpression
Bâche du Bout des Clos 1000 m ³	1000 m ³	Oui	MAUREPAS	Réservoir semi enterré
Bâche du Bout des Clos 3000 m ³	3000 m ³	Oui	MAUREPAS	Réservoir semi enterré
Bâches des Bineaux - Flacourt	400 m ³	Oui	MAUREPAS	Réservoir semi enterré



Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Accélérateur de Bazainville	BAZAINVILLE	1995	90 m3/h	Oui	Non	-
Surpression en ligne de Goupillières	GOUPILLIERES	1993	9 m3/h	Oui	Non	-
Surpression en ligne des Mesnuls	LES MESNULS	1994	70 m3/h	Oui	Non	-
Reprise du réservoir de Marcq Saint Santin	MARCQ	-	-	Oui	Non	-
Surpression en ligne de Marcq	MARCQ	1998	72 m3/h	Oui	Non	-
Accélérateur de Saint Martin des Champs	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	1995	200 m3/h	Oui	Non	-
Surpression en ligne de Thoiry	THOIRY	1998	12 m3/h	Oui	Non	-

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	0	35,99
Acier	100	15135,23
Acier	125	8952,29
Acier	150	3110,94
Acier	200	2004,54
Acier	250	8284,44
Acier	300	25,87
Acier	350	5735,85
Acier	40	786,23
Acier	400	46,1
Acier	50	336,92
Acier	60	21616,59
Acier	600	8,65
Acier	65	1902,71
Acier	80	28106,01
Amiante ciment	100	7746,01
Amiante ciment	125	903,79
Amiante ciment	150	7026,61
Amiante ciment	200	939,93
Amiante ciment	300	282,05
Amiante ciment	400	1585,1
Amiante ciment	60	4434,72
Amiante ciment	80	6424,83





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Béton	300	44,26
Fonte	0	34,31
Fonte	100	53896,3
Fonte	110	2579,43
Fonte	125	24842,84
Fonte	150	189746,47
Fonte	160	2145,17
Fonte	200	28345,41
Fonte	25	8,68
Fonte	250	42000,38
Fonte	300	37315,31
Fonte	350	22,53
Fonte	40	1533,64
Fonte	400	27568,79
Fonte	50	122,08
Fonte	500	25748,75
Fonte	60	25812,84
Fonte	600	18439,59
Fonte	70	5434,76
Fonte	80	21143,87
Fonte	90	2460,91
Inconnu	0	4286,57
Inconnu	100	960,87
Inconnu	110	24,49
Inconnu	125	18
Inconnu	150	72,06
Inconnu	350	25,09
Inconnu	50	108,95
Inconnu	60	5,28
Plomb	40	128,38
Polyéthylène	0	77,27
Polyéthylène	110	485,71
Polyéthylène	125	1225,11
Polyéthylène	160	1388,42
Polyéthylène	180	1104,24
Polyéthylène	25	90,41
Polyéthylène	32	78
Polyéthylène	40	52,8
Polyéthylène	50	6587,96
Polyéthylène	63	6417,7
Polyéthylène	75	393,37
Polyéthylène	90	1091,27
Pvc	100	46,54
Pvc	110	110093,1
Pvc	125	2634,37
Pvc	140	3153,16
Pvc	150	29,89
Pvc	160	7614,57
Pvc	20	6,3
Pvc	200	942,19





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Pvc	32	134,13
Pvc	40	2786,59
Pvc	50	7273,47
Pvc	60	13,22
Pvc	63	108908,67
Pvc	75	1781,31
Pvc	80	451,45
Pvc	90	49506,96
Total		954675,59

Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Compteurs et Débitmètres	142
Défense incendie	1445
Régulateur / Réducteur	53
Vanne / Robinet	5517
Ventouse	214
Vidange / Purge	2058

Le linéaire de canalisations par commune

Commune	Linéaire km
ANDELU	3,65
AUTEUIL	8,78
AUTOUILLET	9,09
BAZAINVILLE	23,31
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	15,61
BEHOUST	7,42
BEYNES	60,69
BOINVILLIERS	5,17
BOISSY-SANS-AVOIR	7,97
ELANCOURT	51,61
FLEXANVILLE	8,14
GALLUIS	10,56
GAMBAIS	43,43
GAMBAISEUIL	2,86
GARANCIERES	20,49
GOUPILLIERES	8,59
GROSROUVRE	22,12
JOUARS PONTCHARTRAIN	47,52
LA QUEUE LEZ YVELINES	21,81
LE MESNIL-SAINT-DENIS	42,13
LE PERRAY EN YVELINES	46,59
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	9,73
LES ESSARTS LE ROI	49,53
LES MESNULS	15,60
LEVIS SAINT NOM	21,19
MAGNY LES HAMEAUX	52,58
MARCQ	10,55





Commune	Linéaire km
MAREIL-LE-GUYON	6,53
MAREIL SUR MAULDRE	17,74
MAULETTE	14,18
MAUREPAS	1,81
MERE	27,43
MILLEMONT	3,44
MILON LA CHAPELLE	6,35
MONTAINVILLE	12,48
MONTFORT L'AMAURY	24,89
NEAUPHLE LE VIEUX	15,37
ORGERUS	29,41
OSMOY	6,15
PRUNAY LE TEMPLE	4,21
RICHEBOURG	14,74
ROSAY	11,52
SAINT FORGET	9,89
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	11,59
SAINT LAMBERT	9,56
SAINT MARTIN DES CHAMPS	10,85
SAINT-REMY-L'HONORE	26,44
SAULX-MARCHAIS	4,65
SEPTEUIL	2,19
TACOIGNIERES	8,53
THOIRY	14,76
VICQ	9,35
VIEILLE EGLISE-EN-YVELINES	9,05
VILLIERS-LE-MAHIEU	11,24
VILLIERS SAINT FREDERIC	3,60
TOTAL	954,67



Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	1789	80	0	23	16	1	2	1911
2	2738	206	0	7	13	0	3	2967
3	2451	292	0	39	0	0	0	2782
4	3039	68	0	5	28	0	4	3144
5	3416	61	0	13	78	0	19	3587
6	2670	33	0	11	104	0	3	2821
7	822	17	0	7	2	0	3	851
8	941	47	0	11	1	0	12	1012
9	818	29	0	5	6	1	4	863
10	2871	219	0	40	124	0	7	3261
11	3231	447	0	19	21	0	5	3723
12	895	134	0	25	37	4	23	1118
13	1114	790	0	13	32	2	8	1959
14	2250	232	0	25	29	0	1	2537
15	1271	202	0	9	17	2	0	1501
16	449	66	0	35	13	1	6	570
17	182	122	1	9	31	2	5	352
18	356	112	0	18	19	8	3	516
19	306	130	1	12	22	9	2	482
20	258	75	2	9	23	6	5	378
21	405	121	1	27	5	0	3	562
22	376	153	1	18	6	0	0	554
>22	446	218	2	77	16	0	7	766
Total	33094	3854	8	457	643	36	125	38217



13.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

	2017	2018	2019	2020	Evolution
ANDELU	180	180	197	211	7,1%
AUTEUIL	386	386	394	397	0,8%
AUTOUILLET	258	266	270	273	1,1%
BAZAINVILLE	598	598	602	609	1,2%
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	319	327	334	341	2,1%
BEHOUST	216	217	218	223	2,3%
BEYNES	2534	2 595	2 602	2 639	1,4%
BOINVILLIERS	133	134	133	135	1,5%
BOISSY-SANS-AVOIR	255	259	261	263	0,8%
ELANCOURT	3310	3 345	3 350	3 379	0,9%
FLEXANVILLE	245	249	252	258	2,4%
GALLUIS	519	527	529	548	3,6%
GAMBAIS	1097	1 103	1 116	1 130	1,3%
GAMBAISEUIL	35	35	35	35	0%
GARANCIERES	981	1 002	1 020	1 058	3,7%
GOUPILLIERES	240	241	240	241	0,4%
GROSROUVRE	459	473	483	495	2,5%
JOUARS-PONTCHARTRAIN	-	0	2 230	2 261	1,4%
LA QUEUE-LES-YVELINES	859	892	951	975	2,5%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	2428	2 454	2 470	2 473	0,1%
LE PERRAY-EN-YVELINES	2591	2 602	2 604	2 610	0,2%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	385	384	381	388	1,8%
LES ESSARTS-LE-ROI	2391	2 456	2 473	2 474	0%
LES MESNULS	435	441	441	439	-0,5%
LEVIS-SAINT-NOM	731	740	742	743	0,1%
MAGNY-LES-HAMEAUX	2699	2 720	2 809	2 819	0,4%
MARCQ	328	337	342	349	2%
MAREIL-LE-GUYON	180	182	182	188	3,3%
MAREIL-SUR-MAULDRE	694	698	706	706	0%
MAULETTE	423	443	449	456	1,6%
MERE	777	796	810	820	1,2%
MILLEMONT	120	122	122	124	1,6%
MILON-LA-CHAPELLE	110	110	110	109	-0,9%
MONTAINVILLE	251	259	258	263	1,9%
MONTFORT-L'AMAURY	1138	1 150	1 150	1 148	-0,2%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	354	365	367	374	1,9%
ORGERUS	1128	1 134	1 147	1 157	0,9%
OSMOY	164	170	170	170	0%
PRUNAY-LE-TEMPLE	151	157	159	160	0,6%
RICHEBOURG	491	495	497	508	2,2%
ROSAY	182	185	186	190	2,2%
SAINT-FORGET	221	228	225	228	1,3%
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	634	645	647	652	0,8%
SAINT-LAMBERT	162	162	163	163	0%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	146	150	150	152	1,3%
SAINT-REMY-L'HONORE	606	654	655	653	-0,3%
SAULX-MARCHAIS	358	364	368	373	1,4%
TACOIGNIERES	413	424	435	454	4,4%
THOIRY	553	561	561	557	-0,7%
VICQ	144	150	164	166	1,2%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	337	343	347	350	0,9%





	2017	2018	2019	2020	Evolution
VILLIERS-LE-MAHIEU	310	318	323	324	0,3%
Total	34 659	35 228	37 830	38 211	1,01%

Les volumes par commune :

Les périodes de consommation présentées ci-dessous sont les suivantes :

- ➔ exercice 2017 : d'avril 2016 à avril 2017
- ➔ exercice 2018 : d'avril 2017 à avril 2018
- ➔ exercice 2019 : d'avril 2018 à avril 2019
- ➔ exercice 2020 : d'avril 2019 à avril 2021

Les dates barycentre de relève correspondantes sont le 13/04/2017, le 9/04/2018, le 07/04/2019 et le 08/04/2021, soit une période de relève de 732 jours pour l'exercice 2020.

Le volume réel comptabilisé pour 2019-20 et 2020-21 (2 exercices) est par conséquent de 11 110 210 m³ et le volume extrapolé à 365 jours de 5 539 927 m³. Ce dernier est détaillé ci-dessous par commune :

	2017	2018	2019	2020	Evolution
ANDELU	19 932	23 098	20 412	21 089	3,3%
AUTEUIL	39 261	42 336	43 493	41 084	-5,5%
AUTOUILLET	22 008	26 166	28 295	28 706	1,5%
BAZAINVILLE	85 349	89 473	91 608	92 384	0,8%
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	36 869	36 429	40 952	43 520	6,3%
BEHOUST	34 993	32 958	34 795	50 189	44,2%
BEYNES	337 969	343 874	336 129	329 487	-2,0%
BOINVILLIERS	15 538	19 113	16 552	25 797	55,9%
BOISSY-SANS-AVOIR	27 383	28 312	26 765	27 446	2,5%
ELANCOURT	913 400	878 599	834 922	874 932	4,8%
FLEXANVILLE	30 636	26 938	23 695	23 685	0,0%
GALLUIS	47 221	54 682	58 317	63 285	8,5%
GAMBAIS	118 310	127 492	130 370	138 497	6,2%
GAMBAISEUIL	4 427	3 768	4 393	3 954	-10,0%
GARANCIERES	110 541	118 429	107 780	119 614	11,0%
GOUPILLIERES	34 011	30 519	27 754	33 027	19,0%
GROSROUVRE	60 248	62 677	65 196	76 474	17,3%
JOUARS-PONTCHARTRAIN	-	-	73 395	332 292	352,7%
LA QUEUE-LES-YVELINES	112 976	137 051	122 308	118 889	-2,8%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	308 349	301 686	318 839	326 948	2,5%
LE PERRAY-EN-YVELINES	314 743	314 770	325 472	341 711	5,0%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	45 328	53 753	54 549	60 727	11,3%
LES ESSARTS-LE-ROI	296 477	312 165	316 374	316 190	-0,1%
LES MESNULS	52 211	65 523	60 787	62 531	2,9%
LEVIS-SAINT-NOM	74 169	78 385	82 957	85 191	2,7%
MAGNY-LES-HAMEAUX	449 025	477 231	427 545	462 917	8,3%
MARCQ	31 409	33 549	33 937	38 889	14,6%
MAREIL-LE-GUYON	32 468	25 459	24 768	26 726	7,9%
MAREIL-SUR-MAULDRE	90 515	83 034	83 660	87 890	5,1%
MAULETTE	59 223	69 450	54 578	62 417	14,4%
MERE	90 735	87 980	108 063	108 301	0,2%
MILLEMONT	11 706	12 234	12 109	13 706	13,2%
MILON-LA-CHAPELLE	21 772	18 157	18 308	20 051	9,5%
MONTAINVILLE	27 630	27 169	25 771	30 229	17,3%
MONTFORT-L'AMAURY	212 362	217 402	205 114	216 658	5,6%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	38 471	47 183	42 711	44 476	4,1%
ORGERUS	93 197	112 827	125 511	125 206	-0,2%





	2017	2018	2019	2020	Evolution
OSMOY	16 602	16 800	19 737	19 707	-0,2%
PRUNAY-LE-TEMPLE	17 786	16 060	15 885	17 976	13,2%
RICHEBOURG	83 696	95 994	87 639	92 787	5,9%
ROSAY	18 458	21 448	32 649	22 060	-32,4%
SAINT-FORGET	26 008	24 273	26 088	30 652	17,5%
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	68 223	67 539	70 423	70 096	-0,5%
SAINT-LAMBERT	30 362	28 983	30 492	31 446	3,1%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	15 265	18 019	14 522	20 578	41,7%
SAINT-REMY-L'HONORE	80 736	77 030	89 546	90 894	1,5%
SAULX-MARCHAIS	34 396	38 271	38 449	39 509	2,8%
TACOIGNIERES	41 539	39 718	55 942	41 812	-25,3%
THOIRY	70 994	69 612	69 662	66 547	-4,5%
VICQ	17 885	19 073	19 804	23 491	18,6%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	61 996	46 447	47 437	52 470	10,6%
VILLIERS-LE-MAHIEU	39 739	42 565	43 512	44 787	2,9%
Total	4 924 547	5 041 708	5 069 971	5 539 927	9,3%

Les volumes consommés peuvent varier d'une année sur l'autre pour plusieurs raisons :

- ➔ Fuites après compteur ou négligence,
- ➔ Augmentation ou diminution du nombre de consommateurs (par ex. création d'un lotissement),
- ➔ Recherche d'économies d'eau chez les particuliers (renouvellement des équipements électroménagers, mise en place d'une citerne de récupération des eaux pluviales etc.)
- ➔ Activité non domestique (fluctuations de consommation chez les industriels, agriculteurs, établissements publics, etc.)
- ➔ Période de relève (si le nombre de jours entre deux relèves n'est pas exactement de 365) etc.

Plus précisément entre 2019 et 2020, on constate plusieurs évolutions notables (de plus de 20%) :

- ➔ Béhoust : variation de consommation d'un gros consommateur
- ➔ Boinvilliers : redressement de facture
- ➔ Rosay, St Martin et Tacoignières : fuites après compteur
- ➔ Jouars-Pontchartrain : période 2019 = janvier-avril et période 2020 = une année complète

Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
ANDELU	20	191
AUTEUIL	22	375
AUTOUILLET	11	262
BAZAINVILLE	17	592
BAZOCHE-SUR-GUYONNE	18	323
BEHOUST	9	214
BEYNES	113	2526
BOINVILLIERS	4	131
BOISSY-SANS-AVOIR	16	247
ELANCOURT	71	3308
LES ESSARTS-LE-ROI	65	2409
FLEXANVILLE	15	243
GALLUIS	35	513
GAMBAIS	35	1095
GAMBAISEUIL	1	34
GARANCIERES	97	961
GOUPILLIERES	12	229

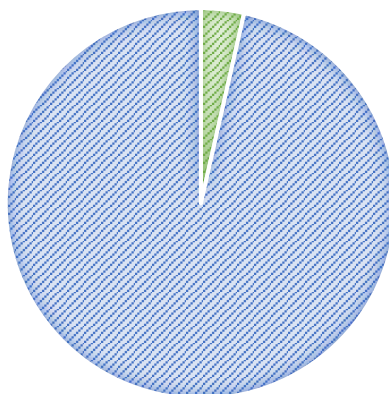




Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
GROSROUVRE	35	460
JOUARS-PONTCHARTRAIN	56	2205
LEVIS-SAINT-NOM	12	731
MAGNY-LES-HAMEAUX	79	2740
MARCQ	16	333
MAREIL-LE-GUYON	5	183
MAREIL-SUR-MAULDRE	16	690
MAULETTE	17	439
MERE	26	794
LE MESNIL-SAINT-DENIS	49	2424
LES MESNULS	11	428
MILLEMONT	5	119
MILON-LA-CHAPELLE	1	108
MONTAINVILLE	17	246
MONTFORT-L'AMAURY	38	1110
NEAUPHLE-LE-VIEUX	21	353
ORGERUS	35	1122
OSMOY	2	168
LE PERRAY-EN-YVELINES	65	2545
PRUNAY-LE-TEMPLE	3	157
LA QUEUE-LES-YVELINES	66	909
RICHEBOURG	20	488
ROSAY	9	181
SAINT-FORGET	5	223
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	28	624
SAINT-LAMBERT	3	160
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	10	142
SAINT-REMY-L'HONORE	20	633
SAULX-MARCHAIS	16	357
TACOIGNIERES	28	426
THOIRY	26	531
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	21	367
VICQ	17	149
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	13	337
VILLIERS-LE-MAHIEU	8	316
Total	1360	36851

■ Nb branchements sans consommation

■ Nb branchements avec consommation





Les consommations de plus de 6 000m³/an

Commune	2019	2020	Evolution
BAZAINVILLE	13 492	14 054	4,2%
BEHOUST	5 570	31 612	467,5%
BEYNES	104	6 326	5982,7%
ELANCOURT	8 183	8 612	5,2%
ELANCOURT	8 175	8 495	3,9%
ELANCOURT	8 342	9 380	12,4%
ELANCOURT	11 014	11 114	0,9%
ELANCOURT	11 790	12 105	2,7%
ELANCOURT	13 166	12 650	-3,9%
ELANCOURT	14 139	9 638	-31,8%
ELANCOURT	8 288	6 141	-25,9%
ELANCOURT	12 731	13 482	5,9%
ELANCOURT	6 458	7 924	22,7%
ELANCOURT	37 787	38 532	2%
ELANCOURT	5 970	7 631	27,8%
ELANCOURT	11 534	11 565	0,3%
ELANCOURT	6 216	6 468	4,1%
ELANCOURT	8 657	9 515	9,9%
ELANCOURT	6 649	7 047	6%
ELANCOURT	9 162	10 461	14,2%
ELANCOURT	27 223	45 273	66,3%
ELANCOURT	16 231	24 753	52,5%
ELANCOURT	10 656	16 758	57,3%
ELANCOURT	5 500	8 971	63,1%
JOUARS-PONTCHARTRAIN	22 012	11 985	-45,6%
JOUARS-PONTCHARTRAIN	19	9 554	50184,2%
LA QUEUE-LES-YVELINES	6 379	7 434	16,5%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	2	13 149	657350%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	12 515	6 168	-50,7%
LE PERRY-EN-YVELINES	7 763	10 265	32,2%
LE PERRY-EN-YVELINES	6 671	8 005	20%
LES ESSARTS-LE-ROI	9 396	6 215	-33,9%
MAGNY-LES-HAMEAUX	6 198	7 348	18,6%
MAGNY-LES-HAMEAUX	7 076	6 126	-13,4%
MAGNY-LES-HAMEAUX	- 9 366	43 260	-561,9%
MAGNY-LES-HAMEAUX	7 833	7 043	-10,1%
MAGNY-LES-HAMEAUX	8 839	7 973	-9,8%
MONTFORT-L'AMAURY	12 940	10 256	-20,7%
MONTFORT-L'AMAURY	11 122	6 107	-45,1%
MONTFORT-L'AMAURY	4 782	6 161	28,8%
MONTFORT-L'AMAURY	7 792	6 768	-13,1%
MONTFORT-L'AMAURY	52	7 818	14934,6%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	0	7 241	0%
ORGERUS	393	10 066	2461,3%
RICHEBOURG	12 201	11 926	-2,3%
RICHEBOURG	14 924	13 385	-10,3%
RICHEBOURG	6 251	6 701	7,2%
VIEILLE- EGLISE-EN-YVELINES	10 661	10 253	-3,8%
VILLIERS-LE-MAHIEU	8 781	8 134	-7,4%
Total	442 273	587 848	32,92%



LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : 6 RUE DU PETIT CLOS
78490 GALLUIS
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléphone : 01 77 78 80 01
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Référence à rappeler

Courrier : TSA 51161
92894 NANTERRE CEDEX 09

19

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SIRYAE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	11,27 €	
Consommation TTC	244,67 €	soit 0,0020 €/Litre
Total facture TTC	255,94 €	
	255,94 €	

SAUR SAS au capital de 101526000 € RCS Nanterre 336279884 Siège Social 11 Chemin de Briègne 92130 ISY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26330379964-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 30 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ELANCOURT	J14HA156867N	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	192,08 € HT	202,64 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		07-2020 / 06-2021					10,68	5,50
Consommation part Syndicale		01-07-20 / 30-06-21		120	0,3700	44,40		5,50
Consommation part SAUR		01-07-20 / 30-06-21		120	1,0457	125,48		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		07-2020 / 06-2021		120	0,0960	11,52		5,50

Organismes publics			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	50,52 € HT	53,30 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Voies Navigables de France		07-2020 / 06-2021		120	0,0010	0,12		5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		07-2020 / 06-2021		120	0,4200	50,40		5,50

Total Facture	255,94 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 242,60 €
TVA sur les débits : 13,34 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



Vos Contacts :

Accueil : 6 RUE DU PETIT CLOS
78490 GALLUIS
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléphone : 01 77 78 80 01
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Courrier : TSA 51161
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

19

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SIRYAE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	11,28 €	
Consommation TTC	243,02 €	soit 0,0020 €/Litre
Total facture TTC	254,30 €	
	254,30 €	

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379954 Siège Social 11 Chemin de Briègogne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26339379954-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 26 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ELANCOURT	J14HA156867N	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		190,52 € HT 201,00 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		07-2019 / 06-2020					10,69	5,50
Consommation part Syndicale		01-07-19 / 30-06-20		120	0,3700	44,40		5,50
Consommation part SAUR		01-07-19 / 30-06-20		120	1,0326	123,91		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		07-2019 / 06-2020		120	0,0960	11,52		5,50

Organismes publics		50,52 € HT 53,30 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Voies Navigables de France		07-2019 / 06-2020		120	0,0010	0,12		5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		07-2019 / 06-2020		120	0,4200	50,40		5,50

Total Facture	254,30 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 241,04 €
TVA sur les débits : 13,26 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.





NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

Date : 15/05/2021							
SAUR	Partenaire : SIRYAE						
	Référence contrat : 780200/01						
Type de contrat : Affermage							
Type d'encaissement : Société							
10S Abonnement part SAUR							
Redevance : Abonnement part SAUR							
Date d'actualisation : 18/11/2020							
K : 1,0471							
Prix (HT) à compter du 01/01/2021							
Devise : Euro							
Prix révisé = [K * 1,0471] * Prix de base							
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix							
Formule de révision :							
$0,15 + 0,25 \times \text{ICHTEHC} / \text{ICHTEHC} + 0,04 \times \text{FSD3} / \text{FSD3} + 0,03 \times \text{TP10A} / \text{TP10A} + 0,23 \times \text{AEG7802} / \text{AEG7802} + 0,05 \times \text{NaOH7802} / \text{NaOH7802}$							
$K = 0,15 + 0,25 \times \text{ICHTEHC} / \text{ICHTEHC} + 0,04 \times \text{FSD3} / \text{FSD3} + 0,03 \times \text{TP10A} / \text{TP10A} + 0,23 \times \text{AEG7802} / \text{AEG7802} + 0,05 \times \text{NaOH7802} / \text{NaOH7802}$							
Applications des indices : Valeur connue							
K intermédiaire : 1,0471							
Valeurs de base des paramètres utilisés							
Valeurs actualisées au 01/09/2020							
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTEHC	113,10000						122,73580
	Substitué avec: coeff. 1,034 par ICHTE	01/03/2020	10/07/2020	SITE MONITEUR + INSEE		1,034	118,70000
1771242Y	117,75000						132,54900
	Substitué avec: coeff. 1,13 par 010534766Y	01/04/2020	28/08/2020			1,13	117,30000
FSD3	123,00000						126,40000
	Substitué avec: coeff. 1,13 par 010534766Y	01/06/2020	07/08/2020	MTPB 6096			110,90000
TP10A2010	106,70000						110,90000
	Substitué avec: coeff. 1,034 par ICHTE	01/05/2020	28/08/2020	MTPB 6099			0,66190
AEG7802	0,62380						297,75000
NaOH7802	306,00000						
	Substitué avec: coeff. 1,034 par ICHTE	01/09/2020	01/09/2020				
	Substitué avec: coeff. 1,034 par ICHTE	01/09/2020	01/09/2020				





n.l. = non assujéti à la redevance

	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Diamètre compteur sur rubrique						
*Coaxiaux 1 ^{er} /2 ^e *, Coaxiaux 2 ^{ème} /0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	n.l.	n.l.				
*Coaxiaux 1 ^{er} /2 ^e *, Coaxiaux 2 ^{ème} /0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	n.l.	n.l.				

Localité sur point de fourniture ARNOUVILLE LES MANTES

n.l. = non assujéti à la redevance

	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Diamètre compteur sur rubrique						
*Coaxiaux 1 ^{er} /2 ^e *, Coaxiaux 2 ^{ème} /0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	n.l.	n.l.				
*Coaxiaux 1 ^{er} /2 ^e *, Coaxiaux 2 ^{ème} /0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	n.l.	n.l.				

Localité sur point de fourniture Autre

n.l. = non assujéti à la redevance

	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Diamètre compteur sur rubrique						
*Coaxiaux 1 ^{er} /2 ^e *, Coaxiaux 2 ^{ème} /0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	10,20	10,68				
*Coaxiaux 1 ^{er} /2 ^e *, Coaxiaux 2 ^{ème} /0,12 mm, 0,15 mm, 0,20 mm, 0,25 mm	50,98	53,38				





14.

**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité



LES VOLUMES D'EAU

Bilan des besoins et ressources, performances hydrauliques du réseau

Les volumes ci-dessous prennent en compte la période de relève des compteurs des abonnés, d'avril 2019 à avril 2021 et sont extrapolés à 365 jours.

Précédemment, jusqu'à l'exercice 2015, la période de relève prise en compte allait d'octobre en octobre.

Libellé de la station	2015	2016	2017	2018	2019	2020	%N/N-1
les Bîmes	2 949 173	3 117 458	2 997 893	3 010 352	3 152 894	3 106 311	-1,48%
Rosay 1	931 870	1 019 967	976 825	923 482	1 070 405	1 041 151	-2,73%
Rosay 2	547 156						
Total	3 881 043	4 137 425	3 974 718	3 933 834	4 223 299	4 147 462	-1,80%
évolution N/N-1	13,60%	6,60%	-3,93%	-1,03%	7,36%	-1,80%	-

Importation

Collectivité ou fermier / installation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	%N/N-1
DAMMARTIN EN SERVE > BOINVILLIERS	0	0	20 403	23 320	1 723	3 898	126,23%
RAMBOUILLET	0	0	0	0	0	0	-
SIAEP JOUARS > ELANCOURT	14 116	22 433	13 596	25 721	29 594	0	-
SIAEP JOUARS > NEAUPHLE	0	0	0	10 800	197 186	0	-
SIVRD	1 096 730	1 256 119	1 190 203	1 133 323	959 059	1 138 285	18,69%
SQY LA VERRIERE > LE MESNIL	174	174	10 637	0	0	0	-
SUEZ ELANCOURT	931 102	955 890	913 931	938 451	876 733	997 513	13,78%
SUEZ LA CHAPELLE	476 913	347 021	484 045	506 253	675 831	1 184 505	75,27%
SUEZ MORSANG	22 349	18 887	50 171	26 697	32 294	19 608	-39,28%
SUEZ ST GERMAIN DE LA GRANDE	77 168	77 811	79 999	75 809	77 977	78 003	0,03%
Total	2 618 552	2 678 335	2 762 985	2 740 374	2 850 397	3 421 812	20,05%
évolution N/N-1	-4,50%	2,30%	3,16%	-0,82%	4,01%	20,05%	



Exportation

Désignation destination	2015	2016	2017	2018	2019	2020	%N/N-1
DAMMARTIN EN SERVE	0	0	2593	4233	704	2 208	213,64%
GPSEO Arnouville Hargeville	190 138	201 728	160 365	171 480	178 314	171 815	-3,64%
GPSEO Flacourt	0	0	3782	9606	10592	10 576	-0,15%
LE MESNIL-ST-DENIS	0	0	0	0	0	0	-
RAMBOUILLET	59 074	29 169	32 871	31 289	30 086	29 815	-0,90%
SEPTEUIL	135 959	128 567	134 550	129 613	123 418	137 407	11,33%
SIAEP BOINVILLIERS Hameau de St-Correntin	6 288	5 145	905	0	0	0	-
SIAEP FORET DE RAMBOUILLET Bourdonné	38 580	38 631	20 829	5 648	22 602	22 000	-2,66%
SIAEP JOUARS PONTCHARTRAIN Cressay	14 657	18 354	6 559	0	241 506	0	-
SIVRD	71 155	274 869	251 761	235 753	243 782	236 510	-2,98%
SQY LA VERRIERE	0	0	68	0	0	0	-
SQY MAUREPAS	0	0	0	0	0	24 416	-
SUEZ AUFFARGIS	-1 982	-2 244	-430	4648	8732	6 448	-26,16%
SUEZ CRESPIERES	1 760	1 667	1 647	2 163	2 412	2 408	-0,17%
SUEZ MORSANG	0	0	31 650	0	0	0	-
Total	515 629	695 886	647 150	594 433	862 148	643 603	-25,35%
évolution N/N-1	5,20%	35,00%	-7,00%	-8,15%	45,04%	-25,35%	

Bilan hydraulique

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	%N/N-1
volume produit	3 881 043	4 137 425	3 974 718	3 933 834	4 223 299	4 147 462	-1,80%
volume importé	2 618 552	2 678 335	2 762 985	2 740 374	2 850 397	3 421 812	20,05%
volume exporté	515 629	695 886	647 150	594 433	862 148	643 603	-25,35%
mis en distribution	5 983 966	6 119 874	6 090 553	6 079 775	6 211 548	6 925 671	11,50%
évolution N/N-1	5,50%	2,30%	-0,48%	-0,18%	2,17%	11,50%	



LES INDICATEURS

Le rendement IDM (Indicateur du maire)

Rendement = (Volume consommé autorisé + Volume exporté) / (Volume produit + Volume importé)

Volume consommé autorisé = Volume consommé + Volume non compté et de service

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	%N/N-1
volume produit	3 881 043	4 137 425	3 974 718	3 933 834	4 223 299	4 147 462	-1,80%
volume importé	2 618 552	2 678 335	2 762 985	2 740 374	2 850 397	3 421 812	20,05%
volume exporté	515 629	695 886	647 150	594 433	862 148	643 603	-25,35%
volume consommé	4 968 146	5 127 221	5 049 044	5 041 708	5 069 971	5 539 927	9,27%
volume non compté et volume de service	20 415	20 585	20 699	17 960	29 800	29 702	-0,33%
volume consommé autorisé	4 988 561	5 147 806	5 069 743	5 059 668	5 099 771	5 569 629	9,21%
rendement hydraulique en %	84,70%	85,70%	84,85%	84,72%	84,28%	82,08%	-2,61%
évolution N/N-1	-1,50%	1,20%	-0,99%	-0,16%	-0,52%	-2,61%	

Détail de l'estimation des volumes non comptés

On entend principalement par « volumes sans comptage », les volumes d'eau utilisés dans le cadre des manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie. Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, ou d'éventuelles chasses sur réseaux.

On entend par « volumes de service du réseau », l'eau utilisée lors des nettoyages de réservoirs, des purges de réseaux, et par certains appareils de mesure en ligne.

La prise en compte de ces volumes dans le calcul du rendement de réseau est conforme à la réglementation. Les estimations réalisées respectent les préconisations de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE).

Pour l'exercice 2020, les volumes pris en compte sont les suivants :

Désignation	2020
Volume sans comptage et de service du réseau (m ³)	29 702

Indice Linéaire de pertes

ILP = (Volume mis en distribution – Volume consommé autorisé) / linéaire de réseau / 365 jours

Avec la commune de JOUARS PONTCHARTRAIN

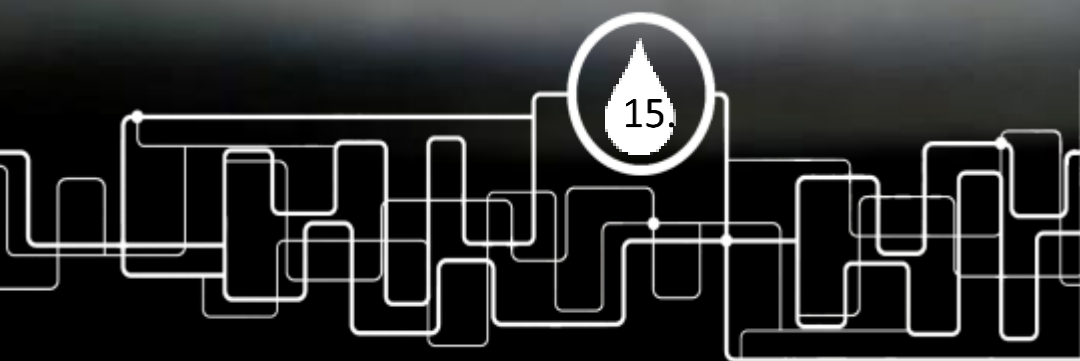
Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	%N/N-1
volume mis en distribution	5 983 966	6 119 874	6 090 553	6 079 775	6 211 548	6 925 671	11,50%
volume consommé autorisé	4 988 561	5 147 806	5 069 743	5 059 668	5 099 771	5 569 629	9,21%
linéaire de réseau (km)	885	899	899	901	953,678	954	0,00%
ILP en m3/j/km	3,08	2,96	3,11	3,1	3,19	3,89	21,97%
évolution N/N-1	15,40%	-3,90%	-3,90%	-0,26%	3,03%	21,97%	





CONSOMMATION D'ENERGIE

	2016	2017	2018	2019	2020
Accélérateur de Bazainville	57 656	52 429	48 296	47 867	31 823
Analyseur de Fer de Cressay	- 815	1 670	1 258	1 502	1 317
Bâche de Beynes - La Couperie	531	528	528	527	530
Bâche de Mareil sur Mauldre	449	423	340	502	107
Bâche de Milon-la-Chapelle	1 530	1 358	1 518	1 178	1 185
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	260	244	750	716	638
Bâches du Bout des Clos - Maurepas	0	0	0	2 239	154
Comptage AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	760	763	733	726	804
Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	531	683	469	429	578
Forage de production d'Autouillet (à désactiver)	199	0	0	0	0
Forage de Rosay Les Petits Bilheux	39 852	45 618	44 611	48 962	35 293
Forage production de Rosay	899 696	664 623	1 059 494	1 235 539	1 174 918
Production des Bîmes	2 897 652	2 907 353	3 400 561	3 265 816	3 383 542
Réservoir de Saint Santin - Marcq	1 141	1 666	3 033	2 889	1 548
Réservoir des Essarts	1 079	1 060	939	853	875
Réservoir du Boulay	571	754	879	705	778
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	31 331	15 695	14 253	20 135	25 186
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	3 848	4 503	2 648	2 944	1 820
Surpression en ligne de Goupillières	4 445	6 429	1 913	4 751	3 936
Surpression en ligne de Marcq	8 094	7 766	8 004	2 936	3 747
Surpression en ligne de Thoiry	0	0	4 677	4 719	2 109
Surpression en ligne des Mesnuls	5 829	6 730	4 997	4 010	5 311
Surpression et bâche de Egremont	- 2 550	402	482	481	545
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	1 007	566	- 17	24	191
Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	335	739	597	599	674
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	7 827	8 472	4 705	4 735	2 035
Total	3 961 258	3 730 474	4 605 668	4 655 784	4 679 644



LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	5	2
Physico-chimique	5	36
Nombre total d'échantillons	5	38

Des contrôles sont réalisés sur l'ensemble des forages dans le cadre du pilotage des stations, des contrôles sanitaires (ARS) et de la surveillance SAUR selon les méthodes normalisées.

L'EAU TRAITEE

Synthèse des analyses sur l'eau traitée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	6	6	100	1	1	100
Physico-chimique	6	6	100	0	0	0
Nombre total d'échantillons	6	6	100	1	1	100

L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	18	18	100	0	0	0
Physico-chimique	19	19	100	18	18	100
Nombre total d'échantillons	19	19	100	18	18	100



L'EAU DISTRIBUEE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	211	211	100	8	8	100
Physico-chimique	219	216	98	15	15	100
Nombre total d'échantillons	219	216	98	15	15	100

Détail des non conformités sur l'eau distribuée

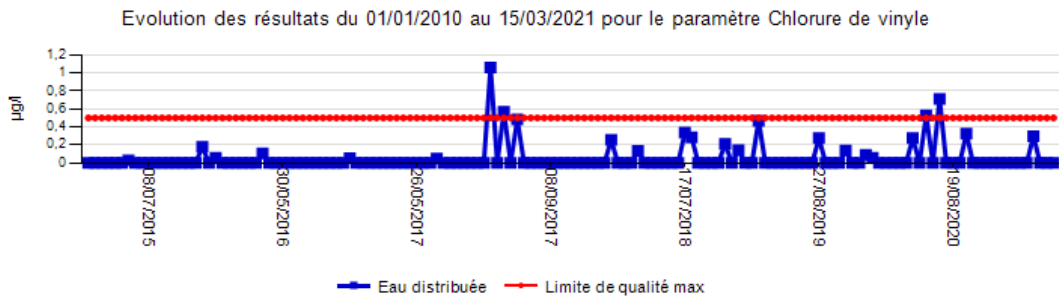
Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Chlorure de vinyle	ARS	05/06/20	Réseau communal de Milon-la-Chapelle - 7802000101	µg/l	0,5	0,53	Milon Réseau
Chlorure de vinyle	ARS	17/08/20	Réseau communal de Milon-la-Chapelle - 7802000101	µg/l	0,5	0,71	Milon Réseau
Nickel	ARS	19/08/20	Réseau communal de Vieille-Église-en-Yvelines - 7802000101	µg/l	20	51	Vieille Eglise Réseau

Commentaire sur l'eau distribuée

- La qualité bactériologique de l'eau distribuée demeure excellente pour 2020, 100% de conformité des contrôles ARS. Aucune non-conformité sur les analyses d'autocontrôle réalisées sur le réseau de distribution.
- Une mesure du nickel sur un robinet de mairie de la commune de Vieille Eglise a fait apparaître des dépassements de la norme avec une valeur à 51µg/L le 18 août. La présence de nickel dans l'eau distribuée est uniquement liée à la robinetterie ; les éléments de plomberie sont souvent responsables de ce type de dépassement. En effet, l'eau distribuée aux consommateurs ne contient pas de nickel. Elle peut se charger de cet élément après un certain temps de stagnation dans les conduites. Compte tenu de la date du prélèvement, on peut supposer qu'il y avait assez peu de tirage d'eau au niveau de ce robinet de contrôle. Cette teneur ne vaut bien entendu qu'au point de prélèvement sur lequel elle a été mesurée, au moment dudit prélèvement. Elle n'est pas représentative de la qualité générale de l'eau distribuée.
- En 2020, deux dépassements de la teneur en chlorure de vinyle sur la commune de Milon La Chapelle, sente de la Ravine, ont été mesurée (0,53µg/L le 5 juin et 0,73µg/l le 17 août pour une norme à 0,5 µg/L). Suite à ces dépassements des purges ont été réalisées (teneurs à 0µg/l les 27 juillet et 18 août) **Les travaux de renouvellement**

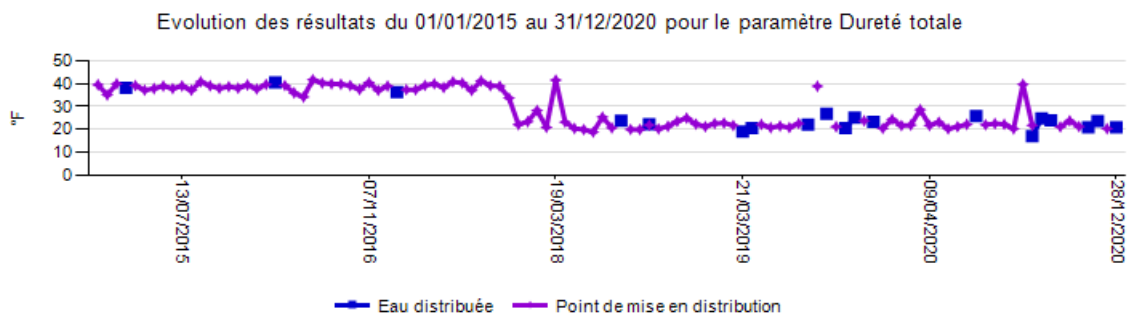


de la conduite en cause dans la génération de ces substances ont été réalisés en janvier 2021. Ci-dessous le suivi de ce paramètre sur la commune de Milon depuis 2015 :



Suivi des paramètres spécifiques du contrat

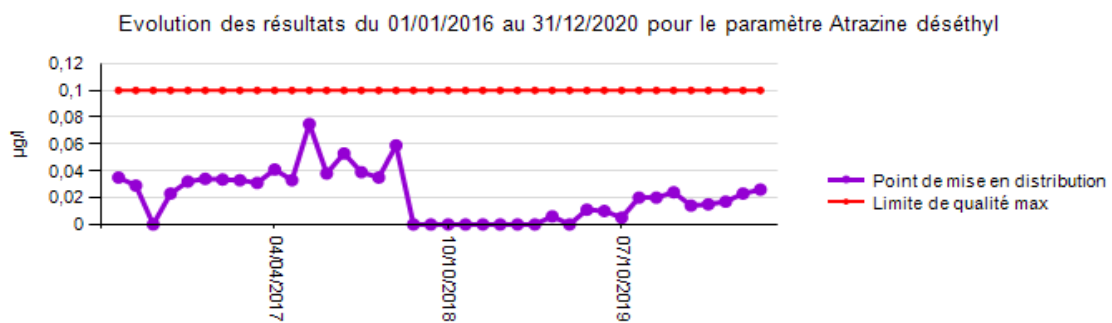
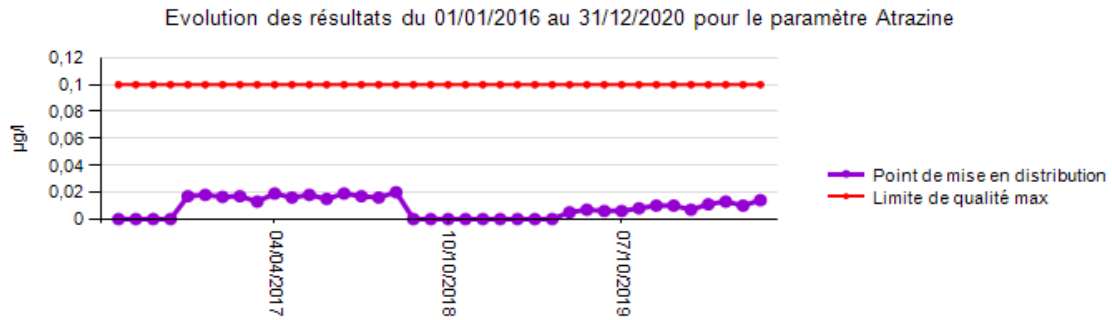
Depuis la mise en service des trois usines de décarbonation en 2018 sur les différentes ressources alimentant le syndicat, la dureté moyenne de l'eau distribuée est passée de 39°F à 22,4°F (hors valeur du mois d'août correspondant à un arrêt ponctuel du traitement pour entretien)



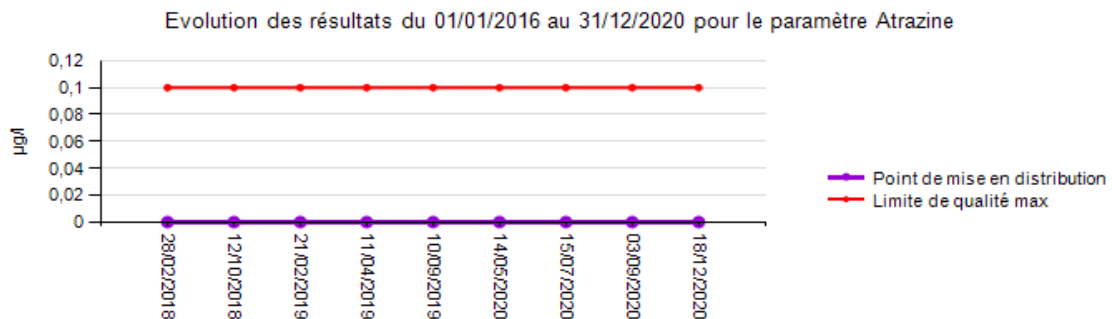


Suivi des Pesticides

Usine des Bîmes en sortie

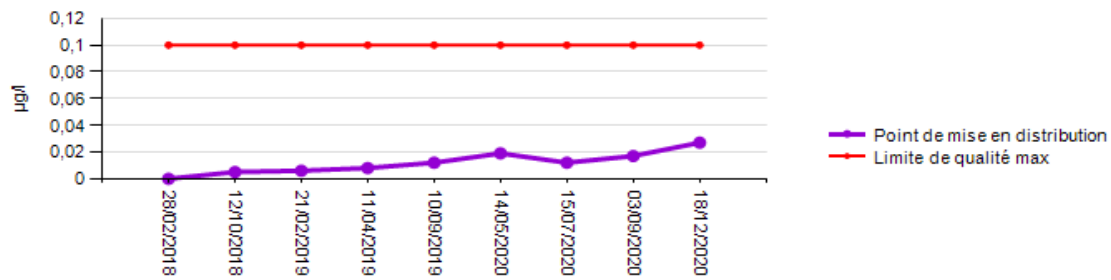


Usine de Rosay en sortie





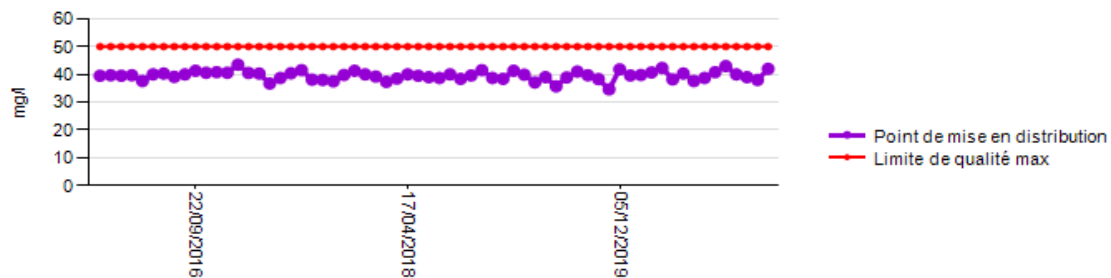
Evolution des résultats du 01/01/2016 au 31/12/2020 pour le paramètre Atrazine déséthyl



Suivi des Nitrates

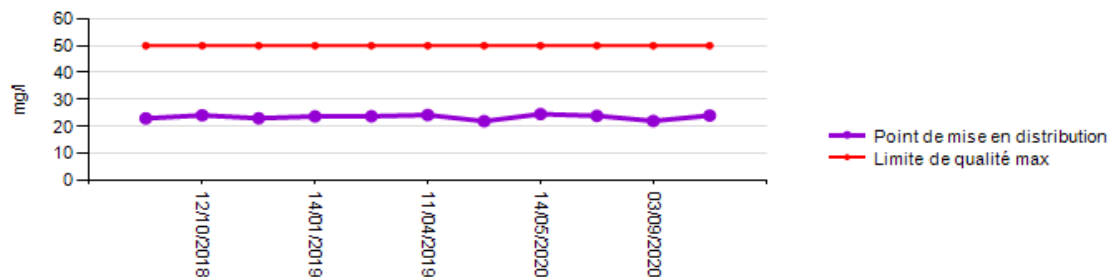
Usine des Bîmes

Evolution des résultats du 01/01/2016 au 31/12/2020 pour le paramètre Nitrates (en NO₃)



Usine de Rosay

Evolution des résultats du 01/01/2016 au 31/12/2020 pour le paramètre Nitrates (en NO₃)





SYNTHESE

→ Bactériologie

100% de conformité bactériologique mesurée l'année dernière.

→ Pesticides

Les traitements par charbon actif des usines des Bîmes et de Rosay sont efficaces et permettent la distribution d'eau conforme aux exigences de qualité.

→ Nitrates

La teneur moyenne en nitrates en sortie de Rosay est de 23,8 mg/L ; en sortie des Bîmes, elle est de 40 mg/l, la norme étant fixée à 50 mg/l, elle est en légère augmentation par rapport à 2019.

→ Dureté

La dureté moyenne de l'eau sur le réseau de distribution est passée à 22,4°F en moyenne depuis la mise en service des usines de décarbonatation (au lieu des 39°F en moyenne auparavant).

→ Nickel

Seul un point de contrôle s'est trouvé être non conforme en 2020 sur la commune de Vieille Eglise en Yvelines. La teneur ne vaut qu'au point de prélèvement sur lequel elle a été mesurée, au moment dudit prélèvement. Elle n'est pas représentative de la qualité générale de l'eau distribuée.

→ CVM

Deux dépassements de norme ponctuels sur la commune de Milon la Chapelle, toujours au niveau de la sente de la ravine. Des informations sur ce paramètre en particulier sont détaillées dans une annexe complémentaire de ce rapport. La canalisation en cause dans l'apparition de ce paramètre a été renouvelée en janvier 2021 ce qui permettra un retour à la normal et la disparition des dépassements de seuil en été pour les CVM qui n'apparaîtront plus.



16.

LES INDICATEURS DE
PERFORMANCE
*Garantir la performance
de votre réseau*



LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION D'YVELINES	
Délégation de service public	
début contrat : 1 ^{er} janvier 2013 fin contrat : 31 décembre 2024	

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2020	Commentaire
Exploitation			
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 365 jours	4 147 462	m ³
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 365 jours	3 421 812	m ³
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 365 jours	643 603	m ³
VP.221	Volumes consommés sans comptage	29 702	m ³
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	6 213 232	m ³
VP.234	Volume produit + Volume importé	7 569 274	m ³
VP.232	Volume consommé comptabilisé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	5 539 927	m ³
VP.056	Nombre d'abonnés total	38 210	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	109 199	
Indicateurs de performance			
P104.3	Rendement de réseau de distribution	81,2	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	17,84	m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,89	m ³ /km/j
VP.224	Indice linéaire de consommation	3,98	m ³ /km/j
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	120	/120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	Calcul
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,09	Calcul



Tarification de l'eau potable			
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1	2,13	€TTC/m³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	7 695 707	€HT
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N	10 773 395	€HT

Qualité de l'eau			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité			
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	235	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau distribuée	98,8%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	244	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	3	
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	100%	Rapport entre volume prélevé par pompage sur volume prélevé total moins les imports
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau			
Production propre du service			
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	Calcul
VP.212	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau total	80	%
VP.062	Volume prélevé total	4 147 462	m ³ /an
VP.059	Volume produit total	4 147 462	m ³ /an



Réseau			
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,09	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	954,67	km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	4,315	km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
P103.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	120	
Partie A : Plan des réseaux			
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : Inventaire des réseaux			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètres et matériaux renseignés au 31/12	99,37%	%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau eau potable avec date ou période de pose renseigné au 31/12	96,55%	%
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	OUI	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	OUI	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	OUI	



Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	61	€HTVA
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	-	€/m ³
Données CCSPL			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 hab.	7,28	%
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	99,07	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	jours
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	278	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Épargne brute annuelle	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0,92	%
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	35	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles			
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)	VP.239	99,37%	15
		948,659	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		954,676	
Connaissance de l'âge des canalisations			
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)	VP.241	96,55%	15
		921,748	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		954,676	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations			
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	VP.248	OUI	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		75	
VALEUR DE L'INDICE		120	



17.

LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes	21/09/20
Flacourt	Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Bâche des Bineaux 100 m3 - Flacourt	24/09/20
Flacourt	Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Bâche des Bineaux 300 m3 - Flacourt	28/09/20
Gambais	Réservoir du Boulay	Réservoir du Boulay	07/10/20
Gambais	Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Réservoir des Quatre Piliers	29/09/20
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	Réservoir des Essarts	22/09/20
Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq - Cuve	21/09/20
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	Bâche eau traitée production des Bîmes	02/10/20
Maurepas	Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Bâche du Bout des Clos 1000 m3	23/09/20
Maurepas	Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Bâche du Bout des Clos 3000 m3	06/10/20
Rosay	Forage production de Rosay	Bâche eau de service	30/09/20
Rosay	Forage production de Rosay	Bâche eau traitée production de Rosay	30/09/20
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Réservoir de Saint Martin des Champs	01/10/20

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Autouillet	18/06/2020	Route des Châteaux	50	1
Bazainville	04/03/2020	Impasse du Boeuf Couronné	30	0
Bazoches-sur-Guyonne	02/04/2020	Chemin de Houjarray	30	1
Béhoust	10/08/2020	Rue du Nid de Geai	3200	0
Beynes	03/06/2020	Rue des Primeveres	1600	0
Beynes	03/12/2020	Rue des 4 Pignons	5000	0
Beynes	10/12/2020	Comptage CS208 et CS209 Beynes Val des 4 Pignons	8000	0
Élancourt	10/03/2020	Clos d'Ergal	51	2
Élancourt	28/05/2020	Rue du Sagittaire	280	2
Galluis	24/04/2020	Route de Montfort	50	0
Galluis	17/07/2020	Rue de la Mairie	300	0
Galluis	20/07/2020	Rue du Pont Marie	7000	2



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Gambais	02/06/2020	Rue du Château Trompette	50	1
Gambais	03/07/2020	Rue des Vieilles Tuileries	5000	0
Garancières	30/10/2020	Rue Bourbon	8600	1
Goupillières	02/01/2020	Rue de l'Eglise	1500	0
Jouars-Pontchartrain	14/10/2020	RUE DE CHEVREUSE BAT C	50	1
La Queue-les-Yvelines	28/05/2020	Chemin des Perruches	180	1
La Queue-les-Yvelines	14/10/2020	Rue de la Grande Vallée	200	1
Le Mesnil-Saint-Denis	12/02/2020	Rue Emile Fontanier	300	0
Le Mesnil-Saint-Denis	13/02/2020	Rue Léon Bobin	4000	1
Le Mesnil-Saint-Denis	13/02/2020	Avenue de la Concorde	100	0
Le Mesnil-Saint-Denis	13/02/2020	Rue Emile Fontanier	50	1
Le Mesnil-Saint-Denis	14/02/2020	Avenue de la Concorde	100	0
Le Mesnil-Saint-Denis	18/02/2020	Rue Raymond Berrurier	50	0
Le Mesnil-Saint-Denis	28/09/2020	Rue des Francs Compagnons	200	1
Le Mesnil-Saint-Denis	12/11/2020	Rue Ernest et Paul Picard	10000	0
Le Perray-en-Yvelines	03/09/2020	Rue de la Martinerie	300	1
Les Mesnuls	03/12/2020	Rue des Essarts	48	1
Lévis-Saint-Nom	25/03/2020	Route de Girouard	200	0
Lévis-Saint-Nom	22/04/2020	Rue des Chênes	200	1
Lévis-Saint-Nom	14/08/2020	Route de la Recette	200	0
Magny-les-Hameaux	22/05/2020	Rue Paul et Jeanne Weiss	50	1
Magny-les-Hameaux	09/09/2020	Chemin des Oiseaux	100	0
Marcq	10/06/2020	Grande Rue	2100	1
Marcq	24/06/2020	Sente de la Croix Brisée	4600	2
Marcq	04/11/2020	Rue du Bouscat	6200	0
Mareil-sur-Mauldre	06/01/2020	Rue Noblet Gandon	100	0





Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Mareil-sur-Mauldre	06/01/2020	Chemin de la gare	50	0
Mareil-sur-Mauldre	07/07/2020	Chemin de Riche	500	0
Maulette	04/05/2020	Maulette	200	1
Montainville	29/06/2020	Rue du Pressoir	7000	0
Montfort-l'Amaury	20/05/2020	Rue Maurice Ravel	1600	1
Orgerus	02/04/2020	Rue de Béconcelle	-	-
Orgerus	06/04/2020	Rue de Béconcelle	1050	2
Saint-Germain-de-la-Grange	24/06/2020	Allée du Drouais	4213	1
Saint-Germain-de-la-Grange	20/07/2020	Rue de la Vallée Yart	2870	1
Saint-Martin-des-Champs	21/01/2020	Rue de la Masse du Moulin	100	0
Saint-Martin-des-Champs	08/07/2020	Place Saint Martin	200	0
Saint-Rémy-l'Honoré	26/11/2020	Rue du Moulin	50	1
Saint-Rémy-l'Honoré	26/11/2020	Rue des Pâtis	10	1
Thoiry	16/01/2020	Chemin de Montfort	10	2
Thoiry	18/06/2020	Rue de la Porte Saint Martin	30	0
Vicq	29/01/2020	Ruelle du Marais	2000	1
Villiers-Saint-Frédéric	24/11/2020	Chemin de la Cressonniere	200	1
Villiers-Saint-Frédéric	02/12/2020	Chemin de la Cressonniere	100	1



Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Auteuil	1
Autouillet	4
Bazainville	2
Bazoches-sur-Guyonne	3
Beynes	7
Élancourt	4
Galluis	5
Gambais	7
Gambaiseuil	1
Garancières	6
Jouars-Pontchartrain	2
La Queue-les-Yvelines	1
Le Mesnil-Saint-Denis	7
Le Perray-en-Yvelines	7
Le Tremblay-sur-Mauldre	1
Les Essarts-le-Roi	5
Les Mesnuls	5
Lévis-Saint-Nom	9
Magny-les-Hameaux	11
Marcq	1
Maulette	6
Milon-la-Chapelle	1
Montfort-l'Amaury	1
Neauphle-le-Vieux	3
Orgerus	1
Richebourg	1
Saint-Forget	3
Saint-Martin-des-Champs	2
Saint-Rémy-l'Honoré	5
Saulx-Marchais	1
Tacoignières	2
Thoiry	4
Villiers-le-Mahieu	2
Villiers-Saint-Frédéric	1
Total	122



Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Auteuil	Pvc	63	21/02/2020	Rue Saint Eparche
Autouillet	-	-	23/04/2020	Route de la Haye Frogeay
Autouillet	Fonte	80	18/06/2020	Route des Châteaux
Autouillet	Polyéthylène	50	19/06/2020	i Route des Châteaux
Autouillet	Fonte	150	29/09/2020	Route de la Haye Frogeay
Bazainville	Acier	80	03/08/2020	Avenue de Paris
Bazainville	Pvc	110	03/08/2020	Chemin de la Fosse
Bazoches-sur-Guyonne	-	-	02/04/2020	Chemin de Houjarray
Bazoches-sur-Guyonne	Pvc	63	09/04/2020	Chemin de Houjarray
Bazoches-sur-Guyonne	Fonte	150	15/09/2020	Route de Chevreuse
Beynes	-	-	04/02/2020	Rue de Maule
Beynes	Pvc	110	02/08/2020	Residence Navarre
Beynes	Pvc	90	19/08/2020	Rue de la Couperie
Beynes	Pvc	63	11/09/2020	Avenue Charles de Gaulle
Beynes	Pvc	90	12/10/2020	Rue des Vergers
Beynes	Fonte	200	18/11/2020	Centre Commercial de la Petite Mauldre
Beynes	Fonte	150	07/12/2020	Rue du Chateau d'Eau
Élancourt	-	-	08/01/2020	Route de l'Abbe Mequignon
Élancourt	Fonte	150	10/01/2020	Rue Verte
Élancourt	-	-	26/05/2020	Route du Mesnil
Élancourt	Pvc	63	01/09/2020	Rue Camille Claudel
Galluis	Fonte	150	06/05/2020	Rue de la Mairie
Galluis	Fonte	70	29/06/2020	Rue de la Tuilerie
Galluis	Fonte	60	07/08/2020	Avenue du Lieutel
Galluis	Fonte	70	20/08/2020	Rue de la Tuilerie
Galluis	Pvc	63	24/09/2020	Rue des Bois



Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Gambais	Acier	60	12/04/2020	Chemin de la Guérinoterie
Gambais	Acier	80	28/04/2020	Réseau communal non défini
Gambais	Fonte	150	22/06/2020	Rue de l'Etang
Gambais	Acier	80	03/07/2020	Rue des Novaes
Gambais	Pvc	110	04/09/2020	Route de Saint Come
Gambais	Acier	60	31/10/2020	Chemin de la Ferme des Bois
Gambais	Pvc	110	16/11/2020	Route de Saint Come
Gambaiseuil	-	-	21/04/2020	Route de Gambais
Garancières	Pvc	110	17/08/2020	Rue du Stade
Garancières	Fonte	150	19/08/2020	Route de Villiers le Mahieu
Garancières	Fonte	150	19/10/2020	Route de Villiers le Mahieu
Garancières	Pvc	63	22/10/2020	Impasse du Ru Courté
Garancières	-	-	20/11/2020	Route du Boissard
Garancières	Pvc	110	20/11/2020	Rue des Gravieres
Jouars-Pontchartrain	Acier	60	09/01/2020	Rue du Moulin
Jouars-Pontchartrain	Pvc	63	16/10/2020	Square Paul Verlaine
La Queue-les-Yvelines	Pvc	110	29/05/2020	Chemin des Perruches
Le Mesnil-Saint-Denis	Amiante ciment	80	13/02/2020	Place des Pensees
Le Mesnil-Saint-Denis	Fonte	80	13/02/2020	Place du Grand Arnould
Le Mesnil-Saint-Denis	Pvc	110	08/04/2020	Avenue des Tilleuls
Le Mesnil-Saint-Denis	Amiante ciment	80	03/06/2020	Rue du Pommeret
Le Mesnil-Saint-Denis	Amiante ciment	80	25/06/2020	Rue Jean Racine
Le Mesnil-Saint-Denis	Fonte	80	28/06/2020	Place du Grand Arnould
Le Mesnil-Saint-Denis	Fonte	100	21/08/2020	Avenue de la Paix
Le Perray-en-Yvelines	-	-	26/01/2020	Rue de l'Etang
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	150	01/02/2020	Rue du Moulin



Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Le Perray-en-Yvelines	-	-	14/05/2020	Rue de Chartres
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	150	28/07/2020	Rue du Moulin
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	150	31/10/2020	Rue de la Martinerie
Le Perray-en-Yvelines	-	-	26/11/2020	Petite Rue Verte
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	250	10/12/2020	Rue du Roseau
Le Tremblay-sur-Mauldre	Fonte	150	03/03/2020	Rue du Pavé
Les Essarts-le-Roi	Pvc	110	08/06/2020	Rue du Plateau
Les Essarts-le-Roi	-	-	09/06/2020	Chemin de la Meroterie
Les Essarts-le-Roi	Pvc	90	22/07/2020	Rue des Gandines
Les Essarts-le-Roi	Acier	60	31/08/2020	Rue Georges Clémenceau
Les Essarts-le-Roi	Pvc	90	14/09/2020	Rue de l'Yvette
Les Mesnuls	Fonte	150	25/01/2020	Rue de la Borne
Les Mesnuls	Fonte	80	29/01/2020	Rue des Essarts
Les Mesnuls	-	-	09/06/2020	Rue du Moulin
Les Mesnuls	Pvc	63	10/12/2020	Rue des Essarts
Les Mesnuls	Fonte	60	11/12/2020	Rue des Essarts
Lévis-Saint-Nom	-	-	20/02/2020	Rue de la Porte Dorée
Lévis-Saint-Nom	-	-	24/02/2020	Rue de l'Eglise
Lévis-Saint-Nom	-	-	22/04/2020	Rue de la Porte Dorée
Lévis-Saint-Nom	Pvc	110	23/04/2020	Rue des Chênes
Lévis-Saint-Nom	Pvc	110	17/08/2020	Rue de la Fougeraie
Lévis-Saint-Nom	Amiante ciment	150	22/09/2020	Rue de la Porte Dorée
Lévis-Saint-Nom	Amiante ciment	60	17/11/2020	Route de la Maison Blanche
Lévis-Saint-Nom	Amiante ciment	125	28/11/2020	Route de la Maison Blanche
Lévis-Saint-Nom	Amiante ciment	150	30/12/2020	Rue de la Porte Dorée
Magny-les-Hameaux	Pvc	90	02/01/2020	Allée des Sorbiers





Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Magny-les-Hameaux	Acier	125	25/01/2020	Rue Gabriel Péri
Magny-les-Hameaux	Pvc	50	19/03/2020	Allée Gericault
Magny-les-Hameaux	Acier	100	25/05/2020	Rue Philippe de Champagne
Magny-les-Hameaux	Pvc	110	26/05/2020	Rue Antoine le Maistre
Magny-les-Hameaux	Fonte	60	04/08/2020	Rue Paul Vaillant Couturier
Magny-les-Hameaux	Acier	100	05/08/2020	Cote de la Goutte d'Or
Magny-les-Hameaux	Fonte	400	26/08/2020	Allée des Pommiers
Magny-les-Hameaux	Pvc	63	26/10/2020	Sente de Cressely
Magny-les-Hameaux	Fonte	150	04/11/2020	Route de Versailles
Magny-les-Hameaux	-	-	05/12/2020	Rue Joseph Lemarchand
Marcq	Fonte	125	12/11/2020	Grande Rue
Maulette	Pvc	90	19/02/2020	Avenue de la République
Maulette	-	-	25/03/2020	Rue de l'Opton
Maulette	Acier	65	13/08/2020	Porte d'Epernon
Maulette	Pvc	63	17/09/2020	Rue de l'Opton
Maulette	-	-	13/11/2020	Rue de l'Opton
Maulette	Pvc	63	31/12/2020	Route de Champagne
Milon-la-Chapelle	Pvc	50	18/06/2020	Chemin Jean Racine
Montfort-l'Amaury	Fonte	60	28/01/2020	Rue de Mantes
Neauphle-le-Vieux	Acier	60	27/07/2020	Rue de Versailles
Neauphle-le-Vieux	Acier	60	02/12/2020	Place Sully
Neauphle-le-Vieux	Acier	80	02/12/2020	Réseau communal non défini
Orgerus	Fonte	150	22/05/2020	Rue de la Mare Montigny
Richebourg	Pvc	63	22/01/2020	Le Four à Chaux
Saint-Forget	Acier	65	16/02/2020	Route de Dampierre
Saint-Forget	Fonte	150	10/04/2020	La Haute Beauce





Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Saint-Forget	Acier	65	06/08/2020	Route de Dampierre
Saint-Martin-des-Champs	Fonte	80	26/06/2020	Chemin de la Chapelle
Saint-Martin-des-Champs	Fonte	80	30/11/2020	Chemin de la Menagerie
Saint-Rémy-l'Honoré	-	-	22/01/2020	Rue de la Lombarderie
Saint-Rémy-l'Honoré	Pvc	110	24/04/2020	Rue du Moulin
Saint-Rémy-l'Honoré	Pvc	110	20/07/2020	Allée des Champs
Saint-Rémy-l'Honoré	Fonte	60	20/10/2020	Rue de la Buissonnerie
Saint-Rémy-l'Honoré	Fonte	80	16/12/2020	Rue de Long des Bois
Saulx-Marchais	-	-	16/06/2020	Rue de la Petite Mare
Tacoignières	Pvc	63	29/08/2020	Clos de la Marette
Tacoignières	Acier	80	10/11/2020	Rue de Tesse
Thoiry	Pvc	110	24/07/2020	Rue du Bout du Manoir
Thoiry	Pvc	63	13/08/2020	Allée des Châtaigniers
Thoiry	Pvc	90	27/11/2020	Allée des Châtaigniers
Thoiry	Pvc	90	02/12/2020	Allée des Châtaigniers
Villiers-le-Mahieu	Fonte	125	26/06/2020	Réseau Communal non défini
Villiers-le-Mahieu	-	-	02/07/2020	Réseau Communal non défini
Villiers-Saint-Frédéric	-	-	29/12/2020	Chemin de la Cressonniere



Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Andelu	2
Auteuil	1
Autouillet	2
Bazainville	3
Bazoches-sur-Guyonne	4
Béhoust	3
Beynes	2
Élancourt	22
Flexanville	2
Gambais	6
Garancières	6
Grosrouvre	1
Jouars-Pontchartrain	3
La Queue-les-Yvelines	4
Le Mesnil-Saint-Denis	10
Le Perray-en-Yvelines	2
Les Essarts-le-Roi	4
Les Mesnuls	6
Lévis-Saint-Nom	6
Magny-les-Hameaux	2
Marcq	2
Mareil-sur-Mauldre	1
Maulette	1
Méré	2
Milon-la-Chapelle	2
Montainville	1
Montfort-l'Amaury	3
Neauphle-le-Vieux	1
Orgerus	7
Osmoy	2
Prunay-le-Temple	3
Richebourg	5
Rosay	1
Saint-Germain-de-la-Grange	3
Saint-Martin-des-Champs	3
Saint-Rémy-l'Honoré	2
Saulx-Marchais	4
Tacoignières	4
Thoiry	2
Vieille-Église-en-Yvelines	1
Villiers-le-Mahieu	3
Total	144



Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Andelu	12/05/2020	Route de Marcq
Andelu	02/09/2020	Route de Jumeauville
Auteuil	30/07/2020	Rue de la Croix Bleue
Autouillet	26/02/2020	Route des Châteaux
Autouillet	28/05/2020	Route de la Haye Frogeay
Bazainville	27/01/2020	Route du Breuil
Bazainville	24/06/2020	Chemin des Martinets
Bazainville	28/12/2020	Route de la Sablière
Bazoches-sur-Guyonne	25/09/2020	Route Departementale 191
Bazoches-sur-Guyonne	21/10/2020	Chemin de Houjarray
Bazoches-sur-Guyonne	25/10/2020	Chemin de la Pinsonnière
Bazoches-sur-Guyonne	31/12/2020	Chemin de Houjarray
Béhoust	27/01/2020	Rue du Nid de Geai
Béhoust	29/01/2020	Rue de la Masse
Béhoust	19/05/2020	a Rue de la Masse
Beynes	26/08/2020	Rue de la Belle Epine
Beynes	21/12/2020	Rue du Blanc Soleil
Élancourt	13/01/2020	Rue de Sonnal
Élancourt	05/03/2020	Rue de Coulanges
Élancourt	10/03/2020	Rue de Charnay
Élancourt	13/03/2020	Clos d'Ergal
Élancourt	16/04/2020	Place de la Mesmie
Élancourt	20/04/2020	Avenue de Cressac
Élancourt	24/04/2020	Avenue de Cressac
Élancourt	24/04/2020	Rue du Sagittaire
Élancourt	12/05/2020	Place de la Muette





Commune	Date	Adresse
Élancourt	25/05/2020	Rue du Sagittaire
Élancourt	29/05/2020	Rue du Sagittaire
Élancourt	15/06/2020	Route du Mesnil
Élancourt	09/07/2020	Place Louis Renault
Élancourt	10/07/2020	Route du Mesnil
Élancourt	25/08/2020	Rue des Mesanges
Élancourt	04/09/2020	Avenue de la Baylie
Élancourt	07/09/2020	Avenue du Plateau
Élancourt	10/09/2020	Rue des Eglantines
Élancourt	15/09/2020	Avenue des Croisades
Élancourt	17/09/2020	Place de la Muette
Élancourt	13/10/2020	Avenue de Cressac
Élancourt	18/12/2020	Avenue des Croisades
Flexanville	06/04/2020	Rue des Pres
Flexanville	04/08/2020	Chemin des Frichaux
Gambais	27/04/2020	Rue de la Tannerie
Gambais	05/06/2020	Rue le Pre Joli
Gambais	08/06/2020	Rue des Gabelles
Gambais	13/08/2020	Chemin des Vignes d'Olivet
Gambais	25/08/2020	Route du Boulay
Gambais	18/09/2020	Route de Mont Mucet
Garancières	21/01/2020	Route du Boissard
Garancières	07/04/2020	Rue des Perruches
Garancières	29/07/2020	Rue Louis Bellan
Garancières	20/11/2020	Rue Montguichet
Garancières	25/11/2020	Rue Noel Benoist





Commune	Date	Adresse
Garancières	28/12/2020	Rue Louis Bellan
Grosrouvre	15/07/2020	Route de la Surie
Jouars-Pontchartrain	13/01/2020	Rue du Gué
Jouars-Pontchartrain	01/07/2020	Square Arthur Rimbaud
Jouars-Pontchartrain	24/08/2020	Sente de la Cimballé
La Queue-les-Yvelines	16/03/2020	Rue Nationale
La Queue-les-Yvelines	05/05/2020	Rue Christian Lazard
La Queue-les-Yvelines	12/08/2020	Impasse de la Ferme
La Queue-les-Yvelines	27/08/2020	Rue Nationale
Le Mesnil-Saint-Denis	17/01/2020	Rue Ernest et Paul Picard
Le Mesnil-Saint-Denis	03/02/2020	Route de Coignières
Le Mesnil-Saint-Denis	11/02/2020	Rue Emile Fontanier
Le Mesnil-Saint-Denis	15/06/2020	Avenue de Port Royal des Champs
Le Mesnil-Saint-Denis	01/07/2020	Avenue Saint-pierre
Le Mesnil-Saint-Denis	19/08/2020	Rue Léon Bobin
Le Mesnil-Saint-Denis	07/10/2020	Rue du Pavé d'Argent
Le Mesnil-Saint-Denis	08/10/2020	Rue de Versailles
Le Mesnil-Saint-Denis	12/11/2020	Rue du Fort Manoir
Le Mesnil-Saint-Denis	18/11/2020	Avenue Henri IV
Le Perray-en-Yvelines	26/08/2020	Rue de la Touche
Le Perray-en-Yvelines	19/11/2020	Petite Rue Verte
Les Essarts-le-Roi	15/01/2020	Rue du Pont de Mauregard
Les Essarts-le-Roi	11/05/2020	Allée des Fontaines
Les Essarts-le-Roi	15/09/2020	Chemin de l'Yvette
Les Essarts-le-Roi	06/10/2020	Allée Jules Verne
Les Mesnuls	18/02/2020	Rue de la Vallée





Commune	Date	Adresse
Les Mesnuls	01/04/2020	Che de la Plaine
Les Mesnuls	21/10/2020	Rue du Coteau
Les Mesnuls	21/10/2020	Rue Neuve
Les Mesnuls	23/10/2020	Grande Rue
Les Mesnuls	28/12/2020	Rue des Essarts
Lévis-Saint-Nom	27/03/2020	Route de Girouard
Lévis-Saint-Nom	06/05/2020	Route de la Maison Blanche
Lévis-Saint-Nom	18/05/2020	Rue de la Porte Dorée
Lévis-Saint-Nom	22/05/2020	Route de Girouard
Lévis-Saint-Nom	17/06/2020	Rue de Mauregard
Lévis-Saint-Nom	03/09/2020	Rue de la Porte Dorée
Magny-les-Hameaux	15/05/2020	Allée du Moulin des Vasseaux
Magny-les-Hameaux	09/09/2020	Rue des Ecoles Jean Baudin
Marcq	17/06/2020	Sente de la Croix Brisée
Marcq	25/11/2020	Rue d'Autouillet
Mareil-sur-Mauldre	15/05/2020	Avenue de Chavoye
Maulette	07/05/2020	rue de l'Abreuvoir
Méré	03/01/2020	Rue de la Maladrerie
Méré	20/05/2020	Avenue de l'Arbre à la Quenee
Milon-la-Chapelle	21/09/2020	Route de Romainville
Milon-la-Chapelle	16/10/2020	Chemin de Beauregard
Montainville	06/08/2020	Route de Mareil
Montfort-l'Amaury	15/01/2020	Rue de Mantes
Montfort-l'Amaury	16/01/2020	Allée des Sycomores
Montfort-l'Amaury	20/05/2020	Rue Maurice Ravel
Neauphle-le-Vieux	17/04/2020	Place Sully





Commune	Date	Adresse
Orgerus	18/01/2020	Rue de la Tourelle
Orgerus	10/02/2020	Allee des Marronniers
Orgerus	12/02/2020	Grande Rue
Orgerus	09/03/2020	Rue de la Source
Orgerus	17/04/2020	Rue de la Tourelle
Orgerus	03/08/2020	Rue du Pre du Bourg
Orgerus	28/09/2020	Rue de la Paix
Osmoy	13/07/2020	Chemin du Pré Clos
Osmoy	15/10/2020	Rue du Pavillon
Prunay-le-Temple	17/03/2020	Rue du Bois de Prunay
Prunay-le-Temple	18/03/2020	Rue de la Commanderie
Prunay-le-Temple	07/08/2020	Chemin des Plantes
Richebourg	14/05/2020	Le Four à Chaux
Richebourg	23/07/2020	Route de Houdan
Richebourg	24/07/2020	route de Houdan
Richebourg	05/10/2020	route de mantes
Richebourg	01/12/2020	Impasse Panu
Rosay	18/09/2020	IMPASSE DES BLANCS
Saint-Germain-de-la-Grange	07/07/2020	Rue Lavoisier
Saint-Germain-de-la-Grange	01/10/2020	Rue Lavoisier
Saint-Germain-de-la-Grange	09/11/2020	Rue Pasteur
Saint-Martin-des-Champs	21/01/2020	Rue de la Masse du Moulin
Saint-Martin-des-Champs	11/09/2020	Chemin de Saint Corentin
Saint-Martin-des-Champs	18/09/2020	Chemin de Saint Corentin
Saint-Rémy-l'Honoré	27/11/2020	Rue du Professeur Mariller
Saint-Rémy-l'Honoré	27/11/2020	Rue du Moulin





Commune	Date	Adresse
Saulx-Marchais	15/04/2020	Rue de l'Avenir
Saulx-Marchais	06/07/2020	Rue de la Petite Mare
Saulx-Marchais	20/11/2020	Rue du Rouet
Saulx-Marchais	30/12/2020	Chemin des Sablons
Tacoignières	11/06/2020	Rue des Bas Fonceaux
Tacoignières	12/06/2020	Grande Rue
Tacoignières	13/07/2020	Grande Rue
Tacoignières	03/12/2020	Rue des Bas Fonceaux
Thoiry	14/01/2020	Route de Maule
Thoiry	16/01/2020	Allée des Châtaigniers
Vieille-Église-en-Yvelines	09/04/2020	Route de l'Etang de la Tour
Villiers-le-Mahieu	16/04/2020	Rue du Centre
Villiers-le-Mahieu	29/09/2020	Rue du Pont d'Aulne
Villiers-le-Mahieu	29/09/2020	Rue du Chemin Neuf





Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

-----	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Auteuil	Manoeuvre de vannes	1
Bazoches-sur-Guyonne	Manoeuvre de vannes	2
Beynes	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Beynes	Manoeuvre de vannes	4
Beynes	Purge de réseau	2
Boissy-sans-Avoir	Purge de réseau	1
Élancourt	Manoeuvre de vannes	3
Élancourt	Purge de réseau	1
Flacourt	Manoeuvre de vannes	4
Galluis	Purge de réseau	1
Gambais	Manoeuvre de vannes	4
Garancières	Manoeuvre de vannes	2
Grosrouvre	Manoeuvre de vannes	3
Jouars-Pontchartrain	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Jouars-Pontchartrain	Manoeuvre de vannes	3
Jouars-Pontchartrain	Purge de réseau	2
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	5
Le Mesnil-Saint-Denis	Purge de réseau	1
Le Perray-en-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	3
Les Essarts-le-Roi	Manoeuvre de vannes	3
Les Essarts-le-Roi	Purge de réseau	1
Les Mesnuls	Purge de réseau	1
Lévis-Saint-Nom	Manoeuvre de vannes	1
Magny-les-Hameaux	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	14
Marcq	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Marcq	Manoeuvre de vannes	2
Mareil-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	1
Maulette	Purge de réseau	1
Maurepas	Manoeuvre de vannes	2
Millemont	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Millemont	Purge de réseau	1
Milon-la-Chapelle	Purge de réseau	2
Orgerus	Manoeuvre de vannes	1
Rosay	Manoeuvre de vannes	1
Saint-Forget	Manoeuvre de vannes	1
Saint-Germain-de-la-Grange	Manoeuvre de vannes	1
Saint-Martin-des-Champs	Manoeuvre de vannes	1
Saint-Rémy-l'Honoré	Manoeuvre de vannes	1
Saulx-Marchais	Manoeuvre de vannes	1
Thoiry	Manoeuvre de vannes	1
Villiers-Saint-Frédéric	Manoeuvre de vannes	2
Total		87



Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Auteuil	Manoeuvre de vannes	27/10/20	Rue de l'Eglise
Bazoches-sur-Guyonne	Manoeuvre de vannes	24/02/20	Chemin de Houjarray
Bazoches-sur-Guyonne	Manoeuvre de vannes	22/09/20	Allee Christian Charpentier
Beynes	Manoeuvre de vannes	10/02/20	Rue de la Mauldre
Beynes	Manoeuvre de vannes	24/02/20	Rue du Moulin
Beynes	Purge de réseau	29/05/20	RTE DU PONTEL
Beynes	Purge de réseau	10/06/20	Route du Pontel
Beynes	Manoeuvre de vannes	25/06/20	Route de Frileuse
Beynes	Manoeuvre de vannes	21/09/20	Rue de la Couperie
Beynes	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	28/10/20	Residence du Parc
Boissy-sans-Avoir	Purge de réseau	23/10/20	Rue des Lièrres
Élancourt	Manoeuvre de vannes	02/07/20	Square du Douanier Rousseau
Élancourt	Purge de réseau	28/09/20	AVENUE DE LA FRISE
Élancourt	Manoeuvre de vannes	13/10/20	Chemin de la Chardonneraie
Élancourt	Manoeuvre de vannes	19/11/20	Réseau communal de Élancourt
Flacourt	Manoeuvre de vannes	24/09/20	Chemin des Jardins d'Auvray
Flacourt	Manoeuvre de vannes	28/09/20	Chemin des Jardins d'Auvray
Flacourt	Manoeuvre de vannes	03/11/20	Chemin des Jardins d'Auvray
Flacourt	Manoeuvre de vannes	18/12/20	Chemin des Jardins d'Auvray
Galluis	Purge de réseau	27/11/20	Rue de la Mairie
Gambais	Manoeuvre de vannes	12/08/20	Avenue de Neuville
Gambais	Manoeuvre de vannes	25/09/20	Les Quatre Piliers
Gambais	Manoeuvre de vannes	29/09/20	Les Quatre Piliers
Gambais	Manoeuvre de vannes	07/10/20	c Rue de la Citadelle
Garancières	Manoeuvre de vannes	29/07/20	Rue Louis Bellan
Garancières	Manoeuvre de vannes	10/11/20	Réseau communal de Garancières
Grosrouvre	Manoeuvre de vannes	05/06/20	Route de la Surie
Grosrouvre	Manoeuvre de vannes	10/07/20	Route de la Troche,
Grosrouvre	Manoeuvre de vannes	06/08/20	Route de la Surie
Jouars-Pontchartrain	Manoeuvre de vannes	10/02/20	Route d'Elancourt
Jouars-Pontchartrain	Purge de réseau	05/03/20	Cour Saint Louis
Jouars-Pontchartrain	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	27/05/20	Rue de Neauphle
Jouars-Pontchartrain	Manoeuvre de vannes	27/05/20	Réseau communal de Jouars-Pontchartrain
Jouars-Pontchartrain	Purge de réseau	16/06/20	Rue Stéphane Mallarmé
Jouars-Pontchartrain	Manoeuvre de vannes	17/06/20	Rue d'Ergal
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	08/04/20	Avenue des Tilleuls
Le Mesnil-Saint-Denis	Purge de réseau	10/04/20	Avenue des Tilleuls
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	13/05/20	Route de Coignières
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	03/06/20	Rue du Pommeret
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	16/06/20	avenue de montfort,
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	05/11/20	avenue de montfort
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	30/01/20	Rue du Rotoir,
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	26/05/20	Rue de Chartres
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	29/05/20	Rue de la Grimace
Le Perray-en-Yvelines	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	07/10/20	route de Chartres





Commune	Nature	Date	Adresse
Les Essarts-le-Roi	Purge de réseau	15/05/20	Ferme de Montmort
Les Essarts-le-Roi	Manoeuvre de vannes	08/06/20	Rue du Plateau
Les Essarts-le-Roi	Manoeuvre de vannes	22/09/20	Rue de l'Artoire
Les Essarts-le-Roi	Manoeuvre de vannes	08/10/20	Rue Roland Garros
Les Mesnuls	Purge de réseau	29/01/20	Rue des Essarts
Lévis-Saint-Nom	Manoeuvre de vannes	09/10/20	Route de la Maison Blanche
Magny-les-Hameaux	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	24/02/20	Rue Ernest Chaussou
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	28/02/20	Rue Antoine le Maistre
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	06/03/20	Rue Antoine le Maistre
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	10/03/20	Rue Philippe de Champagne
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	03/08/20	Rue Salvador Allende
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	05/10/20	Allée des Pommiers
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	05/10/20	Allée des Pommiers
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	08/10/20	Allée des Pommiers
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	08/10/20	Allée des Pommiers
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	19/10/20	Rue Pablo Picasso
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	20/10/20	Sente de Cressely
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	25/11/20	Avenue d'Aigrefoin
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	10/12/20	Rue Salvador Allende
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	10/12/20	Rue Pablo Picasso
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	17/12/20	Rue Salvador Allende
Marcq	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	15/01/20	Rue de Montfort
Marcq	Manoeuvre de vannes	20/09/20	Bois des Bruyeres de Marcq
Marcq	Manoeuvre de vannes	21/09/20	Bois des Bruyeres de Marcq
Mareil-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	02/10/20	Route de Rambouillet
Maulette	Purge de réseau	07/10/20	Rue de l'Opton,78550,Maulette
Maurepas	Manoeuvre de vannes	22/09/20	Rue de l'Echiquier
Maurepas	Manoeuvre de vannes	23/09/20	Rue de l'Echiquier
Millemont	Purge de réseau	25/09/20	Rue Georges Bejot
Millemont	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	08/10/20	Rue Georges Bejot
Milon-la-Chapelle	Purge de réseau	12/06/20	Sente de la Ravine,
Milon-la-Chapelle	Purge de réseau	01/09/20	Chemin du Vivier
Orgerus	Manoeuvre de vannes	07/09/20	Allée des Aubepines
Rosay	Manoeuvre de vannes	30/09/20	Boulevard de l'Europe
Saint-Forget	Manoeuvre de vannes	03/08/20	Réseau communal de Saint-Forget
Saint-Germain-de-la-Grange	Manoeuvre de vannes	26/11/20	Allée de la Brie
Saint-Martin-des-Champs	Manoeuvre de vannes	05/10/20	Route de Thoiry
Saint-Rémy-l'Honoré	Manoeuvre de vannes	16/06/20	Chemin de Beauvais
Saulx-Marchais	Manoeuvre de vannes	30/12/20	Réseau communal de Saulx-Marchais
Thoiry	Manoeuvre de vannes	24/07/20	Rue du Bout du Manoir
Villiers-Saint-Frédéric	Manoeuvre de vannes	05/10/20	Rue Charles de Gaulle
Villiers-Saint-Frédéric	Manoeuvre de vannes	15/12/20	Chemin de la Cressonniere





LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Total
Arnouville-lès-Mantes	2
Auffargis	1
Auteuil	1
Autouillet	1
Bazoches-sur-Guyonne	2
Beynes	5
Boissy-sans-Avoir	1
Crespières	1
Élancourt	2
Flacourt	4
Gambais	1
Grosrouvre	1
Jouars-Pontchartrain	5
Le Perray-en-Yvelines	1
Les Essarts-le-Roi	4
Les Mesnuls	5
Magny-les-Hameaux	1
Marcq	3
Mareil-sur-Mauldre	48
Méré	2
Milon-la-Chapelle	2
Montainville	1
Neauphle-le-Vieux	1
Osmoy	1
Rosay	38
Saint-Forget	2
Saint-Germain-de-la-Grange	1
Saint-Lambert	1
Saint-Martin-des-Champs	3
Saint-Rémy-l'Honoré	7
Thoiry	4
Vicq	1
Villiers-Saint-Frédéric	5
Total	158



Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation - Equipement	Date
Arnouville-lès-Mantes	Comptage VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard - Débitmètre VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard	17/07/2020
Arnouville-lès-Mantes	Comptage VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard - Débitmètre VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard	19/11/2020
Auffargis	Comptages VE174 et AE175 à Auffargis	11/03/2020
Auteuil	Comptage CS082 CS083 Saint Santin vers Auteuil et retour - Télétransmission CS082 CS083 Saint Santin - Auteuil	26/03/2020
Autouillet	Comptage CS079 CS080 Autouillet vers Saint Santin et retour - Télétransmission CS079 CS080 Autouillet	26/03/2020
Bazoches-sur-Guyonne	Comptage CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls - Télétransmission CS100 Bazoches vers Montfort	30/03/2020
Bazoches-sur-Guyonne	Comptage CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls - Télétransmission CS100 Bazoches vers Montfort	30/03/2020
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie - Télétransmission	23/01/2020
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie - Télétransmission	11/02/2020
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie	23/03/2020
Beynes	Comptage CS208 et CS209 Beynes Val des 4 Pignons	01/04/2020
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie - Télétransmission	03/04/2020
Boissy-sans-Avoir	Stabilisateur de pression et CS048 de Boissy	06/04/2020
Crespières	Comptage VExxx à Crespières - Télétransmission VExxx à Crespières	02/04/2020
Élancourt	Comptage CS018 VEOLIA Villeparc Elancourt	15/05/2020
Élancourt	Chloration sur réseau - Elancourt - Télésurveillance	14/12/2020
Flacourt	Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	23/01/2020
Flacourt	Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt - Comptage VE244 Flacourt	11/03/2020
Flacourt	Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt - Compteur CSxxx vers bâche 1	27/03/2020
Flacourt	Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	27/05/2020
Gambais	Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	15/12/2020
Grosrouvre	Comptage CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers et retour - Télétransmission CS050 CS051 La Queue - Grosrouvre	25/03/2020
Jouars-Pontchartrain	Bâches du Bout des Clos - Maurepas	17/01/2020
Jouars-Pontchartrain	Production de Cressay - Villiers Saint Frédéric	24/01/2020





Commune	Installation - Equipement	Date
Jouars-Pontchartrain	Production de Cressay - Villiers Saint Frédéric - Télétransmission forage Toussac	27/04/2020
Jouars-Pontchartrain	Production des Mousseaux - Jouars Pontchartrain - Compteur sortie forage	21/10/2020
Jouars-Pontchartrain	Production des Mousseaux - Jouars Pontchartrain - Compteur sortie forage	21/10/2020
Le Perray-en-Yvelines	Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	16/01/2020
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	04/02/2020
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	06/02/2020
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	20/11/2020
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	10/12/2020
Les Mesnuls	Suppression en ligne des Mesnuls - Télétransmission	24/01/2020
Les Mesnuls	Suppression en ligne des Mesnuls	19/02/2020
Les Mesnuls	Suppression en ligne des Mesnuls - Télétransmission	01/04/2020
Les Mesnuls	Suppression en ligne des Mesnuls	14/04/2020
Les Mesnuls	Suppression en ligne des Mesnuls - Télétransmission	15/05/2020
Magny-les-Hameaux	Comptage Morsang vers Magny	07/04/2020
Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	06/02/2020
Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq - Compteur énergie Réservoir de Saint Santin	06/04/2020
Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	30/06/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Vide cave	07/01/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	09/01/2020
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre - Télétransmission chambre de vannes Mareil sur Mauldre	17/01/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	20/01/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	20/01/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	21/01/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Alarme anti-intrusion principale	23/01/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Chloromètre N°1	24/01/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Vanne de vidange Filtre 1	31/01/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	05/02/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	10/02/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	14/02/2020





Commune	Installation - Equipement	Date
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Pompe de lavage n°1	18/02/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	02/03/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	03/03/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	05/03/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	10/03/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	19/03/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	20/03/2020
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	23/03/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - ELECTRICITE COMMANDE	23/03/2020
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre - Télétransmission bâche	01/04/2020
Mareil-sur-Mauldre	Réducteur de pression de Mareil sur Mauldre	01/04/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	10/04/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	15/04/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Pompe de reprise 4 piliers PS5	30/04/2020
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	25/05/2020
Mareil-sur-Mauldre	Réducteur de pression de Mareil sur Mauldre	27/05/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	02/06/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	05/06/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	08/06/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Télésurveillance	09/06/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	10/06/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	11/06/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	12/06/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	16/06/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	01/07/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	10/07/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Coffret de dépotage acide	24/07/2020





Commune	Installation - Equipement	Date
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	07/08/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Vis dosage de liaison trémie vers hydroéjecteur	26/08/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Pompe de filtration PF3	07/09/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	28/09/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Electrovanne commande eau motrice micro-sable	06/10/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Vis dosage de liaison trémie vers hydroéjecteur	10/11/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Télésurveillance	15/12/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Compteur PT090 reprises Saint Santin	21/12/2020
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes - Soupape de maintien de pression injection acide chlorhydrique	31/12/2020
Méré	Suppression et bâche de Egremont - Télétransmission	17/03/2020
Méré	Suppression et bâche de Egremont	16/07/2020
Milon-la-Chapelle	Bâche de Milon-la-Chapelle	03/02/2020
Milon-la-Chapelle	Bâche de Milon-la-Chapelle - Télétransmission	15/10/2020
Montainville	Comptage CS088 CS089 Feeder A350 vers Andelu et retour	03/04/2020
Neauphle-le-Vieux	Stabilisateur de pression de Cressay	29/12/2020
Osmoy	Stabilisateur de pression et CS038 d'Osmoy - Télétransmission CS038 Clos Moutiers Osmoy	25/03/2020
Rosay	Forage production de Rosay	09/01/2020
Rosay	Forage production de Rosay	31/01/2020
Rosay	Forage production de Rosay	31/01/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Anti-intrusion CAG	13/02/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Tour de Décarbonatation Catalytique	20/02/2020
Rosay	Forage production de Rosay	06/03/2020
Rosay	Forage de Rosay Les Petits Bilheux	11/03/2020
Rosay	Forage de Rosay Les Petits Bilheux	11/03/2020
Rosay	Forage production de Rosay	20/03/2020
Rosay	Forage de Rosay Les Petits Bilheux - Captage de Rosay Petits Bilheux (non utilisé)	23/03/2020
Rosay	Forage de Rosay Les Petits Bilheux - Captage de Rosay Petits Bilheux (non utilisé)	23/03/2020
Rosay	Forage production de Rosay - AIR DE LAVAGE	15/04/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Tuyauterie injection chloration	17/04/2020
Rosay	Forage production de Rosay	21/04/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Forage de Rosay 2	24/04/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Télégestion générale	30/04/2020





Commune	Installation - Equipement	Date
Rosay	Forage production de Rosay	14/05/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Forage de Rosay 2	15/05/2020
Rosay	Forage production de Rosay	26/05/2020
Rosay	Forage production de Rosay	27/05/2020
Rosay	Forage production de Rosay	29/06/2020
Rosay	Forage production de Rosay	01/07/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Télésurveillance liaison Rosay 1	06/07/2020
Rosay	Forage production de Rosay	16/07/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Pompe Eau Brute alimentation décarbonatation n°1	20/07/2020
Rosay	Forage production de Rosay	20/08/2020
Rosay	Forage production de Rosay	28/08/2020
Rosay	Forage production de Rosay	28/08/2020
Rosay	Forage production de Rosay	31/08/2020
Rosay	Forage production de Rosay	31/08/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Forage de Rosay 2	03/09/2020
Rosay	Forage production de Rosay	15/09/2020
Rosay	Forage production de Rosay	24/09/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Adoucisseur d'eau n°1	24/09/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Pompe Eau industrielle n°1	02/10/2020
Rosay	Forage production de Rosay	12/10/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Adoucisseur d'eau n°1	17/12/2020
Rosay	Forage production de Rosay - Vanne isolement alimentation filtre n°2	18/12/2020
Saint-Forget	Comptage CS028 CS029 Saint Forget vers Mesnil Sevin - Téléransmission	24/03/2020
Saint-Forget	Comptage CS028 CS029 Saint Forget vers Mesnil Sevin	06/04/2020
Saint-Germain-de-la-Grange	Comptage AExxx Saint Germain Chatron (Quota Chapelle) - Compteur AExxx Saint Germain Chatron	10/11/2020
Saint-Lambert	Comptage CS026 et CS027 Saint-Lambert - Magny - Téléransmission	24/03/2020
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	14/02/2020
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	11/05/2020
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs - Pompe n°2	22/07/2020
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	07/01/2020
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré - Vanne motorisée	18/03/2020
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	21/04/2020
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré - Téléransmission	15/05/2020





Commune	Installation - Equipement	Date
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré - Télétransmission	15/05/2020
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	07/07/2020
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	09/07/2020
Thoiry	Suppression en ligne de Thoiry - Ballon anti-bélier	10/02/2020
Thoiry	Comptage CS109 CS110 Thoiry vers Andelu et retour	02/04/2020
Thoiry	Suppression en ligne de Thoiry - Pompe suppression n°1	02/06/2020
Thoiry	Suppression en ligne de Thoiry	08/07/2020
Vicq	Stabilisateur de pression et CS099 de Vicq vers Neauphle - Télétransmission CS099 Vicq vers Neauphle	30/03/2020
Villiers-Saint-Frédéric	Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle	20/03/2020
Villiers-Saint-Frédéric	Production de Cressay - Villiers Saint Frédéric - Forage de Cressay Sauvage	11/05/2020
Villiers-Saint-Frédéric	Production de Cressay - Villiers Saint Frédéric - Forage de Cressay Sauvage	18/09/2020
Villiers-Saint-Frédéric	Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle - Compteur AE001 Refoulement La Chapelle	07/10/2020
Villiers-Saint-Frédéric	Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle - Compteur AE001 Refoulement La Chapelle	13/10/2020

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Date
Bazainville	Accélérateur de Bazainville	19/10/20
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie	20/10/20
Élancourt	Chloration sur réseau - Elancourt	21/10/20
Flacourt	Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	26/10/20
Gambais	Réservoir et chloration des Quatre Piliers	19/10/20
Gambais	Réservoir du Boulay	19/10/20
Jouars-Pontchartrain	Bâches du Bout des Clos - Maurepas	21/10/20
Le Perray-en-Yvelines	Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	20/10/20
Magny-les-Hameaux	Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	21/10/20
Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	20/10/20
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	27/10/20
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	27/10/20
Méré	Suppression et bâche de Egremont	20/10/20
Neauphle-le-Vieux	Analyseur de Fer de Cressay	20/10/20
Richebourg	Comptage AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	23/10/20
Rosay	Forage de Rosay Les Petits Bilheux	28/10/20
Rosay	Forage de Rosay Les Petits Bilheux	28/10/20





Commune	Installation	Date
Rosay	Forage production de Rosay	28/10/20
Thoiry	Supression en ligne de Thoiry	26/10/20
Vicq	Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	19/10/20

Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Installation	Equipement	Date
Auffargis	Comptages VE174 et AE175 à Auffargis	Disconnecteur	07/12/20
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	Rideau motorisé exhaure B1	26/10/20
Rosay	Forage production de Rosay	Porte sectionnelle local filtration décarbonatation	28/10/20



LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Comptages VE174 et AE175 à Auffargis	Compteur VE174 Chemin des deux pavillons Auffargis	Renouvellement complet du matériel									950				2015
Comptage CS082 CS083 Saint Santin vers Auteuil et retour	Débitmètre CS082 CS083 Saint Santin vers Auteuil et retour	Renouvellement complet du matériel								2 450					
Comptage CS082 CS083 Saint Santin vers Auteuil et retour	Télétransmission CS082 CS083 Saint Santin - Auteuil	Renouvellement complet du matériel								730					
Comptage CS079 CS080 Autouillet vers Saint Santin et retour	Débitmètre CS079 CS080 Autouillet vers Saint Santin et retour	Renouvellement complet du matériel										2 270			
Comptage CS079 CS080 Autouillet vers Saint Santin et retour	Télétransmission CS079 CS080 Autouillet	Renouvellement complet du matériel										730			2020
Accélérateur de Bazainville	Débitmètre SU042 SU056 Bazainville 4 piliers vers Saint Mar	Renouvellement complet du matériel				2 270									
Accélérateur de Bazainville	Automate	Renouvellement complet du matériel						1 500							2016



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Accélérateur de Bazainville	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel						2 260							2015
Accélérateur de Bazainville	Coffret télétransmission	Renouvellement complet du matériel						420							2016
Accélérateur de Bazainville	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel						8 300							2019
Accélérateur de Bazainville	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel				2 770									
Accélérateur de Bazainville	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel				2 770									
Accélérateur de Bazainville	Stabilisateur by-pass Hargeville DN125	Renouvellement complet du matériel				2 840									
Stabilisateur de pression et CS057 de Bazainville	Compteur CS057 Bazainville Bourg	Renouvellement complet du matériel										560			
Stabilisateur de pression et CS057 de Bazainville	Télétransmission CS057 Bazainville	Renouvellement complet du matériel										730			2013
Stabilisateur de pression et CS057 de Bazainville	Stabilisateur de pression aval	Renouvellement complet du matériel										860			
Comptage CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls	Débitmètre CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls	Renouvellement complet du matériel										2 340			
Comptage CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls	Télétransmission CS100 Bazoches vers Montfort	Renouvellement complet du matériel										730			2015



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Comptage CS036 et CS037 Behoust vers Orgerus et retour	Débitmètre CS036 CS037 Behoust vers Orgerus et retour	Renouvellement complet du matériel									2 270				
Comptage CS036 et CS037 Behoust vers Orgerus et retour	Télétransmission CS036 CS037 Béhoust	Renouvellement complet du matériel									730				2015
Comptage CS093 et stabilisateur de Beynes Bourg secours	Télétransmission CS093 Beynes Secours Stab S23	Renouvellement complet du matériel									730				2020
Bâche de Beynes - La Couperie	Compteur de sectorisation RE094 Distribution RE Beynes La Co	Renouvellement complet du matériel										560			
Bâche de Beynes - La Couperie	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel										1 860			2020
Bâche de Beynes - La Couperie	Vanne altimétrique	Renouvellement complet du matériel										1 230			
Stabilisateur de pression et CS048 de Boissy	Compteur CS048 Boissy Mairie	Renouvellement complet du matériel							390						
Stabilisateur de pression et CS048 de Boissy	Télétransmissionn CS048 Boissy	Renouvellement complet du matériel							730						2013
Comptage VExxx à Crespières	Compteur VExxx à Crespières	Renouvellement complet du matériel				590									
Comptage CS010 011 SNCF Artoire vers Le Perray et Les Essart	Débitmètre CS010 CS011 SNCF Artoire vers Le Perray et vers L	Renouvellement complet du matériel								2 450					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Comptage CS010 011 SNCF Artoire vers Le Perray et Les Essart	Télétransmission CS010 CS011 Artoire - Le Perray	Renouvellement complet du matériel								730					2020
Comptage CS008 CS009 Point P vers les Essarts et Saint Rémy	Débitmètre CS008 CS009 Point P vers Les Essarts et vers Sain	Renouvellement complet du matériel								2 660					
Comptage CS008 CS009 Point P vers les Essarts et Saint Rémy	Télétransmission CS008 CS009 Essarts (Grace de Dieu)	Renouvellement complet du matériel								730					
Réservoir des Essarts	Centrale d'alarme anti intrusion	Renouvellement complet du matériel					1 610								2019
Réservoir des Essarts	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel					2 260								2015
Réservoir des Essarts	Coffret Perax	Renouvellement complet du matériel					510								
Réservoir des Essarts	Coffret électrovanne refoulement	Renouvellement complet du matériel					1 220								
Réservoir des Essarts	Coffret électrovanne distribution	Renouvellement complet du matériel					1 220								
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Clôture du site	Renouvellement complet du matériel					8 040								
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Portail accès aux bâches	Renouvellement complet du matériel				1 580									
Bâches des Bineaux route de	Analyseur chlore	Renouvellement complet du matériel								3 620					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020	Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Dammartin - Flacourt														
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Débitmètre RExxx CSxxx Remplissage Réservoir et Distribution					2 050								
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Débitmètre VE246 AE245 interconnexion à Dammartin-en-Serve									2 050				
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Débitmètre VE244 Flacourt												2 050	
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Détection anti-intrusion							1 190						
Comptage CS075 Orgerus vers Flexanville	Télétransmission CS075 Flexanville							730						2015
Stabilisateur de pression de Galluis	Vanne de régulation DN100									860				
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	Compteur CS053 Galluis les Abeilles							390						
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	Télétransmission CS053 Les Abeilles à Galluis							730						2013
Comptage CS060 Gambais Centre	Télétransmission CS060 Gambais Bourg										730			
Comptage VE061 Bourdonné -	Compteur VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet							950						2020



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Forêt de Rambouillet															
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	Télétransmission VE061 Bourdonné	Renouvellement complet du matériel							730						2016
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Clôture	Renouvellement complet du matériel				6 480									2014
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel				420									2016
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Centrale d'alarme anti intrusion	Renouvellement complet du matériel				1 610									2019
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel				2 260									2015
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Armoire Perax	Renouvellement complet du matériel				420									
Réservoir du Boulay	Clôture	Renouvellement complet du matériel						11 200							
Réservoir du Boulay	Niveau d'eau réservoir	Renouvellement complet du matériel						420							2017
Réservoir du Boulay	Alarme anti-intrusion	Renouvellement complet du matériel						1 610							2019
Réservoir du Boulay	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel						2 260							2015
Réservoir du Boulay	Coffret télétransmission	Renouvellement complet du matériel						420							



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Stabilisateur de pression et CS059 du Boulay	Compteur CS059 Gambais Boulay (stab)	Renouvellement complet du matériel								560					
Stabilisateur de pression et CS059 du Boulay	Cello de sectorisation Gambais Boulay	Renouvellement complet du matériel								730					
Stabilisateur de pression et CS059 du Boulay	Stabilisateur de pression aval	Renouvellement complet du matériel								860					
Stabilisateur de pression et CS058 de Gambais-Perdreauville	Compteur CS058 Perdreauville	Renouvellement complet du matériel										390			
Stabilisateur de pression et CS058 de Gambais-Perdreauville	Télétransmission CS058 Vieilles Tuileries Perdreauville Gamb	Renouvellement complet du matériel										730			2015
Réducteur de pression de Gambais Neuville	Stabilisateur de pression aval	Renouvellement complet du matériel						750							
Comptage CS049 et stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	Compteur CS049 Garancières DN100	Renouvellement complet du matériel								560					
Comptage CS049 et stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	Télétransmission CS049 Chemin Vert à Garancières 3	Renouvellement complet du matériel								730					2013
Comptage CS076 et CS077 Goupillières vers Villiers et retour	Débitmètre CS076 CS077 Goupillières vers Villiers et retour	Renouvellement complet du matériel									2 270				
Comptage CS076 et CS077	Télétransmission CS076 CS077	Renouvellement complet du matériel									730				2015



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Goupillières vers Villiers et retour	Goupillières-Villiers														
Suppression en ligne de Goupillières	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel										1 860			2020
Comptage CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers et	Débitmètre CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers et	Renouvellement complet du matériel										2 450			
Comptage CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers et	Télétransmission CS050 CS051 La Queue - Grosrouvre	Renouvellement complet du matériel										730			2015
Comptage CS016 et CS017 Levis - F600 vers Essarts et retour	Débitmètre CS016 CS017 Levis - F600 vers Essarts et retour	Renouvellement complet du matériel								2 270					
Comptage CS016 et CS017 Levis - F600 vers Essarts et retour	Télétransmission CS106 CS107 de Levis - Essarts	Renouvellement complet du matériel								730					2013
Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom	Stabilisateur	Renouvellement complet du matériel								860					
Comptage CS024 stabilisateur rue Pommiers Magny les Hameaux	Compteur CS024 Magny Pommiers	Renouvellement complet du matériel								1 260					
Comptage CS024 stabilisateur rue Pommiers Magny les Hameaux	Télétransmission CS024 Rue des Pommiers	Renouvellement complet du matériel								730					2013



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Comptage CS024 stabilisateur rue Pommiers Magny les Hameaux	Stabilisateur aval	Renouvellement complet du matériel								1 460					
Comptage NORTEL MATRA	Compteur DN 150	Renouvellement complet du matériel									950				
Comptage NORTEL MATRA	Compteur DN 100	Renouvellement complet du matériel									560				
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel				2 260									2017
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet du matériel				920									
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Vanne motorisée DN200	Renouvellement complet du matériel				1 750									
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Centrale anti-intrusion	Renouvellement complet du matériel							1 610						2019
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel							2 260						2016
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Coffret télétransmission	Renouvellement complet du matériel							420						
Suppression en ligne de Marcq	Compteur SU081 Marcq Surpressé	Renouvellement complet du matériel			590										2020
Suppression en ligne de Marcq	Déshumidificateur	Renouvellement complet du matériel			2 130										



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Suppression en ligne de Marcq	Automate	Renouvellement complet du matériel			1 610										2017
Suppression en ligne de Marcq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel			2 260										2017
Suppression en ligne de Marcq	Variateur pompe n°1	Renouvellement complet du matériel			2 410										2018
Suppression en ligne de Marcq	Variateur pompe n°3	Renouvellement complet du matériel			2 410										2017
Suppression en ligne de Marcq	Variateur pompe n°2	Renouvellement complet du matériel			2 410										2017
Suppression en ligne de Marcq	Pompe surpression n°2	Renouvellement complet du matériel								2 610					2017
Suppression en ligne de Marcq	Pompe surpression n°1	Renouvellement complet du matériel								2 610					2017
Suppression en ligne de Marcq	Pompe surpression n°3	Renouvellement complet du matériel								2 610					2017
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	Stabilisateur de pression aval	Renouvellement complet du matériel						860							2014
Production des Bîmes	Chloromètre N°2	Renouvellement complet du matériel										770			
Production des Bîmes	Chloromètre N°1	Renouvellement complet du matériel										770			
Production des Bîmes	Sectionneur armoire électrique nouveau tableau	Renouvellement complet du matériel										8 060			
Production des Bîmes	Dômes poreux	Renouvellement complet du matériel							3 990						





Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Production des Bîmes	Pompe doseuse acide n°2	Renouvellement complet du matériel								360					2019
Production des Bîmes	Ballon anti-bélier Saint Santin	Renouvellement complet du matériel									7 540				
Production des Bîmes	Ballon anti-bélier 220	Renouvellement complet du matériel						17 600							
Production des Bîmes	pHmètre eau ozonée	Renouvellement complet du matériel							1 210						
Production des Bîmes	pHmètre eau brute	Renouvellement complet du matériel							1 280						
Production des Bîmes	Turbidimètre eau traitée	Renouvellement complet du matériel					3 360								2014
Production des Bîmes	Analyseur de chlore bache ET	Renouvellement complet du matériel										1 880			
Production des Bîmes	Turbidimètre eau brute	Renouvellement complet du matériel							3 370						
Production des Bîmes	Analyseur fixe ozone Les Bîmes	Renouvellement complet du matériel										3 030			
Production des Bîmes	Analyseur de chlore bache 600 m3 (col de cygne)	Renouvellement complet du matériel										3 180			
Production des Bîmes	Niveau d'eau exhaure B1	Renouvellement complet du matériel					420								2016
Production des Bîmes	Niveau bache eau traitée	Renouvellement complet du matériel					420								2016
Production des Bîmes	Débitmètre PT014 Bîmes vers Gambais	Renouvellement complet du matériel									2 870				
Production des Bîmes	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2	Renouvellement complet du matériel											1 260		



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Production des Bîmes	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2	Renouvellement complet du matériel		1 260											2016
Production des Bîmes	Compteur agence EB070 Les Bîmes 1	Renouvellement complet du matériel											950		
Production des Bîmes	Compteur agence EB070 Les Bîmes 1	Renouvellement complet du matériel	950												2016
Production des Bîmes	Compteur sectorisation vers 4 Pignons	Renouvellement complet du matériel								590					
Production des Bîmes	Extracteur renouvellement d'air bâche eau ozonée	Renouvellement complet du matériel				5 300									2016
Production des Bîmes	Event de dégazage cuve acide	Renouvellement complet du matériel					5 840								
Production des Bîmes	Déshumidificateur salle filtration	Renouvellement complet du matériel				12 680									2013
Production des Bîmes	Déshumidificateur exhaure B1	Renouvellement complet du matériel				10 490									2013
Production des Bîmes	Alarme anti-intrusion principale	Renouvellement complet du matériel						2 610							
Production des Bîmes	Alarme anti-intrusion GSM	Renouvellement complet du matériel						1 000							2013
Production des Bîmes	Automate TSX57	Renouvellement complet du matériel					23 680								2017
Production des Bîmes	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel				2 260									2015
Production des Bîmes	Télétransmission sectorisation vers 4 Pignons	Renouvellement complet du matériel								730					2015



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Production des Bîmes	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel					2 260								2020
Production des Bîmes	Coffret mural télétransmission	Renouvellement complet du matériel						410							
Production des Bîmes	Armoire local transformateur	Renouvellement complet du matériel								8 160					
Production des Bîmes	Disjoncteur différentiel nouveau tableau Q3	Renouvellement complet du matériel										8 070			
Production des Bîmes	Disjoncteur général Q1	Renouvellement complet du matériel										8 160			
Production des Bîmes	Batterie de condensateurs (4)	Renouvellement complet du matériel					3 210								
Production des Bîmes	Transformateur (tarif vert)	Renouvellement complet du matériel								19 690					
Production des Bîmes	Démarrur statorique pompe Saint Santin PS2	Renouvellement complet du matériel										1 470			
Production des Bîmes	Démarrur statorique pompe Saint Santin PS1	Renouvellement complet du matériel										1 470			
Production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°3	Renouvellement complet du matériel									2 110				
Production des Bîmes	Démarrur PSS/PS6	Renouvellement complet du matériel							5 240						
Production des Bîmes	Variateur pompe n°2 puits B1	Renouvellement complet du matériel								1 520					
Production des Bîmes	Variateur pompe n°1 puits B2	Renouvellement complet du matériel								3 820					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Production des Bîmes	Variateur pompe n°2 puits B2	Renouvellement complet du matériel								3 820					
Production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°4	Renouvellement complet du matériel										2 110			2016
Production des Bîmes	Démarrreur PS4	Renouvellement complet du matériel							5 240						2019
Production des Bîmes	Variateur vitesse reprises 4 Piliers	Renouvellement complet du matériel						15 540							2013
Production des Bîmes	Variateur pompe n°1 puits B1	Renouvellement complet du matériel								1 520					
Production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°2	Renouvellement complet du matériel									2 110				2017
Production des Bîmes	Variateur pompe filtration N°1	Renouvellement complet du matériel									2 110				2014
Production des Bîmes	Pompe de filtration PF1	Renouvellement complet du matériel					2 650								
Production des Bîmes	Pompe de filtration PF2	Renouvellement complet du matériel					2 650								
Production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS4	Renouvellement complet du matériel											28 940		
Production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS6	Renouvellement complet du matériel							28 940						2013
Production des Bîmes	Pompe PE3 exhaure B1	Renouvellement complet du matériel					12 770								
Production des Bîmes	Pompe PE2 exhaure B1	Renouvellement complet du matériel								12 770					2016
Production des Bîmes	Pompe PE4 exhaure B2	Renouvellement complet du matériel								20 440					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Production des Bîmes	Pompe PE5 exhaure B2	Renouvellement complet du matériel				20 440									
Production des Bîmes	Cuve d'acide chlorhydrique	Renouvellement complet du matériel										15 150			
Production des Bîmes	Pont roulant exhaure B1	Renouvellement complet du matériel				9 540									
Production des Bîmes	Centrale 1 3 points - HCL	Renouvellement complet du matériel						1 850							2016
Production des Bîmes	Centrale 1 3 points - HCL	Renouvellement complet du matériel											1 850		
Production des Bîmes	Capteur 1.1 HCL	Renouvellement complet du matériel											780		
Production des Bîmes	Capteur 1.1 HCL	Renouvellement complet du matériel						780							2016
Production des Bîmes	Capteur 1.2 HCL	Renouvellement complet du matériel						780							2016
Production des Bîmes	Capteur 1.2 HCL	Renouvellement complet du matériel											780		
Production des Bîmes	Capteur 1.3 HCL	Renouvellement complet du matériel						780							2016
Production des Bîmes	Capteur 1.3 HCL	Renouvellement complet du matériel											780		
Production des Bîmes	Clapet refoulement PS5	Renouvellement complet du matériel							530						2018
Production des Bîmes	Stabilisateur de pression bi-étage DN125	Renouvellement complet du matériel								3 350					
Production des Bîmes	Tuyauterie refoulement	Renouvellement complet du matériel							6 250						



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
	pompes stripping DN 350														
Bâche de Mareil sur Mauldre	Télétransmission chambre de vannes Mareil sur Mauldre	Renouvellement complet du matériel			1 860										2019
Bâche de Mareil sur Mauldre	Télétransmission bâche	Renouvellement complet du matériel			1 400										
Bâche de Mareil sur Mauldre	Régulateur de niveau altimétrique	Renouvellement complet du matériel			1 130										
Bâche de Mareil sur Mauldre	Stabilisateur de pression aval	Renouvellement complet du matériel			600										
Bâche de Mareil sur Mauldre	Tuyauterie vidange/trop plein	Renouvellement complet du matériel			3 060										
Bâche de Mareil sur Mauldre	Tuyauterie refoulement	Renouvellement complet du matériel			3 060										
Bâche de Mareil sur Mauldre	Tuyauterie distribution	Renouvellement complet du matériel			1 530										
Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel									3 624				
Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Sonde niveau bâche 3000 m3	Renouvellement complet du matériel									412				
Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Déshumidificateur	Renouvellement complet du matériel									2 001				
Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel									2 258				
Suppression et bâche de Egremont	Clôture	Renouvellement complet du matériel								6 200					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Suppression et bâche de Egremont	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel								1 680					
Suppression et bâche de Egremont	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel								420					2016
Suppression et bâche de Egremont	Compteur RE052 Remplissage Réservoir Egremont	Renouvellement complet du matériel								950					
Suppression et bâche de Egremont	Stabilisateur de pression amont	Renouvellement complet du matériel								2 510					
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	Compteur CS020 Levis vers Grand Ambesis	Renouvellement complet du matériel									590				
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	Télétransmission CS020 Hameau Grands Ambésis	Renouvellement complet du matériel									730				2020
Comptage CS018 CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis et retour	Debitmètre CS018 CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis et reto	Renouvellement complet du matériel								2 450					
Comptage CS018 CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis et retour	Télétransmission CS018 CS019	Renouvellement complet du matériel								730					2013
Suppression en ligne des Mesnuls	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel						2 770							
Suppression en ligne des Mesnuls	Variateur	Renouvellement complet du matériel						2 650							
Bâche de Milon-la-Chapelle	Analyseur de Chlore aval	Renouvellement complet du matériel							1 680						



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Bâche de Milon-la-Chapelle	Compteur de sectorisation RE022 Remplissage RE Milon la Chap	Renouvellement complet du matériel							390						
Bâche de Milon-la-Chapelle	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel							2 260						2015
Bâche de Milon-la-Chapelle	Tuyauterie refoulement	Renouvellement complet du matériel							4 590						
Bâche de Milon-la-Chapelle	Tuyauterie distribution	Renouvellement complet du matériel							2 140						
Bâche de Milon-la-Chapelle	Tuyauterie vidange/trop plein	Renouvellement complet du matériel							4 590						
Comptage CS095 CS096 Feeder A350 vers Montainville et retour	Débitmètre CS095 CS096 Feeder A350 vers Montainville et retour	Renouvellement complet du matériel										2 130			
Comptage CS095 CS096 Feeder A350 vers Montainville et retour	Télétransmission CS095 CS096 Montainville	Renouvellement complet du matériel										730			
Comptage CS088 CS089 Feeder A350 vers Andelu et retour	Débitmètre CS088 CS089 Feeder A350 vers Andelu et retour	Renouvellement complet du matériel										2 270			
Comptage CS088 CS089 Feeder A350 vers Andelu et retour	Télétransmission CS08 CS089 Andelu	Renouvellement complet du matériel										730			2020
Comptage AE006 et VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	Compteur VE005 Cressay SIRYAE vers SIAEP JPM - VEOLIA	Renouvellement complet du matériel									1 260				



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Comptage AE006 et VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	Télétransmission Interco Cressay Jouars	Renouvellement complet du matériel									730				
Stabilisateur de pression de Cressay	Vanne de régulation n°1 DN65	Renouvellement complet du matériel									600				
Stabilisateur de pression de Cressay	Vanne de régulation n°1 DN100	Renouvellement complet du matériel									860				
Comptage CS033 CS034 Tacoignières vers Orgerus et retour	Compteur CS033 CS034 Tacoignières vers Orgerus et retour	Renouvellement complet du matériel									2 340				
Comptage CS033 CS034 Tacoignières vers Orgerus et retour	Télétransmission CS033 CS034 Tacoignières-Orgerus	Renouvellement complet du matériel									730				2013
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	Compteur CS035 Orgerus vers Prunay	Renouvellement complet du matériel								590					
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	Télétransmission CS035 Prunay	Renouvellement complet du matériel								730					
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	Disconnecteur	Renouvellement complet du matériel								1 280					
Stabilisateur de pression et CS038 d'Osmoy	Compteur CS038 Osmoy Moutiers	Renouvellement complet du matériel									390				
Stabilisateur de pression et CS038 d'Osmoy	Télétransmission CS038 Clos Moutiers Osmoy	Renouvellement complet du matériel									730				2013
Stabilisateur de pression et CS038 d'Osmoy	Vanne de régulation n°1 DN65	Renouvellement complet du matériel									600				



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Stabilisateur de pression et CS038 d'Osmoy	Vanne de régulation n° DN100	Renouvellement complet du matériel									860				
Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel						2 260							2017
Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel						2 770							2017
Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	Coffret électrique télétransmission	Renouvellement complet du matériel						300							2017
Comptage CSxxx et CSxxx Rosay et Boinvilliers	Débitmètre CSxxx et CSxxx entre Rosay et Boinvilliers	Renouvellement complet du matériel					2 050								
Comptage CSxxx et CSxxx Rosay et Boinvilliers	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel				1 530									
Forage de Rosay Les Petits Bilheux	Clôture extérieure	Renouvellement complet du matériel						4 400							
Forage de Rosay Les Petits Bilheux	Portail accès site	Renouvellement complet du matériel						2 710							
Forage de Rosay Les Petits Bilheux	Pompe forage n°1	Renouvellement complet du matériel											2 120		2015
Forage production de Rosay	Chlorormètre détendeur n°2	Renouvellement complet du matériel										1 385			



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Forage production de Rosay	Chloromètre détenteur n°1	Renouvellement complet du matériel										1 385			
Forage production de Rosay	Sonde niveau bêche eau traitée	Renouvellement complet du matériel										920			
Forage production de Rosay	Débitmètre chloration	Renouvellement complet du matériel										380			
Forage production de Rosay	Compteur PT156 Reprise Rosay vers réservoir St Martin	Renouvellement complet du matériel										390			
Forage production de Rosay	Anti-intrusion CAG	Renouvellement complet du matériel										2 140			
Forage production de Rosay	Cellule Haute Tension	Renouvellement complet du matériel						35 690							2020
Forage production de Rosay	Transformateur - Tarif vert	Renouvellement complet du matériel						12 530							2020
Forage production de Rosay	Pompe de reprise n°2	Renouvellement complet du matériel										11 900			
Forage production de Rosay	Pompe forage n°1	Renouvellement complet du matériel											2 320		
Comptage CS021 et stabilisateur Saint Forget	Compteur CS021 Saint Forget	Renouvellement complet du matériel										590			
Comptage CS021 et stabilisateur Saint Forget	Télétransmission CS021 Saint Forget	Renouvellement complet du matériel										730			
Comptage CS021 et stabilisateur Saint Forget	Stabilisateur de pression aval	Renouvellement complet du matériel										750			
Comptage AE025 Saint	Télétransmission AE025 Saint	Renouvellement complet du matériel									730				



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Germain 100 arpents	Germain 100 Arpents														
Stabilisateur et CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	Compteur CS002 Saint Germain Mairie	Renouvellement complet du matériel								590					
Stabilisateur et CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	Télétransmission CS002 Saint Germain 26	Renouvellement complet du matériel								730					2013
Stabilisateur et CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	Vanne de régulation	Renouvellement complet du matériel								750					
Comptage CS136 Stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert	Compteur CS136 Saint Lambert Port Royal	Renouvellement complet du matériel										590			
Comptage CS136 Stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert	Télétransmission CS136 Rue Port Royal à Saint Lambert 6	Renouvellement complet du matériel										730			2020
Comptage CS136 Stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert	Stabilisateur de pression aval	Renouvellement complet du matériel										750			
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	Compteur CS039 Saint Martin des Champs	Renouvellement complet du matériel								590					
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	Télétransmission CS039 Saint Martin des Champs	Renouvellement complet du matériel								730					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Clôture	Renouvellement complet du matériel						6 800							
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel						1 900							
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Débitmètre de sectorisation RE040 et RE041 Distribution RE S	Renouvellement complet du matériel						2 340							
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Centrale d'alarme anti intrusion	Renouvellement complet du matériel						1 610							2019
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Automate accélérateur	Renouvellement complet du matériel									1 500				
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Coffret Perax	Renouvellement complet du matériel						420							
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Armoire accélérateur	Renouvellement complet du matériel									4 030				2019
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Variateur accélérateur	Renouvellement complet du matériel									2 110				
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel								2 400					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel								1 680					
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Débitmètre CS015 ORTF vers Magny	Renouvellement complet du matériel								2 450					
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Déshumidificateur	Renouvellement complet du matériel								1 800					
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel			2 260										2020
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet du matériel			1 640										
Comptage CS067 SIRYAE vers Saint Corentin	Compteur CS067 SIRYAE vers Saint Corentin	Renouvellement complet du matériel							590						
Comptage CS067 SIRYAE vers Saint Corentin	Télétransmission CS067 Rosay-Saint Correntin	Renouvellement complet du matériel							730						2019
Comptage VE066 SIRYAE vers Septeuil	Compteur VE066 SIRYAE vers Septeuil	Renouvellement complet du matériel								560					
Suppression en ligne de Thoiry	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel				3 760									2013



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Surpression en ligne de Thoiry	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel				6 120									
Surpression en ligne de Thoiry	Coffret télétransmission	Renouvellement complet du matériel				420									
Surpression en ligne de Thoiry	Pompe surpression n°3	Renouvellement complet du matériel										770			
Surpression en ligne de Thoiry	Pompe surpression n°2	Renouvellement complet du matériel										770			
Surpression en ligne de Thoiry	Pompe surpression n°1	Renouvellement complet du matériel										770			
Stabilisateur de pression et CS097 de Vicq Mairie	Télétransmission CS097 Vicq Mairie	Renouvellement complet du matériel									730				
Stabilisateur de pression et CS099 de Vicq vers Neauphle	Télétransmission CS099 Vicq vers Neauphle	Renouvellement complet du matériel								730					2013
Stabilisateur de pression et CS099 de Vicq vers Neauphle	Stabilisateur de pression aval	Renouvellement complet du matériel								750					
Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	Débitmètre CS098 Vanne motorisée Vicq vers Réservoir Saint S	Renouvellement complet du matériel							2 450						
Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel							2 260						2015
Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet du matériel							4 500						



Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2020	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotations(€)	64 038	64 038	64 038	65 527	67 000	67 000	67 000	67 785	68 741	68 741	68 741	68 741	801 390

Coefficients en Compte au : 31/12/2020	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coefficient de la dotation	1,000450	0,992000	1,009500	1,011500	1,008300	1,019500	1,030700	1,047900
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Bilan financier en Compte au : 31/12/2020	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total (€)	
Dotation actualisée (€)	64 067	63 526	64 646	66 281	67 556	68 307	69 057	71 032	534 471	
Report de solde actualisé (€)	0	- 16 410	34 409	64 461	97 046	113 759	179 068	218 678		
Non Programmé au contrat	PARTIEL		8 085	144	105				8 334	
Programmé au contrat	TOTAL	80 476	12 708	26 509	33 551	50 738	2 997	29 447	65 368	301 794
Total renouvellement(€)	80 476	12 708	34 594	33 695	50 843	2 997	29 447	65 368	310 128	
Solde(€)	- 16 409	34 408	64 461	97 046	113 759	179 069	218 678	224 342		

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2020	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Comptage CS079 CS080 Autouillet vers Saint Santin et retour	Télétransmission CS079 CS080 Autouillet	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020	765
Comptage CS093 et stabilisateur de Beynes Bourg secours	Télétransmission CS093 Beynes Secours Stab S23	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020	765
Bâche de Beynes - La Couperie	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	02/06/2020	1 949





Renouvellement Réalisé en Compte année : 2020	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Comptage CS010 011 SNCF Artoire vers Le Perray et Les Essart	Télétransmission CS010 CS011 Artoire - Le Perray	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020	765
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	Compteur VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	Renouvellement complet du matériel	13/10/2020	996
Suppression en ligne de Goupillières	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	03/09/2020	1 949
Suppression en ligne de Marcq	Compteur SU081 Marcq Surpressé	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020	618
Production des Bîmes	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	20/10/2020	2 368
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	Télétransmission CS020 Hameau Grands Ambésis	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020	765
Comptage CS088 CS089 Feeder A350 vers Andelu et retour	Télétransmission CS08 CS089 Andelu	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020	765
Forage production de Rosay	Cellule Haute Tension	Renouvellement complet du matériel	01/07/2020	37 400
Forage production de Rosay	Transformateur - Tarif vert	Renouvellement complet du matériel	02/07/2020	13 130
Comptage CS136 Stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert	Télétransmission CS136 Rue Port Royal à Saint Lambert 6	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020	765
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	09/04/2020	2 368
Total				65 368



La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2020	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation
Comptage CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls	Débitmètre CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls	Remplacement de composants ou rénovation	12/10/2020
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	Télétransmission VE061 Bourdonné	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020
Comptage CS076 et CS077 Goupillières vers Villiers et retour	Télétransmission CS076 CS077 Goupillières-Villiers	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020
Comptage CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers et	Débitmètre CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers et	Remplacement de composants ou rénovation	13/10/2020
Comptage CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers et	Télétransmission CS050 CS051 La Queue - Grosrouvre	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020
Comptage CS016 et CS017 Levis - F600 vers Essarts et retour	Télétransmission CS106 CS107 de Levis - Essarts	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020
Comptage CS024 stabilisateur rue Pommiers Magny les Hameaux	Télétransmission CS024 Rue des Pommiers	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020
Production des Bîmes	Ozoneur	Remplacement de composants ou rénovation	28/09/2020
Production des Bîmes	Pompe échantillon eau traitée	Renouvellement complet du matériel	14/10/2020
Production des Bîmes	Vis dosage de liaison trémie vers hydroéjecteur	Remplacement de composants ou rénovation	01/09/2020
Production des Bîmes	Electrovanne commande extraction pellets	Renouvellement complet du matériel	17/06/2020
Supression en ligne des Mesnuls	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	02/03/2020
Comptage CS033 CS034 Tacoignières vers Orgerus et retour	Compteur CS033 CS034 Tacoignières vers Orgerus et retour	Remplacement de composants ou rénovation	12/10/2020
Comptage CS033 CS034 Tacoignières vers Orgerus et retour	Télétransmission CS033 CS034 Tacoignières-Orgerus	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020
Forage production de Rosay	Variateur pompe Eau Brute n°1 décarbonatation	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020
Forage production de Rosay	Vanne isolement circuit micro-sable sur tour	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020



LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU FOND CONTRACTUEL

RESEAU

SIRYAE									
SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE									
Fond de travaux contractuel SAUR actuel									
Suivi financier en € HT									
En vue d'éviter de gérer deux bordereaux de prix en parallèle, nous appliquons ici la même formule de révision que les travaux neufs (0,15+0,85 TP10a) et non celle prévue au contrat (0,15+0,17 ICHTE+0,34 FSD3+0,34 TP10a)									
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TP10a	indice travaux publics canalisations	134.3	135.6	135.9	133.9	133.7	135.6	139.3	141.4
A	coefficient de révision	1.0000	1.0082	1.0101	0.9973	0.9965	1.0085	1.0316	1.0389
B	montant fonds non actualisé	120 000.00	120 000.00	120 000.00	128 473.00	136 946.00	136 946.00	136 946.00	136 946.00
C	montant fonds année N = B*An	120 000.00	120 987.34	121 215.19	128 122.17	136 461.95	138 113.23	141 279.73	142 273.20
D	solde année N-1 = Gn-1*An/An-1	0.00	42 696.25	34 291.38	-54 154.58	-66 600.58	-26 880.01	63 791.05	153 604.86
E	montant disponible année N = C+D	120 000.00	163 683.59	155 506.57	73 967.59	69 861.36	111 233.22	205 070.79	295 878.06
F	dépenses réalisées année N	77 652.18	129 456.66	210 359.34	140 621.90	96 419.99	48 871.92	52 538.52	20 474.84
G	solde année N = E-F	42 347.82	34 226.92	-54 852.77	-66 654.31	-26 558.63	62 361.30	152 532.27	275 403.22

Date	Commune	Type de travaux	€ HT (BPU)
14/02/2020	Méré	Reprise de 4 branchements eau potable . Pose d'une purge réseau. Abandon d'un branchement eau potable .	4 163.76 €
19/02/2020	Beynes	Abandon d'un réseau en privé ave reprise de 5 branchements	6 793.96
17/04/2020	Villiers le Mahieu	Rénovation branchement plomb	1 752.74
15/04/2020	Millemont	Rénovation branchement plomb	1 666.72
01/09/2020	ROSAY 1	Capteur csv regard Rosay	1 641.00
04/08/2020	Galluis rue du Pigeon Bleu	Abandon canalisation et reprise de 2 branchements	1923.19
01/10/2020	Maulette (Thionville sur Opton)	Dévoisement et remplacement d'un réseau AEP suite travaux sur ouvrage par CCPH	4325.44
02/11/2020	Méré - 20 rue d ela longue Toise	rénovation branchement plomb	2 815.66
14/08/2020	ROSAY	Mise en place capteur LTUS ROSAY regard EP	1 641.00
Total			20 474.84



LES TRAVAUX NEUFS DE CANALISATIONS REALISES PAR LE SYNDICAT EN 2020

Extrait du programme travaux SIRYAE 2020 :

localisation		canalisation existante									canalisation projetée					observations	
COMMUNE	ADRESSE	Mat	DN	ml	bar	Fuites 1995-2009	Fuites 2010-2019	Total	Taux de défaillance (nb fuite/an/km)	Priorité	Mat	dn	ml	Nb brt	€ HT opération		€ TTC opération
Garancieres	Rue de la Gare	F	125	500	9-10	3	11	14	1,47	1	FD	150	500	50	328 000,00	393 600,00	Du rond point route du Boissard jusqu'au stab pression vers Garancières. Si retenu, il faudra identifier les gros branchements. Sous RD
Lévis-Saint-Nom	Rue de la Porte Dorée	AC	125	230	4.5-7.5		5	5	1,14	1	FBT	125	230	20	113 000,00	135 600,00	
Saint-Rémy-l'Honoré	Rue de la Croix	A	60	120	7.5-10.5	2	6	8	3,51	1	PVC	63	120	6	48 000,00	57 600,00	
TOTAL															489 000,00	586 800,00	





ANNEXES COMPLEMENTAIRES

PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

ANTICIPER LA REGLEMENTATION : NOTRE EXPERIENCE AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE.

La mise en place des **PGSSE** (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), est la prochaine grande transformation du paysage réglementaire national.

Depuis la parution de la nouvelle Directive Européenne sur l'eau potable du 16 décembre au JO de l'Union Européenne le 23 décembre 2020, **la France se doit de retranscrire cette directive en droit français d'ici 2 ans.**

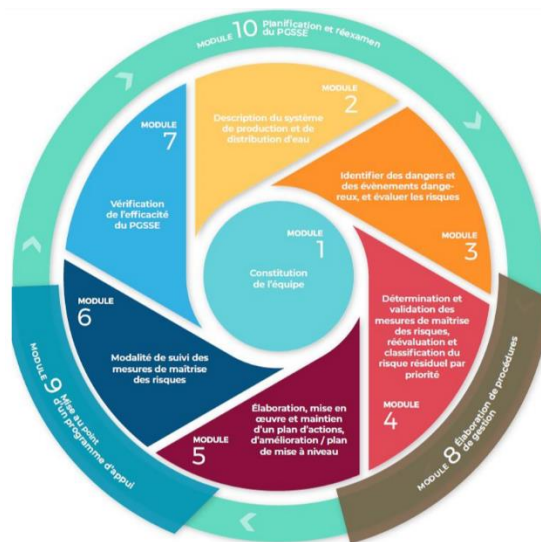
Les PGSSE vont devenir réglementairement obligatoires sur toute la chaîne d'approvisionnement en eau : **de la zone de captage jusqu'au robinet de l'utilisateur.**

Votre collectivité en tant que Personne Responsable de Production et de la Distribution de l'Eau (ou PRPDE) sera donc tenue d'initier cette démarche d'amélioration continue sur l'ensemble de votre périmètre.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau en quelques mots :

- **Stratégie générale de prévention et d'anticipation ;**
- **Approche fondée sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire de l'eau ;**
- **Vise à garantir en permanence cette sécurité sur l'ensemble du processus.**

Il est basé sur l'évaluation et la gestion des risques intégrant toutes les étapes depuis la ressource en eau, son traitement et sa distribution jusqu'au robinet du consommateur.



Extrait Guide ASTEE : déploiement du PGSSE en 10 modules

Pilotée par la PRPDE, **SAUR**, fort de son expérience, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique **sous le mandat de** la Direction Générale de la Santé., **pourra à vos côtés assurer l'accompagnement de la démarche au moyen de supports méthodologiques qui ont été établis à cet effet.**

Les principales étapes de l'établissement du PGSSE, adapté à votre territoire, s'inscrivent dans une **démarche d'amélioration continue**. Elles peuvent se résumer en six phases principales qui intègrent les 10 modules préconisés par le Guide ASTEE :





1. Initiation de la Démarche PGSSE et constitution de l'équipe PGSSE
2. Évaluation des Risques intrinsèques ($Ri = \text{Gravité} \times \text{Fréquence d'apparition}$)
3. Définition des mesures de maîtrise et de surveillance
4. Évaluation des Risques Résiduels
5. Mise en place d'un plan d'action PGSSE afin de diminuer le Risque Résiduel
6. Méthode et outil de déploiement et de suivi de l'efficacité

Grâce à ce partenariat renforcé, nous anticiperons les risques sanitaires et nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur vos territoires afin de **mieux préserver votre patrimoine et de répondre aux grands enjeux du PGSSE.**





APPREHENDER ET PREDIRE LE RISQUE DE MANQUE D'EAU SUR VOTRE TERRITOIRE ET VOS CAPTAGES

RESSOURCES EN EAUX : LA NECESSITE D'AGIR

Au cours des dix dernières années, la France a connu six épisodes de sécheresses dont 3 majeurs : 2011, 2017 et 2019. Ces déficits hydriques obligent l'Etat à prendre des arrêtés de restriction d'eau afin de limiter la vidange des nappes et d'éviter des ruptures d'alimentation en eau potable des collectivités. Ce risque de sécheresse est d'autant plus impactant lorsque les ouvrages de production d'eau souterraine (puits et forages) sont colmatés et ne permettent plus un écoulement optimal de l'eau.

LE NUMERIQUE AU SERVICE DES RESSOURCES EN EAU

Pour anticiper ces crises liées à la sécheresse sur un territoire et surveiller le rendement des ouvrages de production d'eau souterraine, SAUR propose la solution « EMI », application Web d'aide à la décision pour la protection des nappes et des forages de votre territoire.

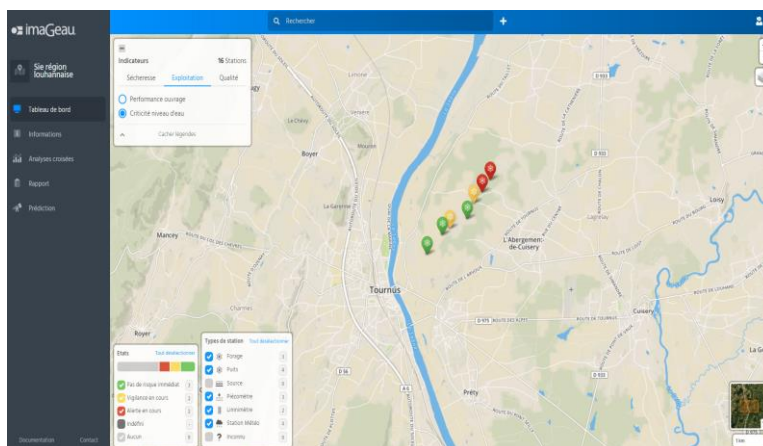
Quotidiennement, l'application Web EMI

- collecte les données issues de capteurs installés dans les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine (niveau d'eau, débit, volume, temps de pompage...).
- interroge les serveurs de l'Etat et les bases « Open Data » afin d'obtenir des données complémentaires.

Ces données sont vérifiées, validées et utilisées dans des algorithmes hydrogéologiques afin de calculer des indicateurs vis-à-vis de la vulnérabilité à la sécheresse et du rendement du captage.



Vous maîtrisez vos ressources en eau par une vision continue de l'état quantitatif des ressources de votre territoire et de la performance de vos captages.



En cas de dégradation d'un indicateur, un changement de couleur s'opère et des alertes sont envoyées afin de mettre en place des actions correctives.

La collectivité peut ainsi anticiper des travaux de maintenance qui lui permettront de maintenir la capacité de production du champ captant et d'éviter les crises.

La surveillance accrue de la ressource participe également à une amélioration et une adaptation continues de votre Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux.



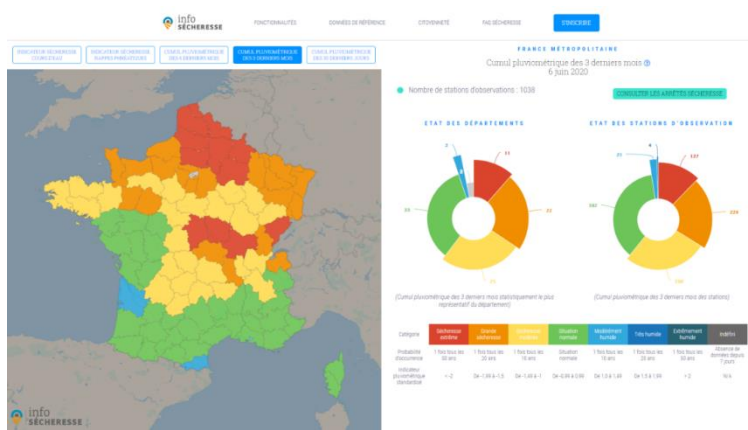
Un module prédiction (disponible 2^e trimestre 2021) permettra de prédire le niveau des nappes de votre territoire à 20 jours et d’observer des tendances à 30 jrs, 60 jours et 90 jours.

Avec EMI, vous :

- Anticipez les risques de sécheresse : pour prendre des dispositions adaptées, délivrer une communication qualifiée vis-à-vis de la préfecture et de vos administrés.
- Optimisez vos investissements et réduisez vos coûts : ciblez et planifiez les opérations de maintenance sur votre patrimoine de production.
- prévoyez le développement de votre territoire en anticipant la disponibilité de la ressource à moyen terme et les plans de sécurisation.
- Devenez acteur de la préservation de la ressource en eau : pensez global, agissez local.

PARTAGER L’INFORMATION : INFO-SECHERESSE.FR

Le développement de la plateforme « EMI » a permis de construire une base de données de l’eau interdisciplinaire et actualisée de manière quotidienne. Dans un souci d’utilité citoyenne visant à favoriser l’accessibilité à la donnée de l’eau, **une extension gratuite** de « EMI » a été mise en ligne le 17 juin 2020 : info-secheresse.fr.



Cette plateforme numérique unique rassemble sur un seul site 7000 indicateurs sécheresse vis-à-vis du débit des cours d’eau, du niveau des nappes phréatiques et des cumuls de précipitations. Ces derniers sont calculés selon des méthodes conformes aux standards internationaux et sont actualisés quotidiennement.

Ainsi, info-secheresse.fr permet aux différents acteurs de l’eau et au grand public d’être informé en continu du risque sécheresse sur l’ensemble du territoire métropolitain.





NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet, et suit cinq axes d'évolution :

- **l'accès à l'eau potable pour tous**, en réponse à la 1^{ère} initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain »,
- l'évaluation de la **sécurité sanitaire** de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive,
- **l'actualisation** de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques,
- **l'harmonisation** entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable,
- le renforcement de la **transparence** pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

En particulier, **l'article 4.3**, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m³/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.

L'article 5 et les annexes I (A, B, C et D) dressent la liste des nouveaux paramètres entrant dans le contrôle de la qualité d'eau, et de ceux dont la valeur paramétrique a été révisée :

Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Nouveaux paramètres	Chlorates	0,25 mg/l
	Chlorites	0,25 mg/l
	Bisphénol A	2,5 µg/l
	AHA (sommés de 5)	60 µg/l
	Uranium chimique	30 µg/l
	Microcystines LR	1 µg/l
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/l
	Total PFAS	0,5 µg/l
Relèvement de la limite de qualité	Antimoine	10 µg/l
	Bore	1,5 mg/l
	Sélénium	20 µg/l
Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Abaissement de la limite de qualité	Chrome	25 µg/l
	Plomb	5 µg/l

Une précision est également apportée quant à la notion de pertinence des métabolites de pesticides.

Les articles 7 à 10 décrivent la gestion de la sécurité sanitaire assurée par la mise en place d'un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** :



- l'article 7 fait une présentation de l'approche globale, de la ressource jusqu'au robinet, fondée sur l'évaluation et la gestion des risques. Il introduit également les délais obligatoires de mise en œuvre : de 4,5 ans à 6 ans, en fonction de la taille du service et sous la responsabilité de la PRPDE. Une révision doit être réalisée autant que nécessaire, sans dépasser un délai de 6 ans.

- l'article 8, déclinaison du PGSSE au niveau de la ressource : recensement des points de captage, recensement des dangers et des sources de pollution, surveillance des paramètres pertinents pour les dangers et les sources de pollution recensées.

- l'article 9, déclinaison du PGSSE au niveau de la production et de la distribution : évaluation des risques liés à l'approvisionnement.

- l'article 10 déclinaison du PGSSE au niveau des réseaux privés : évaluation des risques liés à la distribution domestique, aux produits et matériaux en contact avec l'eau potable, et surveillance des paramètres plomb et Légionnelles.

L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

L'article 13 encadre le suivi de la qualité de l'eau par votre opérateur, avec notamment la référence de qualité de la turbidité en sortie de traitement fixée à 0,3 NFU dans 95% des échantillons.

L'article 15 maintient le principe des dérogations pour encadrer certaines non-conformités mais le limite à certaines situations et n'autorise qu'un seul renouvellement (3 + 3 ans au maximum).

L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoins à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,

Enfin, **l'article 17** vise **améliorer la confiance** du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production ...)

L'Etat Français dispose de deux ans pour transposer la Directive Européenne dans la réglementation nationale, à l'exception des nouveaux paramètres (+ 3 ans) et de la mise en œuvre des premiers PGSSE (+ 4,5 à 6 ans).

SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre PGSSE



METABOLITES DE PESTICIDES

L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La présence de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est liée principalement à la dégradation de leur substance mère conduisant à leur formation dans l'environnement.

La notion de **pertinence** d'un métabolite de pesticide repose sur un objectif de protection de la santé associée à la consommation d'eau.

La nouvelle Directive Européenne 2020/2184 précise qu'un « métabolite de pesticide est jugé pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine s'il y a lieu de considérer qu'il possède des propriétés intrinsèques comparables à celles de la substance mère en ce qui concerne son activité cible pesticide ou qu'il fait peser (par lui-même ou par ses produits de transformation) un risque sanitaire pour les consommateurs ».

L'ANSES apporte une définition similaire dans son avis du 30 janvier 2019.

Dans son instruction du 18 décembre 2020, la **Direction Générale de la Santé** classe les métabolites de pesticides de la manière suivante :

- métabolites pertinents, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l,
- métabolites non pertinents, auxquels est associée la valeur de vigilance dans l'EDCH de 0,9 µg/l,
- métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l.

Le jugement de la pertinence d'un métabolite relève exclusivement de la compétence de l'ANSES.

Ainsi, dans son dernier avis du 14 janvier 2021, L'ANSES a établi la pertinence des métolachlores ESA et NOA, et la non-pertinence du métolachlore OXA.

FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VÉRITABLE BARRIÈRE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

SAUR a développé le procédé **CarboPlus®**, qui permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau, dont les métabolites de pesticides, à un coût maîtrisé.

Le CarboPlus est un réacteur à lit de Charbon Actif fluidisé à renouvellement continu, qui offre les avantages suivants :

- une **efficacité élevée et constante** grâce au renouvellement continu du charbon actif et à la masse importante de charbon actif en contact avec l'eau
- Procédé **compact**, qui permet son intégration facile dans une usine existante
- Investissement **pérenne** : technologie évolutive pouvant s'adapter aux variations de pollutions et aux évolutions réglementaires en matière de micropolluants.

SAUR dispose également d'un « **Observatoire des pesticides et de leurs métabolites** », qui permet le suivi de ces molécules, détectées dans les ressources et dans les EDCH des exploitations gérées par SAUR ou non.

Grâce à cet observatoire, nos Experts ont accès également la liste des pesticides vendus à l'échelle de chaque département. Ils peuvent connaître également la tendance des détections et essayer de prédire les substances qui poseront problèmes demain pour les **tester** sur nos procédés de traitement, **cibler** les campagnes de mesures et être ainsi **en amont de vos besoins**.



NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement,
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines.

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- Filtration biologique, avec le **Bionitracycle**®,
- Résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce**®,

MANGANESE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau ;
- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution ;
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (tâches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée ;
- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessous.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de propositions : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse ...



CVM

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

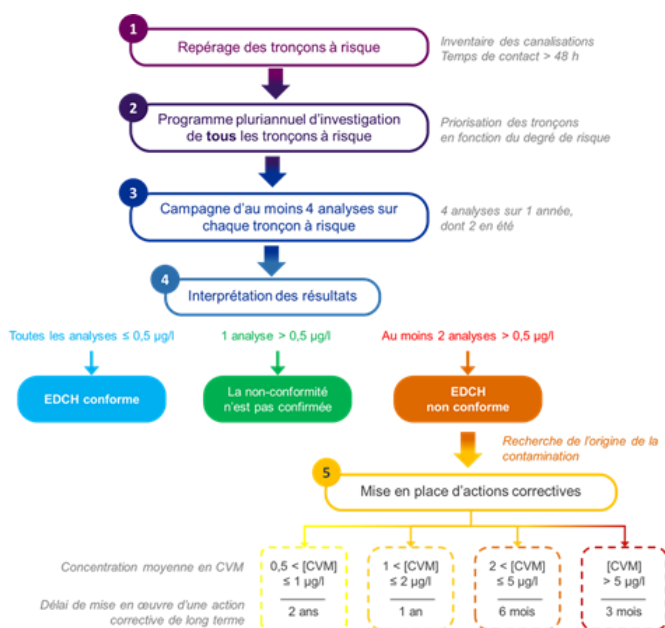
Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, une **nouvelle instruction de la DGS** est parue, avec comme évolutions majeures :

- **Votre collectivité**, en tant que la PRPDE et Maître d'ouvrage, devient responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et votre obligation à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

- Un **diagnostic CVM** doit être mené sur l'ensemble des conduites à risque (évalué en fonction de la nature de la conduite, de sa date de pose et du temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses.

- En cas de non-conformité confirmée ($> 0,5 \mu\text{g/l}$), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.



SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **Modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact
- Mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **Proposition** d'actions correctives

De plus, Saur mène en 2021 une **expérimentation** sur des territoires pilotes avec une solution de traitement individuel, la **carafe aérente**, qui offrirait en cas de situation de crise CVM :

- une alternative à la distribution d'eau en bouteille,
- une substitution aux purges de réseau, très consommatrices d'eau.



TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSM DATA

1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC



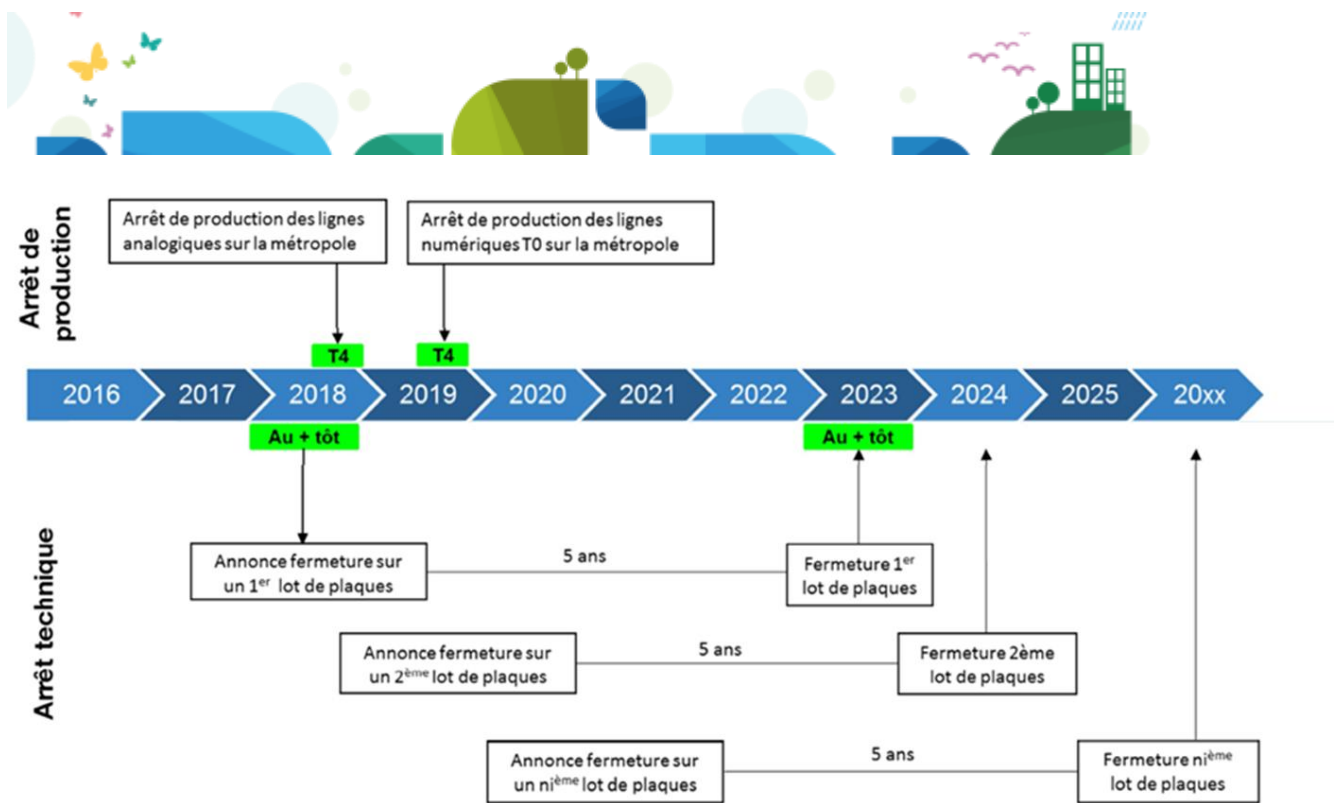
orange, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.





Source du document : Orange

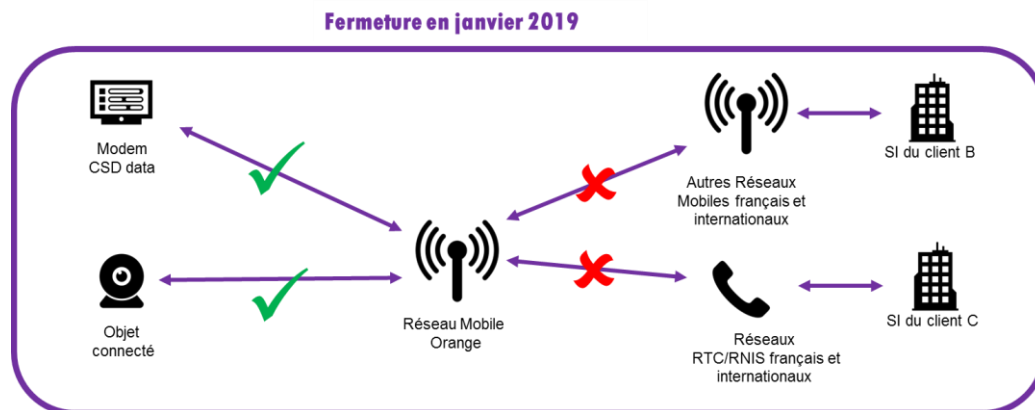
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



à annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entrainer une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.



Source du document : Orange





a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et **l'arrêter définitivement le 31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

4. Evolution et aménagement à prévoir

a. Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.





b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.

c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez en annexe l'ensemble des installations concernées et le détail des opérations à prévoir.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.





LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APPORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION



Objet : Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

Contexte : Ce nouvel arrêté permet à la réglementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (Ministère de l'écologie).

Dispositions générales :

Périmètre :

- ❖ Aucune modification des seuils de soumission,
- ❖ Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

Autorités :

Types d'équipements	Autorités compétentes	Equipements Exploitant
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le Préfet	



Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :

- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, le **contrôle de mise en service (CMS)** est obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS*V > 10 000 bars.litres**. (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).
- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, la **déclaration sur le site « LUNE »** géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS*V > 10 000 bars. Litres**. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS)).
- ❖ Le **personnel d'exploitation et/ou de maintenance** susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS*V > 10 000 bars.litres **doit disposer d'une habilitation** délivrée par l'entreprise.
- ❖ Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.
 - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
 - **T0 / 2 ans / 6 ans / 10 ans**
 - **T0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans**
 - Inspection périodique sans mise à l'arrêt
 - Inspection périodique avec arrêt (complète)
 - Requalification incluant une inspection avec arrêt
 - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
 - ❖ Sans contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 3 ans / 7 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
 - ❖ Avec contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la réglementation.

- ❖ Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
 - Notice constructeur
 - Document de mise en service
 - Document de suivi en service de l'équipement



ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2021 au 31 Mars 2022 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 30 Mars 2021

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances





Responsabilité civile



Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281521** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2021 au 31/03/2022 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 26 mars 2021
Pour la Compagnie

Allianz	
Allianz Global Corporate & Specialty SE	
Succursale en France	
1 Cours Michelet	
CS 30051	
92076 Paris La Défense Cedex	
RCS Nanterre	
Signé par :	Veronique Deveaux
E-mail :	Veronique.Deveaux@allianz.com
Heure de signature :	2021 20:35:18
Adresse IP :	148.64.30.212

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agos.allianz.com





Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité du **01/01/2021 au 31/12/2021** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,
 - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.





2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	<ul style="list-style-type: none">o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	<ul style="list-style-type: none">o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	<ul style="list-style-type: none">o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait à PARIS le 08/01/2021

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none">• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.• la durée des travaux est inférieure à 36 mois• la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none">• des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE• des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

GENERALI Iard
SA au capital de 94 630 000 euros
ENTREPRISE RÉGÉE PAR LE DROIT DES ASSURANCES
Siège Social : 2 rue de Valenciennes, 75009 Paris
RCS PARIS 508 862 863

Fait à Paris, le 1er avril 2021

GENERALI Iard, par délégation







Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).



Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.



Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.



Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).



Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



19.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2020 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

- **Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**
Adoptée le 21 janvier par l'Assemblée nationale et le 30 janvier par le Sénat, sur la base d'un texte consensuel issu de la commission mixte paritaire. Le texte prévoit notamment les avancées suivantes :
 - **POINTS D'EAU EN VILLE (ARTICLE 77 ET ARTICLE 107)**
 - ⇒ OBLIGATION FAITE AUX ERP, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022, D'ÊTRE EQUIPES D'AU MOINS UNE FONTAINE D'EAU POTABLE ACCESSIBLE AU PUBLIC, RACCORDEE AU RESEAU D'EAU POTABLE ;
 - ⇒ RENVOI A UN DECRET POUR PRECISER LES MODALITES D'APPLICATION ET LES CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS SOUMIS A L'OBLIGATION ;
 - ⇒ INSCRIPTION DANS LES SCHEMAS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DEFINIS PAR LES COMMUNES ET LEUR GROUPEMENTS DES ZONES DANS LESQUELLES IL EST PERTINENT D'INSTALLER DES FONTAINES D'EAU POTABLE.

- **Décret n° 2020-296 du 23 mars 2020 relatif à la procédure d'enquête publique simplifiée applicable aux modifications mineures des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine**
Pris en application des articles L. 1321-2 et L. 1321-2-2 du Code de la santé publique, le décret prévoit la mise en œuvre d'une procédure d'enquête simplifiée en cas de révision des périmètres de protection déjà existants et de modification de l'acte portant déclaration d'utilité publique pour des modifications mineures. Le décret est applicable aux captages pour lesquels un arrêté d'ouverture d'enquête publique relative à la révision des périmètres de protection et des servitudes afférentes est publié postérieurement au 26 mars 2020.

- **Décret n° 2020-954 du 31 juillet 2020 relatif aux agences de l'eau**
Le décret modifie la composition des conseils d'administration des Agences de l'eau pour prendre en compte les évolutions apportées aux collèges des Comités de bassin et aux modalités de désignation des membres des conseils d'administration des Agences de l'eau définies par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage. Il prolonge ou interrompt également les mandats actuels des membres des conseils d'administration, jusqu'à fin 2020 afin d'en permettre le renouvellement.

- **Décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin**
Afin de tenir compte des évolutions apportées par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le décret introduit la déconcentration des nominations des membres des Comités de bassins au Préfet coordonnateur de bassin, ainsi que des dispositions visant à favoriser le renouvellement des membres et apporte des précisions quant au fonctionnement des Comités de bassins.

- **Décret n° 2020-1094 du 27 août 2020 relatif à la sécurité sanitaire des eaux et des aliments**
Le texte détermine les conditions d'utilisation de l'eau de mer propre, la procédure d'autorisation, les modalités de surveillance et de contrôle, ainsi que les sanctions applicables.



- **Arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2002366A)**
Le montant de la contribution des agences de l'eau, mentionnée à l'article 135 de la loi de finances pour 2018 modifié, au profit de l'Office français de la biodiversité s'établit pour l'année 2020 à 331 894 272 euros.

- **Arrêté du 27 février 2020 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2020 (NOR : TREL2000344A)**
L'arrête fixé pour chaque Agence de l'eau les plafonds pour l'année 2020 des taxes et redevances perçues.

- **Arrêté du 2 avril 2020 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (NOR : TREL1934662A) (JORF du 6 mai 2020)**
L'arrêté intègre les éléments du décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 dans l'arrêté du 17 mars 3006 et actualise son contenu en vue de la préparation du troisième cycle de gestion de la Directive cadre sur l'eau (2022-2027) :
 - COMPLETER LES ELEMENTS COMPOSANT LE SDAGE EN MATIERE D'INFORMATION DU PUBLIC ET DE CONSULTATIONS (CONTENU DU RESUME ET AJOUT DE LA DECLARATION PREVUE A L'ARTICLE L. 122-9 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT) ;
 - L'ATTEINTE DES OBJECTIFS RELATIFS AUX EAUX DE SURFACE ET AUX EAUX SOUTERRAINES, AINSI QUE D'AUTRES ELEMENTS A PREVOIR DANS CES TABLEAUX DE SYNTHESE DES OBJECTIFS ;
 - LES ELEMENTS PREVUS EN COMPLEMENT DU REGISTRE DES ZONES PROTEGEES PREVUES A L'ARTICLE R. 212-4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, EN PARTICULIER POUR CE QUI CONCERNE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE (CAPTAGES PRIORITAIRES...);
 - QUELQUES PRECISIONS SUR LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE SAUVEGARDE POUR L'ALIMENTATION FUTURE EN EAU POTABLE.

- **Arrêté du 7 mai 2020 modifiant l'arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2011678A)**
L'arrêté modifie l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contributions financières dues par chaque Agence de l'eau à l'OFB, pour l'année 2020.

- **Arrêté du 8 août 2020 relatif aux modalités d'instauration d'un simple périmètre de protection immédiate pour les captages d'eau destinée à la consommation humaine pris en application des dispositions de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique**
L'arrêté précise les modalités et la procédure à respecter pour instaurer un simple périmètre de protection immédiate autour des captages définis à l'alinéa 3 de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique dans sa rédaction issue de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

ENVIRONNEMENT

Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Le décret prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. Il maintient la compétence du préfet de région, pour mener dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets.





➤ **Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011759A)**

L'arrêté fixe les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique IOTA n° 3.3.5.0 relative aux « Travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, définis par un arrêté du ministre en charge de l'environnement », parmi lesquels :

- ARASEMENT OU DERASEMENT D'OUVRAGE EN LIT MINEUR ;
- DESENDIGUEMENT ;
- DEPLACEMENT DU LIT MINEUR POUR AMELIORER LA FONCTIONNALITE DU COURS D'EAU OU RETABLISSEMENT DU COURS D'EAU DANS SON LIT D'ORIGINE ;
- RESTAURATION DE ZONES HUMIDES.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

➤ **Décret n° 2020-886 du 20 juillet 2020 relatif aux modalités d'accès aux informations de consommation et de facturation liées aux consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire dans les immeubles collectifs dotés de dispositifs d'individualisation des frais de chauffage, de froid ou d'eau chaude sanitaire et dans les immeubles raccordés à un réseau de chaleur ou de froid**

Le décret définit la fréquence et les modalités d'information, d'une part, des occupants sur les consommations de chaleur, de froid ou d'eau chaude sanitaire de la quantité de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire consommée, dans les immeubles collectifs d'habitation ou mixte, et d'autre part, des propriétaires ou des syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid.

➤ **Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP20112895A)**

L'arrêté définit les conditions auxquelles doivent répondre les matériaux et produits métalliques mis sur le marché et destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement, neuves ou faisant l'objet de rénovation, et qui entrent en contact avec l'EDCH en application de l'article R. 1321-48 du Code de la santé publique. Il précise les exigences relatives à l'innocuité de ces matériaux et produits métalliques et les conditions d'attestation du respect de ces dispositions avant leur mise sur le marché, dans le cadre de la délivrance des attestations de conformité sanitaire (ACS). Le texte entre en vigueur le 1^{er} décembre 2020.

➤ **Arrêté du 14 janvier 2019 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine (NOR : SSAP1826692A)**

L'arrêté définit les exigences applicables aux produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique d'EDCH afin de limiter l'impact sur la santé des personnes, en cas d'absorption d'eau destinée à la consommation humaine contaminée accidentellement par ces produits.

➤ **Instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2010990J)**

L'instruction vient modifier la précédente instruction sur le repérage des canalisations en polychlorure de vinyle susceptible de contenu du CVM résiduel risquant de migrer vers les EDCH, et à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des EDCH, en ce qui concerne les modalités d'intervention des ARS et la mise en œuvre des mesures de gestion.





- **Avis relatif aux modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2004308V)**
L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine.

- **Avis relatif aux réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2004311V)**
L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine.

- **Directive (UE)2020/2184 du 16 /12/2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte). JOUE, L 435, 23/12/2020.**
Aspects sociaux de l'accès à l'eau pour tous dans l'UE. Leur mise en œuvre nécessitera l'adoption de nouvelles dispositions législatives en droit interne et des financements supplémentaires.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires**
Afin de faciliter la relance de l'économie, le décret relève le seuil de passation sans publicité ni mise en concurrence des marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 €HT, jusqu'au 10 juillet 2021 inclus. Il en va de même pour les lots qui portent sur des travaux (et dont le montant est inférieur à 70 000 €HT), à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur total estimée de tous les lots.

- **Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics**
Le décret modifie les conditions de versement et de remboursement des avances dans les marchés publics :
 - LES AVANCES NE SONT PLUS PLAFONNEES A 60 % DU MONTANT TTC INITIAL DU MARCHÉ ;
 - L'ACHETEUR PEUT VERSER AU TITULAIRE UNE AVANCE D'UN MONTANT SUPERIEUR A 30 % SANS OBLIGATION POUR CE DERNIER DE FOURNIR UNE GARANTIE FINANCIERE (CELA RESTE UNE SIMPLE FACULTE) ;
 - DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, LE DEMARRAGE DU REMBOURSEMENT DE L'AVANCE COMMENCE :
 - DES QUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXECUTEES ATTEINT 65 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ POUR LES AVANCES INFERIEURES OU EGALES A 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ,
 - DES LA PREMIERE DEMANDE DE PAIEMENT LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE VERSEE DEPASSE 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ ;
 - LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE EST INFERIEUR A 80 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ, SON REMBOURSEMENT DOIT ETRE TERMINE LORSQUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXECUTEES PAR LE TITULAIRE ATTEINT 80 % DU MONTANT TTC ;
 - LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE DEPASSE LES 80 %, L'AVANCE EST, DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, INTEGRALEMENT REMBOURSEE LORSQUE LE MONTANT TTC DES PRESTATIONS EXECUTEES ATTEINT LE MONTANT DE L'AVANCE ACCORDEE.

- **Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée (NOR : ECOM2004461A)**
Le modèle annexé à l'arrêté correspond à l'avis de marché mentionné au 2° de l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique. L'arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et s'appliquera aux marchés publics pour lesquels un avis de marché est envoyé à la publication à compter de cette date.





➤ **Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics**

Pris en application du 2° de l'article R. 2191-46 et de l'article R. 2391-28 du Code de la commande publique, l'arrêté fixe le modèle de certificat de cessibilité d'une créance issue d'un marché.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Loi n° 2020-43 du 27 janvier 2020 autorisant la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales**

La loi permet à la France de ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Le protocole additionnel vise « à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour tout citoyen qui réside dans la circonscription de la collectivité locale de participer aux affaires de cette collectivité locale ». Le Protocole définit le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale comme « le droit de s'efforcer de déterminer ou d'influencer l'exercice des compétences de la collectivité locale ». Ainsi, les États doivent établir ou maintenir un cadre législatif qui facilite l'exercice du droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

➤ **Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique**

Le décret précise les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à l'interdiction qui est faite aux agents publics d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative. Il fixe en particulier la liste exhaustive des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire. Il précise également l'obligation de déclaration à laquelle sont soumis à la fois les dirigeants des sociétés et associations recrutés par l'administration et les agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet lorsqu'ils exercent une activité privée lucrative. Le décret détermine les modalités du contrôle déontologique exercé par l'administration ou la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), selon le cas, lors d'une demande d'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ou d'une demande de cessation de fonctions, définitive ou temporaire, pour exercer une activité privée lucrative. Il fixe la liste des emplois pour lesquels la saisine de la HATVP est obligatoire pour ces deux types de demandes. Enfin, il détermine les modalités du contrôle préalable à la nomination à certains emplois d'une personne ayant exercé une activité privée au cours des trois années précédentes. Il entre en vigueur le 1^{er} février 2020.

➤ **Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet**

Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes édictées par les services de l'Etat pour prendre uniquement des décisions individuelles relevant de sa compétence, notamment en matière d'environnement, agriculture et forêt. La dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et répondre à certaines conditions de fond et de forme. La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

➤ **Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat**

Le décret crée les articles R. 1116-1 et suivants du CGCT, qui organisent la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné : les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, ainsi que le point de départ au délai de 3 mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.



- **Décret n° 2020-556 du 11 mai 2020 relatif à l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales**
Le décret précise les conditions que doivent remplir les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux pour demander à adhérer à l'Agence France Locale.

- **Décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales**
Le décret détermine les modalités d'application de mesures votées en loi de finances pour 2020, notamment pour la majoration de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, la création d'un nouveau fonds de péréquation départemental, les règles de calcul des dotations allouées aux communes nouvelles, la possibilité de répartition dérogatoire de la dotation globale de fonctionnement selon des critères locaux et la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.